

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

SOMMAIRE

MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024	3
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>4</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>4</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>4</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>5</i>
<i>Monique JOHNSON.....</i>	<i>5</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>6</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>6</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>6</i>
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016.....	7
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2016.....	8
RECUEIL DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	9
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>24</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>24</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>24</i>
<i>Isabelle GODEAU</i>	<i>24</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>25</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>25</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>25</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>26</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>27</i>
<i>Isabelle GODEAU</i>	<i>27</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>27</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>27</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>27</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>28</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>29</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>29</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>29</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>29</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>30</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>31</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>31</i>
BUDGET PRINCIPAL - CREANCES IRRECOURVABLES - CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES.....	32
BUDGET ANNEXE PARC DE NORON - CREANCES IRRECOURVABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR	34
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A HABITAT SUD DEUX-SEVRES POUR UN PRET SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX A NIORT (OPERATION RENOVATION-MAINTENANCE 2014)	35
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A HABITAT SUD DEUX-SEVRES POUR UN PRET SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX PLACE LOUIS JOUVET A NIORT	37
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	39
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>41</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>41</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>41</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>41</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>41</i>
<i>Elodie TRUONG.....</i>	<i>41</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>42</i>
<i>Elodie TRUONG.....</i>	<i>42</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>42</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>43</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>43</i>

<i>Alain PIVETEAU</i>	43
<i>Monsieur le Maire</i>	44
<i>Alain PIVETEAU</i>	44
<i>Monsieur le Maire</i>	44
MISE A JOUR DES RATIOS D'AVANCEMENT DE LA VILLE DE NIORT - CADRES D'EMPLOIS DES INGENIEURS ET DES INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	45
<i>Monsieur le Maire</i>	47
<i>Nathalie SEGUIN</i>	47
<i>Monsieur le Maire</i>	47
CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE A LA DIRECTION DES FINANCES	48
MISE A DISPOSITION DE LA SECRETAIRE MEDICALE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (CAN)	49
EMPLOIS TEMPORAIRES - CREATIONS DE POSTES AU SERVICE DES ECOLES - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2016-193 DU 20 JUIN 2016	50
<i>Monsieur le Maire</i>	51
<i>Isabelle GODEAU</i>	51
<i>Monsieur le Maire</i>	51
FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARTICLES DE PAPETERIE SCOLAIRE ET DE TRAVAUX MANUELS - APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE	52
<i>Rose-Marie NIETO</i>	53
<i>Monsieur le Maire</i>	53
<i>Isabelle GODEAU</i>	53
<i>Monsieur le Maire</i>	53
FOURNITURE DE SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE POUR LA VOIRIE ET PEINTURE POUR TERRAINS ENGAZONNES - APPROBATION DES MARCHES	54
TRANSPORTS DE PERSONNES - APPROBATION DU MARCHÉ SUBSEQUENT - TRANSPORT SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS SUR PLANNING POUR LA PERIODE 2016 - 2020	56
FOURNITURE DE MATERIELS ET CONSOMMABLES ELECTRIQUES - APPROBATION DU MARCHÉ	57
PRESTATIONS D'ENTRETIEN D'ESPACES NATURELS, VERTS, LUDIQUES ET SPORTIFS - APPROBATION DES ACCORDS-CADRES	58
MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, NATURELS ET SPORTIFS - APPROBATION DES ACCORDS-CADRES	60
FOURNITURE D'OUTILLAGE A MAIN, ELECTROPORTATIFS ET CONSOMMABLES - APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE	62
VEHICULES PARTICULIERS ET VEHICULES UTILITAIRES LEGERS - APPROBATION DES ACCORDS-CADRES	64
<i>Dominique DESQUINS</i>	66
<i>Monsieur le Maire</i>	66
<i>Monique JOHNSON</i>	66
<i>Dominique DESQUINS</i>	66
<i>Monsieur le Maire</i>	67
MARCHÉ POUR L'ETUDE, L'ASSISTANCE, LE DEVELOPPEMENT ET LA MAINTENANCE DES OUTILS DECISIONNELS DE LA VILLE DE NIORT - AVENANT N°1	68
<i>Dominique DESQUINS</i>	69
<i>Monsieur le Maire</i>	69
<i>Monique JONHSON</i>	69
<i>Monsieur le Maire</i>	69
<i>Nathalie SEGUIN</i>	69
<i>Monsieur le Maire</i>	69
<i>Monique JOHNSON</i>	69
<i>Monsieur le Maire</i>	70
AVIS SUR UNE DEMANDE DE DEROGATION A L'OBLIGATION DE REPOS HEBDOMADAIRE DOMINICAL PRESENTEE PAR LE MAGASIN DECATHLON NIORT	71
<i>Jeanine BARBOTIN</i>	72
<i>Monsieur le Maire</i>	72
<i>Isabelle GODEAU</i>	72

<i>Monsieur le Maire</i>	72
<i>Yamina BOUDAHMANI</i>	72
<i>Monsieur le Maire</i>	72
ORGANISATION D'ELECTIONS PRIMAIRES PAR LES PARTIS POLITIQUES - MODALITES DES MISES A DISPOSITION	73
<i>Marc THEBAULT</i>	75
<i>Monsieur le Maire</i>	75
CONVENTION "GRANDIR ENSEMBLE" - ANALYSE DE LA PRATIQUE - ANNEE 2016/2017	76
AIDE AUX LOISIRS 2016 - CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES DEUX-SEVRES	77
CENTRES SOCIO-CULTURELS - REPAS SERVIS AUX ENFANTS FREQUENTANT LES CENTRES DE LOISIRS	78
<i>Rose-Marie NIETO</i>	79
<i>Monsieur le Maire</i>	79
<i>Nathalie SEGUIN</i>	79
<i>Monsieur le Maire</i>	79
<i>Nathalie SEGUIN</i>	79
<i>Monsieur le Maire</i>	79
CONTRAT DE VILLE - PONEY MAITRE D'ECOLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS	80
<i>Rose-Marie NIETO</i>	82
<i>Monsieur le Maire</i>	82
<i>Isabelle GODEAU</i>	82
<i>Rose-Marie NIETO</i>	82
<i>Monsieur le Maire</i>	82
SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ANNEE 2016	83
SUBVENTION AUX CENTRES SOCIOCULTURELS AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ANNEE 2016	85
<i>Rose-Marie NIETO</i>	87
<i>Monsieur le Maire</i>	87
<i>Nathalie SEGUIN</i>	87
<i>Monsieur le Maire</i>	87
<i>Alain PIVETEAU</i>	87
<i>Monsieur le Maire</i>	87
DISPOSITIF D'AIDE A L'INITIATIVE DES JEUNES - PROJET JEUNES 79 - AVENANT FINANCIER 2016	88
<i>Rose-Marie NIETO</i>	89
<i>Monsieur le Maire</i>	89
<i>Alain PIVETEAU</i>	89
<i>Monsieur le Maire</i>	89
<i>Elodie TRUONG</i>	89
<i>Monsieur le Maire</i>	89
<i>Elodie TRUONG</i>	89
<i>Monsieur le Maire</i>	89
DISPOSITIF APPEL A PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE AVEC LES ASSOCIATIONS MISSION LOCALE SUD DEUX-SEVRES, CSC CENTRE VILLE ET CSC DE PART ET D'AUTRE	90
<i>Rose-Marie NIETO</i>	92
<i>Monsieur le Maire</i>	92
<i>Alain BAUDIN</i>	92
<i>Monsieur le Maire</i>	92
CONTRAT DE DSP DE L'ACCLAMEUR - CONVENTION CADRE D'OCCUPATION DE LA SALLE D'ESCALADE	93
<i>Alain BAUDIN</i>	94
<i>Monsieur le Maire</i>	94
<i>Monsieur JOHNSON</i>	94
<i>Monsieur le Maire</i>	94
<i>Luc DELAGARDE</i>	94
<i>Monique JOHNSON</i>	94
<i>Monsieur le Maire</i>	95

UTILISATION DU GYMNASE DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE "ROLLER CLUB NIORTAIS" 96

UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES SECONDAIRES LYCEES - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 - CONVENTIONS FINANCIERES..... 97

PASS'SPORTS SENIORS ACTIFS 99

<i>Alain BAUDIN</i>	101
<i>Monsieur le Maire</i>	101
<i>Alain BAUDIN</i>	101
<i>Nathalie SEGUIN</i>	101
<i>Christine HYPEAU</i>	101
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	101
<i>Monsieur le Maire</i>	102

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DES MANIFESTATIONS ET DU FONCTIONNEMENT 103

<i>Alain BAUDIN</i>	105
<i>Monsieur le Maire</i>	105
<i>Alain PIVETEAU</i>	105
<i>Monsieur le Maire</i>	106
<i>Alain BAUDIN</i>	106
<i>Monsieur le Maire</i>	106
<i>Monique JOHNSON</i>	106
<i>Monsieur le Maire</i>	106
<i>Alain BAUDIN</i>	106
<i>Monsieur le Maire</i>	107

PARC DES EXPOSITIONS - GRATUITE AU PROFIT DE LA GAULE NIORTAISE COMPETITION..... 108

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES..... 109

<i>Christelle CHASSAGNE</i>	110
<i>Monique JOHNSON</i>	110
<i>Alain PIVETEAU</i>	110
<i>Monsieur le Maire</i>	110
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	111
<i>Nathalie SEGUIN</i>	111
<i>Monsieur le Maire</i>	111
<i>Monique JOHNSON</i>	111
<i>Monsieur le Maire</i>	112
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	112
<i>Alain PIVETEAU</i>	112
<i>Monsieur le Maire</i>	112
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	112
<i>Monsieur le Maire</i>	113
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	113
<i>Monsieur le Maire</i>	113

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LA SOLIDARITE - ETOIL'CLOWN..... 114

SUBVENTION AU TITRE DES MANIFESTATIONS - SEMAINE DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE - ASSOCIATION POUR LA RECONNAISSANCE ET LA DEFENSE DES DROITS DES IMMIGRES (ARDDI)..... 115

<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	116
<i>Monsieur le Maire</i>	116
<i>Alain PIVETEAU</i>	116
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	116
<i>Monsieur le Maire</i>	116
<i>Alain PIVETEAU</i>	116
<i>Monsieur le Maire</i>	116
<i>Nathalie SEGUIN</i>	116
<i>Monsieur le Maire</i>	117
<i>Nathalie SEGUIN</i>	117
<i>Monsieur le Maire</i>	117
<i>Nathalie SEGUIN</i>	117
<i>Monsieur le Maire</i>	117
<i>Nathalie SEGUIN</i>	117
<i>Monsieur le Maire</i>	117
<i>Nathalie SEGUIN</i>	117
<i>Monsieur le Maire</i>	117
<i>Elodie TRUONG</i>	117
<i>Monsieur le Maire</i>	117
<i>Christophe POIRIER</i>	117

<i>Monsieur le Maire</i>	118
<i>Nathalie SEGUIN</i>	118
<i>Monsieur le Maire</i>	118
<i>Elodie TRUONG</i>	118
<i>Monsieur le Maire</i>	118
<i>Elodie TRUONG</i>	118
<i>Monsieur le Maire</i>	118
<i>Elodie TRUONG</i>	118
<i>Monsieur le Maire</i>	118
SUBVENTION - PROJET SPECIFIQUE - ASSOCIATION OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA DEFENSE - FNACA	119
SUBVENTION POUR JUMELAGE COOPERATION ET RELATIONS INTERNATIONALES AVEC L'ANJCA - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU SGAR DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT PLURIANNUEL DES VILLES D'ATAKPAME (TOGO) ET COVE (BENIN).	120
CESSION DE PARCELLE 40 AVENUE SAINT-JEAN D'ANGELY	122
<i>Marc THEBAULT</i>	123
<i>Monsieur le Maire</i>	123
<i>Elodie TRUONG</i>	123
<i>Monsieur le Maire</i>	123
<i>Marc THEBAULT</i>	123
<i>Monsieur le Maire</i>	123
<i>Elodie TRUONG</i>	124
<i>Monsieur le Maire</i>	124
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	124
<i>Monsieur le Maire</i>	124
CESSION DE PARCELLE BOULEVARD DE L'EUROPE (CE N°367)	125
CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE LA BURGONCE (CO N°991)	126
RETROCESSION DE DELAISSE PAR L'ETAT	127
CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES D'ALIGNEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC	128
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE LA GAINERIE (KH 141) - REGULARISATION D'ALIGNEMENT	129
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN - RUES DES FONTENELLES/PABLO PICASSO EN VUE D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT POUR DU LOGEMENT (HR N°460)	130
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT	131
OPAH RU - CONVENTION PARTENARIALE - AVENANT N°3	132
<i>Marc THEBAULT</i>	134
<i>Monsieur le Maire</i>	134
OPAH RU - MISSION DE SUIVI-ANIMATION D'UNE OPAH RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LE CENTRE ANCIEN DE LA VILLE DE NIORT - APPROBATION DE L'AVENANT N°2	135
LOGEMENT SOCIAL - OPERATION « LE CHANT DES ALOUETTES » - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT, HABITAT SUD DEUX-SEVRES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS	137
LOGEMENT SOCIAL - OPERATION « CASERNE BAUJET » - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT, HABITAT SUD DEUX-SEVRES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS	138
ZAC POLE SPORTS - TRANSFERT DE LA ZAE POLE SPORTS SOUS CONCESSION D'AMENAGEMENT - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS POUR LE FINANCEMENT DE LA MISSION D'ANALYSE DES CONDITIONS TECHNIQUES, JURIDIQUES ET FINANCIERES	139
<i>Marc THEBAULT</i>	141
<i>Monsieur le Maire</i>	141
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	141
<i>Monsieur le Maire</i>	142
<i>Marc THEBAULT</i>	142
<i>Elodie TRUONG</i>	142
<i>Monsieur le Maire</i>	142
PORT-BOINOT - ATTRIBUTION ET APPROBATION DU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE	143

<i>Marc THEBAULT</i>	145
<i>Monsieur le Maire</i>	145
<i>Nathalie SEGUIN</i>	145
<i>Monsieur le Maire</i>	145
<i>Nathalie SEGUIN</i>	145
<i>Monsieur le Maire</i>	146
<i>Nathalie SEGUIN</i>	146
<i>Monsieur le Maire</i>	146
<i>Nathalie SEGUIN</i>	146
<i>Monsieur le Maire</i>	146
<i>Elodie TRUONG</i>	146
<i>Monsieur le Maire</i>	146
<i>Nathalie SEGUIN</i>	146
<i>Monsieur le Maire</i>	146
<i>Nathalie SEGUIN</i>	146
<i>Monsieur le Maire</i>	147
<i>Nathalie SEGUIN</i>	147
<i>Monsieur le Maire</i>	147
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	147
<i>Monsieur le Maire</i>	147
<i>Elodie TRUONG</i>	147
<i>Alain PIVETEAU</i>	147
<i>Monsieur le Maire</i>	148
<i>Marc THEBAULT</i>	149
<i>Alain PIVETEAU</i>	149
<i>Monsieur le Maire</i>	149
PORT BOINOT - DEMOLITION DE PLUSIEURS BATIMENTS - LOTS 1 ET 2 - AVENANTS N°1	150
INSCRIPTION DE CHEMINS DE RANDONNEES AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE	152
PROGRAMME RE-SOURCES 2016-2020 DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER - ENGAGEMENT DE LA VILLE DE NIORT EN TANT QUE PARTENAIRE SIGNATAIRE	154
EVOLUTIONS PATRIMONIALES - CLASSEMENT ET DECLASSEMENT, DU DOMAINE PUBLIC, D'ELEMENTS PATRIMONIAUX	156
GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT - INSTALLATION D'UN BATIMENT MODULAIRE - AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE	158
GROUPE SCOLAIRE LOUIS PASTEUR - ISOLATION DES COMBLES - CESSION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE A EDF	159
CHANTIERS D'INSERTION 2016 - APPROBATION DES DEUX CONVENTIONS COMPLEMENTAIRES DE CHANTIER ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE)...	160
DIVERS SITES - REMPLACEMENT DES MENUISERIES, STORES ET PEINTURE - APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCHE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°D2016-163 DU 9 MAI 2016 POUR LE LOT N°2	162
IMPLANTATION DE 6 BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES	163
AMENAGEMENT DE LA BRETELLE NORD DE SORTIE DE LA RD 611 VERS LE GIRATOIRE DIT DE "COUPE GORGE" SUR LA RD 948 - CONVENTION DE FINANCEMENT	165
PAIEMENT DEMATERIALISE DU STATIONNEMENT - CONVENTION VILLE / PARKNOW FRANCE SAS	166
EGLISE NOTRE DAME - REMISE EN ETAT DU RETABLE ASSOCIE AU TABLEAU "SAINT VINCENT DE PAUL" - APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT	167
<i>Simon LAPLACE</i>	169
<i>Monsieur le Maire</i>	169
<i>Nathalie SEGUIN</i>	169
<i>Monsieur le Maire</i>	169

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 septembre 2016

Président :**MONSIEUR JEROME BALOGE****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Voeu n° V-2016-2

Direction du Secrétariat Général

Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la Ville de Niort est particulièrement attachée ;

Considérant que la Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la Ville en ce domaine ;

Considérant que la Ville de Niort souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émettre le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs, chers collègues, si vous voulez bien regagner vos places, nous n'allons pas tarder à commencer la séance.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Y a-t-il des volontaires ? Oui, Monsieur LAPLACE.

Avant de commencer le Recueil des décisions, nous avons un vœu de soutien. Nous verrons ensuite les procès-verbaux.

Lecture de la motion

Cette motion de soutien va bien sûr dans la ligne directe de la mobilisation qu'organisent la Ville de Paris et la France autour de cette candidature et il est important que toutes les collectivités, au même titre que les clubs de sport et les citoyens soient associées. C'est la démarche qui vous est proposée, ce soir, afin que notre Ville s'associe à notre capitale Paris, pour l'organisation de ces jeux.

Alain BAUDIN

J'ai proposé cette motion à la municipalité et aujourd'hui ça se traduit par un vœu. On vient de vivre les Jeux Olympiques et Paralympiques au Brésil, et l'on se rend compte que c'est un moment de communion entre les sportifs.

Il y a aussi un symbole puisque 100 ans après les derniers jeux, ce serait vraiment beau d'avoir les jeux à nouveau en France, à Paris. Cet événement est un moment de sport, de cohésion humaine sans équivalent et quand on voit qu'il y a plus de 200 pays qui sont représentés, plus de 13 000 sportifs, sans compter les milliards de spectateurs ou de téléspectateurs, c'est une ouverture unique sur le monde. Je crois que ce serait aussi quelque chose qui serait très fédérateur pour notre jeunesse. C'est bon aussi pour les retombées économiques, pour améliorer les infrastructures sportives, mais aussi les infrastructures comme les transports en commun. Comme on va tous à Paris, on sait effectivement qu'il y en a besoin. Je crois que tout ça milite pour que notre Ville, Ville moyenne, Ville sportive, Ville attachée aux valeurs du sport, soit aux côtés de ceux qui souhaitent cette candidature pour les Jeux 2024.

Pascal DUFORESTEL

Pour l'entame de ce Conseil de rentrée, je vais vous faire plaisir en vous disant que notre soutien à la candidature de Paris vous est acquis. Je pense que ceci ne mérite pas débat entre nous et marque un intérêt au-delà du sport, à vocation internationale que doit porter chaque collectivité territoriale. Même si on est loin des compétences directes exercées par la Ville de Niort, il n'en demeure pas moins que cela peut être intéressant.

Toutefois, permettez-moi de m'étonner que sur d'autres sujets de nature également internationale, l'accueil des migrants, nous soyons beaucoup plus discrets, que nous n'ayons pas pu accoucher d'un vœu dans ce domaine et au-delà d'un vœu, d'actions concrètes car en l'occurrence nous sommes en

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

train de nous isoler de plein d'autres collectivités territoriales. Je fais référence à l'appel des « Maires solidaires » sur ce thème, encore récemment, ou de l'ensemble des communes de plus petite taille, qui vont faire l'effort, que nous devons faire en la matière, et je crois qu'à ce jour seules La Rochelle et Niort dans notre Région semblent s'isoler de ce mouvement collectif. Donc en lien avec ce soutien, je crois qu'il serait de bon augure que d'ouvrir également nos portes aux migrants qui aujourd'hui ont besoin très concrètement de notre solidarité.

Monsieur le Maire

Merci. Je crois que nous nous écartons un peu du sujet.

Y a-t-il d'autres prises de parole sur les Jeux Olympiques ? Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Je vais rejoindre les paroles de mon collègue Pascal DUFORESTEL, en évoquant un autre sujet qui je pense aurait pu être évoqué. Une évidence s'impose, ce qu'on nomme « La jungle de Calais » ne peut plus exister. Ce rassemblement inhumain de milliers de personnes sans aucune structure digne de ce nom, dans lequel les migrants vivent dans le dénuement physique et moral le plus complet n'est pas digne de ce que l'on nomme le « pays des Droits de l'Homme ».

C'est à partir de ce constat qu'un plan gouvernemental a été conçu pour amener à la création de 8 200 places dans ces centres d'accueil et d'orientation afin de répartir équitablement sur le territoire Français les migrants calaisiens dont, je vous le rappelle, 80% relèvent du statut de réfugiés. Ces réfugiés doivent être accueillis dans des structures à taille humaine où les associations soutenues par l'Etat et les collectivités pourraient effectuer un vrai travail d'accompagnement et d'insertion. Niort doit participer à l'élan de solidarité mis en place sur notre territoire, par des Maires de gauche comme de droite. Cela relève aussi de la solidarité territoriale.

Nous nous indignons du rejet systématique des migrants sur notre commune, et appelons à un accueil digne, fraternel et solidaire des réfugiés.

Le rôle d'un élu n'est pas de répondre aux craintes de la population par des décisions qui ne font que légitimer leur peur irrationnelle et accroître les réactions de rejet. C'est en se battant pour tous les démunis que la société tout entière peut avancer. Un élan généreux me direz-vous. Trop généreux ? Pas possible par ces temps de restrictions budgétaires ? Eh bien non, rappelons que la prise en charge de l'accueil des demandeurs d'asile et de leur hébergement dans le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile est assurée financièrement par l'Etat.

L'intelligence peut se marier avec l'honnêteté, le réalisme avec la générosité, la politique avec l'accueil des exclus. La seule politique, la seule stratégie réaliste et morale face aux conflits meurtriers qui ont conduit plus de 3 millions de réfugiés à l'exil, consiste à mettre en œuvre l'exigence d'accueillir les réfugiés selon les normes internationales qui ont fait notre fierté.

Oui, il est possible d'installer des lieux d'accueil pour celles et ceux demandant l'asile.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Oui, il est possible pour l'Europe de 500 millions d'habitants, d'accueillir 1 million d'enfants, de femmes et d'hommes.

Oui, il est possible pour la Ville de Niort, Chef-lieu du département, avec ses 58 000 habitants et sa position de 4ème place financière française de participer à cet accueil. Nous parlons ici de quelques familles, un tel choix ne constituera en rien le fameux appel d'air tant redouté.

Une seule question doit guider nos actions : Qu'aurions nous fait à la place de ces hommes, de ces femmes, de ces enfants réfugiés de guerre, de la misère ou réfugiés climatiques, désespérés au point de tout laisser derrière eux et qui mettent dans l'Europe leur seul espoir ? Celui de vivre, tout simplement. Merci.

Monsieur le Maire

Merci Madame JOHNSON. Je rappelle qu'il s'agit des Jeux Olympiques de Paris pour 2024.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Alain BAUDIN

Là, il s'agit d'un vœu. Par rapport à vos observations, ce n'est pas un vœu que vous demandez. On est là pour voter un vœu par rapport aux Jeux Olympiques et je ne voudrais pas que ce soit tourné sur un autre problème qui effectivement est grave. Je le comprends, je l'entends, mais on n'est plus dans une logique de vœu.

Monsieur le Maire

Je passe donc au vote.

Qui s'oppose à la motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris, à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 ?

Qui s'abstient ? Des abstentions, d'accord.

Adopté. Merci.

S'il vous plait, vous savez qu'il y a des micros, un temps de parole et qu'il faut demander la parole pour s'exprimer. Je sais bien que les vacances sont passées par là, pour certains néanmoins, la règle est la même ça n'a pas changé.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Procès-verbal n° Pv-2016-6

Direction du Secrétariat Général

**Approbation du procès-verbal de la séance du
Conseil municipal du 4 avril 2016**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Procès-verbal n° Pv-2016-7

Direction du Secrétariat Général

**Approbation du procès-verbal de la séance du
Conseil municipal du 9 mai 2016**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Recueil-décisions n° Rc-2016-6

Direction du Secrétariat Général

**Recueil des décisions L.2122-22 du code général des
Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

TOME 1

1.	L-2016-199	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Concerts Eté 2016 - Marché surveillance/gardiennage et SSIAP	9 963,26 € HT Soit 11 955,91 € TTC	14
2.	L-2016-200	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Marché prestation de restauration pour les manifestations estivales 2016 - Lot n°1 : Concerts, Cinéma plein air et Parcours	4 711,50 € HT Soit 5 182,65 € TTC	16
3.	L-2016-201	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Marché prestation de restauration pour les manifestations estivales 2016 - Lot n°2 : Festival de Cirque 2016	4 117,50 € HT Soit 4 529,25 € TTC	18
4.	L-2016-202	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Marché Surveillance du Festival de Cirque 2016	648,33 € HT Soit 778,00 € TTC	20
5.	L-2016-203	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Marché Technique du Festival de Cirque 2016	3 675,04 € HT Soit 4 410,05 € TTC	22
6.	L-2016-216	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Jeudis de Niort 2016 - Contrat de cession avec W SPECTACLE - Spectacle "Général Elektriks" - Le jeudi 7 juillet 2016	6 500,00 € HT Soit 6 857,50 € TTC	24
7.	L-2016-217	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Jeudis de Niort 2016 - Contrat de cession avec MIK PROD - Spectacle BABEL - Le jeudi 21 juillet 2016	2 500,00 € HT Soit 2 637,50 € TTC	37
8.	L-2016-218	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Jeudis de Niort 2016 - Contrat de cession avec la SAS CARTEL CONCERTS - Spectacle THE QEMISTS - Le jeudi 28 juillet 2016	3 622,50 € HT Soit 3 821,74 € TTC	47
9.	L-2016-219	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Jeudis de Niort 2016 - Contrat de cession avec JERKOV MUSIQUES - Spectacle LYSISTRATA - Le jeudi 28 juillet 2016	900,00 € HT Soit 949,50 € TTC	58

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

10.	L-2016-220	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Jeudis de Niort 2016 - contrat de cession avec FURAX Spectacle du groupe KILLASON	1 500,00 € HT Soit 1 582,50 € TTC	68
11.	L-2016-221	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Jeudis de Niort 2016 - Contrat de cession avec LE PERISCOPE - Spectacle LUCILLE CREW - Le 4 août 2016	3 000 ,00 € HT Soit 3 165,00 € TTC	80
12.	L-2016-222	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Jeudis de Niort 2016 - Contrat de cession avec TALOWA - Spectacle META & THE CORNERSTONE - Le 11 août 2016	4 000,00 € HT Soit 4 220,00 € TTC	94
13.	L-2016-229	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Festival de cirque 2016 - Contrat de cession avec l'association NO MAD - Spectacle " iSi & Là"	2 144,00 € HT Soit 2 261,92 € TTC	105
14.	L-2016-232	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Festival de cirque 2016 - Contrat de cession avec l'association LES THERESES - Spectacle " Al Cubo"	5 680,00 € net	111
15.	L-2016-233	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Festival de cirque 2016 - Contrat de cession avec l'association CIRQUE SANS RAISON - Spectacle "Delirium Saga Circus	7 580,00 € HT Soit 7 996,90 € TTC	123
16.	L-2016-234	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Festival de cirque 2016 - Contrat de cession avec PORTE 27 - Spectacle "CHUTE !"	3 234,00 € net	132
17.	L-2016-235	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Festival de cirque 2016 - Contrat de cession avec l'Association LES COLPORTEURS - Spectacle "LES ETOILES"	6 800,00 € HT Soit 7 174,00 € TTC	144
18.	L-2016-237	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Festival de Cirque 2016 - Contrat de cession avec la Cie POL & FREDDY -Spectacle " Cirque Démocratique de la Belgique"	3 800,00 € net	153
19.	L-2016-238	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Festival de cirque 2016 - Contrat de cession avec LES MATAPESTE SCOP - SARL - spectacles "Zarazarao" et "les zolobe en concert"	2 400,00 HT Soit 2 532,00 € TTC	159
20.	L-2016-253	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Pilori 2016 - Exposition de Nuria MORA Contrat avec Winterlong Galerie	3 500,00 € net	167

. RETOUR SOMMAIRE

21.	L-2016-298	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Concerts classiques - Eté 2016 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle d'ANNE PACEO - NEMO - Le 22 juillet 2016	2 500,00 € HT Soit 2 637,50 € TTC	175
-----	------------	--	---	-----

TOME 2

22.	L-2016-307	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Festival de Cirque 2016 - Contrat de cession avec HORMIGARRAS - spectacle - Au Bout du Fil	3 195,00 € net	190
23.	L-2016-313	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Jeudis de Niort 2016 - Contrat de cession avec CARTEL CONCERTS SAS - TRUMPS - Le jeudi 18 août 2016	1 000,00 € HT Soit 1 055,00 € TTC	199
24.	L-2016-324	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Installation plastique au Pavillon Grappelli - Contrat de commande artistique avec le Collectif Nyktalop Mélodie	3 500,00 € net	209
25.	L-2016-344	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Jeudis de Niort 2016 - Contrat de cession avec TOMAX PRODUCTION - Concert de DÄTCHA MANDALA - Le 28 juillet 2016	1 000,00 € net	214
26.	L-2016-346	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Installation plastique au Pavillon Grappelli - Contrat de commande artistique avec le Collectif Nyktalop Mélodie - Avenant n°1	269,70 € net	219
27.	L-2016-356	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Jeudis de Niort 2016 - Contrat de cession avec BLEU CITRON - Spectacle HUSBANDS - Le jeudi 18 août 2016	2 795,00 € HT Soit 2 948,73 € TTC	222
28.	L-2016-366	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Concerts classiques - Eté 2016 Contrat de cession de droits de représentations MENSA SONORA - Le 06 août 2016	2 000,00 € net	229
29.	L-2016-279	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2016	25 000,00 € HT Soit 30 000,00 € TTC	233
30.	L-2016-308	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Salle de sport du Pontreau - Acquisition de matériel	22 582,94 € HT Soit 27 099,53 € TTC	235

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

31.	L-2016-360	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Fourniture de buts sportifs	6 408,99 € HT Soit 7 690,78 € TTC	237
32.	L-2016-250	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Accord-cadre de fourniture et livraison de produit d'hygiène et d'entretien - Marché subséquent - Achat de produit détachant pour tables des écoles - Approbation	2 000,00 € HT maximum jusqu'au 21/01/2017	238
33.	L-2016-251	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Prestations d'entretien et de nettoyage des logements relais et d'urgence - Marché subséquent pour l'ajout de nouveaux logements relais - Approbation	4 000,00 € HT maximum jusqu'au 28/03/2018	240
34.	L-2016-314	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Marché subséquent - Accord-cadre équipements de protection individuelle - Accessoires	30 000,00 HT € jusqu'au 22/07/2017	242
35.	L-2016-315	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Marché subséquent - Fourniture de vêtements de travail et divers articles issus du développement durable	20 000,00 € TTC maximum sur 2 ans	244
36.	L-2016-316	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Marché subséquent de fourniture de vêtements de travail et divers articles textiles issus du développement durable - Vêtements de travail de protection	91 467,87 € TTC Sur 1 an	246
37.	L-2016-318	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Marché subséquent - Accord-cadre d'équipements de protection individuelle - Chaussures de sécurité	30 000,00 HT € maximum sur 1 an	248
38.	L-2016-320	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Location longue durée avec maintenance en full service d'un tractopelle - Approbation du marché	83 404,80 € TTC pour 4 ans	250
39.	L-2016-311	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE COURRIER REPROGRAPHIE DOCUMENTATION Base de données juridiques LEXIS NEXIS - Souscription d'un abonnement	Recette 20,76 € TTC	252
40.	L-2016-335	DIRECTION DE LA COMMUNICATION Accord-cadre impression et finition des éditions municipales - Lot 1 magazine - Marché subséquent	60 966,17 € HT Soit 68 311,83 € TTC	254

. RETOUR SOMMAIRE

41.	L-2016-372	DIRECTION DE LA COMMUNICATION Accord-cadre prestation de distribution de documents - Lot n°2 - Marché subséquent - Distribution en dépôts du magazine "Vivre à Niort"	3 255,00 € HT Soit 3 906,00 € TTC	256
42.	L-2016-375	DIRECTION DE LA COMMUNICATION Accord-cadre prestation de distribution de documents - Lot n°1 distribution non adressée en boîtes aux lettres des périodiques et autres éditions - Marché subséquent distribution du magazine "Vivre à Niort"	10 556,00 € HT Soit 12 667,20 € TTC	258
43.	L-2016-291	DIRECTION ACCUEIL ET FORMALITÉS CITOYENNES CIMETIÈRES ET CRÉMATORIUM Acceptation par la Ville de Niort du don - Contrat d'assurance vie	/	260
44.	L-2016-326	DIRECTION ACCUEIL ET FORMALITÉS CITOYENNES CIMETIÈRES ET CRÉMATORIUM Achat de mobilier pour le crématorium de la Ville de Niort	6 091,67 € HT Soit 7 310,00 € TTC	261
45.	L-2016-269	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT Port- Boinot - Expertise du patrimoine arboré	5 045,00 HT Soit 6 054,00 € TTC	263
46.	L-2016-364	DIRECTION GESTION URBAINE RÉGLEMENTAIRE COMPTABILITÉ Stationnement - Achat de badges "Résident Niort" pour les zones C et D	6 160,00 € HT Soit 7 392,00 € TTC	264
47.	L-2016-246	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec GERFI+ - Participation d'un agent à la formation : "Le processus de résilience"	915,00 € net	265
48.	L-2016-267	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec TPMA - Participation d'un agent aux 5èmes journées d'études et de rencontres des éducateurs(trices) de jeunes enfants	250,00 € HT Soit 300,00 € TTC	266
49.	L-2016-247	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec COMUNDI - Participation d'un agent à la formation : "Actualités et perspectives 2016 de la Petite Enfance"	1 195,00 € HT Soit 1 434,00 € TTC	267
50.	L-2016-270	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec CLUSTER ECO-HABITAT - Participation d'un agent à la formation "Introduction au BIM"	350,00 € HT Soit 420,00 € TTC	269

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

51.	L-2016-273	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec CUENOD - Participation de 2 agents à la formation SC3 - Maîtriser et optimiser les réglages des brûleurs gaz 2 allures	1 122,00 € HT Soit 1 346,40 € TTC	270
52.	L-2016-302	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ACEPP 17 - Participation de 3 agents à la formation "Les fondamentaux de l'approche Picklerienne en structure petite enfance".	2 550,00 € net	271
53.	L-2016-321	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le Domaine de Chaumont-sur-Loire - Participation de 2 agents au stage "Pour une démarche écologique des espaces verts urbains"	1 418,00 € net	272
54.	L-2016-329	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel. Convention passée avec EPLEFPA. Participation de 8 agents à la formation certiphyto.	1 680,00 € net	274
55.	L-2016-330	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel. Convention passée avec Action FIRST. Participation d'un agent à la formation "Gestes et postures : les manutentions thérapeutiques".	1 560,00 € HT Soit 1 872,00 € TTC	275
56.	L-2016-331	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'Université de Poitiers - Participation d'un agent à la formation "Master professionnel management des risques industriels et environnementaux (1ère année)	2 511,10 € net	276
57.	L-2016-332	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Cours Minerve - Participation d'un agent à la formation "CAP agent de prévention et de médiation"	1 771,00 € net	278
58.	L-2016-348	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Enquête de satisfaction et de recueil des attentes du personnel en matière d'action sociale	14 500,00 € HT Soit 17 400,00 € TTC	279

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

59.	L-2016-249	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché de fourniture d'études et de prestations informatiques pour le système d'information géographique de la Ville de Niort passé avec la société MEMORIS	70 790,00 € HT Soit 84 948,00 € TTC pour 3 ans	281
60.	L-2016-239	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Buvette APE Jules Ferry pour la fête du périscolaire du 18 juin 2016	/	282
61.	L-2016-352	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 1er trimestre - Artiste Cédric RODON	675,00 € net	284
62.	L-2016-262	DIRECTION DE L'EDUCATION PERSONNEL ET COMPTABILITÉ ECOLES Achat de mobilier scolaire (lits)	4 579,20 € HT Soit 5 495,04 € TTC	287
63.	L-2016-323	DIRECTION DE L'EDUCATION Achat de mobilier scolaire	7 158,60 € HT Soit 8 590,32 € TTC	288
64.	L-2016-340	DIRECTION DE L'EDUCATION Marché de fournitures et livraison d'ouvrages scolaires et parascolaires aux écoles publiques de Niort	89 000,00 € HT maximum Sur 2 ans	289
65.	L-2016-242	DIRECTION ESPACES PUBLICS QUALITÉ MÉTHODE SUPPORT CADRAGE Marché à procédure adaptée - Désamiantage et démolition du 77-79 rue Villersexel - Mission Sécurité et Prévention Santé (SPS)	646,00 € HT Soit 775,20 € TTC	290
66.	L-2016-254	DIRECTION ESPACES PUBLICS QUALITÉ MÉTHODE SUPPORT CADRAGE Prestations de désherbage alternatif des rues et des espaces publics	36 648,00 € HT Soit 43 977,60 € TTC	291
67.	L-2016-256	DIRECTION ESPACES PUBLICS QUALITÉ MÉTHODE SUPPORT CADRAGE Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage - lot n° 1 assistance à la réalisation d'un planning de travaux et mise à jour de la base de données d'éclairage public de la Ville de Niort	16 400,00 € HT Soit 19 680,00 € TTC	293
68.	L-2016-257	DIRECTION ESPACES PUBLICS QUALITÉ MÉTHODE SUPPORT CADRAGE Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage - lot n° 2 assistance pour la réalisation d'un contrat de performance énergétique sur le patrimoine éclairage public	8 400,00 € HT Soit 10 080,00 € TTC	295
69.	L-2016-260	DIRECTION ESPACES PUBLICS QUALITÉ MÉTHODE SUPPORT CADRAGE Marché de rénovation d'un ouvrage hydraulique et construction d'un pont sur le site BOINOT - Mission de Contrôleur Technique (CT) - Avenant n° 1	/	297

. RETOUR SOMMAIRE

70.	L-2016-274	DIRECTION ESPACES PUBLICS QUALITÉ MÉTHODE SUPPORT CADRAGE Politique de la Ville - Marché à procédure adaptée - étude réseaux, quartier Pontreau, Colline Saint André, Clou Bouchet et Tour Chabot Gavacherie	47 200,00 € HT Soit 56 400,00 € TTC	299
71.	L-2016-357	DIRECTION ESPACES PUBLICS QUALITÉ MÉTHODE SUPPORT CADRAGE Marché à procédure adaptée - Fourniture et pose de pavés en résine, rue du 14 juillet à Niort	8 723,00 € HT Soit 10 467,60 € TTC	301
72.	L-2016-367	DIRECTION ESPACES PUBLICS QUALITÉ MÉTHODE SUPPORT CADRAGE Marché subséquent fondé sur l'accord-cadre de fourniture de produits métallurgiques	5 808,72 € HT Soit 6 970,46 € TTC	302
73.	L-2016-333	DIRECTION DES FINANCES Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement	/	303
74.	L-2016-328	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Parc des Expositions - Acquisition d'un support Ecran de projection	13 948,56 € HT Soit 16 738,27 € TTC	305
75.	L-2016-280	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Centre de Rencontre et de Communication - Acquisition d'une table de mixage lumière	6 387,80 € HT Soit 7 665,36 € TTC	307
76.	L-2016-281	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Centre de Rencontre et de Communication - Acquisition de projecteurs LED	7 834,44 € HT Soit 9 401,33 € TTC	308
77.	L-2016-282	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Centre de Rencontre et de Communication - Acquisition d'une scène modulaire à partir de praticables	13 509,00 € HT Soit 16 210,80 € TTC	309
78.	L-2016-283	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Parc des Expositions - Acquisition de praticables	9 471,00 € HT Soit 11 365,20 € TTC	310
79.	L-2016-290	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Parc des Expositions - Contrat d'entretien et maintenance du matériel audio et vidéo du Centre de Rencontre et de Communication	7 500,00 € HT Soit 9 000,00 € TTC	311
80.	L-2016-292	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Parc des Expositions - Acquisition d'équipement en vidéoprojection de la Halle des Peupliers	4 439,00 € HT Soit 5 326,80 € TTC	312
81.	L-2016-162	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE Hôtel de Ville - Aménagement de la salle serveur - Attribution du lot 1 "Second oeuvre"	33 440,08 € HT Soit 40 128,10 € TTC	313

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

82.	L-2016-295	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE Centre technique espaces verts rue Henri Sellier - Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'installation d'une ventilation mécanique et reprise complète du circuit primaire de la production d'eau chaude sanitaire	2 000 ,00 € HT Soit 2 400,00 € TTC	314
83.	L-2016-261	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ENERGIE Groupe scolaire Pierre de Coubertin - Réfection du réseau de chauffage - Attribution du marché	17 724,45 € HT Soit 21 269,34 € TTC	316
84.	L-2016-263	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RESSOURCES & COORDINATION GRANDS PROJETS Régie Energies Renouvelables - Assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment du Centre Technique de la Chamoiserie	3 575,00 € HT Soit 4 290,00 € TTC	317
85.	L-2016-174	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Groupe scolaire Louis Pasteur - Bâtiment C - Traitement de la charpente et isolation des combles	15 192,90 € HT Soit 18 231,48 € TTC	318
86.	L-2016-240	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Salle serveur de l'Hôtel de Ville - Mise en place d'un service de secours incendie suite à incident	7 842,18 € HT Soit 9 410,61 € TTC	320
87.	L-2016-241	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Stade Jean Adolphe - Fourniture et pose d'un filet pare-ballons entre le terrain et le lotissement mitoyen	7 523,00 € HT Soit 9 058,60 € TTC	322
88.	L-2016-265	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Stade René GAILLARD - Remise en peinture de la totalité des tracés de la piste d'athlétisme du terrain d'honneur	9 340,00 € HT Soit 11 208,00 € TTC	323
89.	L-2016-275	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Haut de Brèche - Reprise de travaux suite à infiltrations - Marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage	27 887,00 € HT Soit 33 464,40 € TTC	324
90.	L-2016-288	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Crématorium - Réfection du four n°1 - Attribution du marché	4 393,02 € HT Soit 5 271,62 € TTC	325
91.	L-2016-297	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Centre Technique Municipal de la Chamoiserie - Construction du hangar de stockage multi-usages - Marché de maîtrise d'oeuvre	14 000,00 € HT Soit 16 800,00 € TTC	326

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

92.	L-2016-299	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Espace Michelet - Etude signalétique du bâtiment - Attribution du marché	5 960 ,00 € HT Soit 7 152,00 € TTC	328
93.	L-2016-300	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Centre Technique Municipal de la propreté urbaine - Réaménagement - Mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage	4 000,00 € HT Soit 4 800,00 € TTC	330
94.	L-2016-301	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Hôtel de Ville - Travaux de sécurité - Mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage	1 750,00 € HT Soit 2 100,00 € TTC	332
95.	L-2016-305	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée) - Suivi d'exécution	12 000,00 € HT Soit 14 400,00 € TTC	334
96.	L-2016-317	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Conservation des cimetières - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage	3 300,00 € HT Soit 3 960,00 € TTC	336
97.	L-2016-325	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Groupe scolaire Jacques Prévert maternelle - Installation d'un bâtiment modulaire pour salle dortoir et sanitaires - Attribution du marché	67 200,00 € HT Soit 80 640,00 € TTC	338
98.	L-2016-180	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Appartement rez-de-chaussée - 8 rue du Murier - Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence en date du 27 janvier 2016 - Avenant n°1	/	340
99.	L-2016-190	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Garage n°3 - 15 rue Berthet à Niort - Bail à location	Recette 52,79 € par mois	341
100.	L-2016-227	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Pavillon Stéphane Grappelli - Convention d'occupation à titre précaire et révocable entre la Ville de Niort et l'association Le CAMJI	valeur locative mensuelle 808,50 €	344
101.	L-2016-230	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention de mise à disposition entre la Ville de Niort et l'association le CAMJI de l'appartement 6 rue Paul Bert à Niort	Valeur locative annuelle 7 308,35 €	353

102.	L-2016-243	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un équipement municipal entre la Ville de Niort et les associations "Cercle des Nageurs de Niort" (C.N.N.), "Association des Plongeurs de Niort et des Environs" (A.P.N.E.E.), et "Mille Bulles"	Valeur locative mensuelle 288,94 € (A charge énergies et fluides)	362
103.	L-2016-248	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Contrat de location d'un appartement de la Ville de Niort	Recette 546,00 € par mois	370
104.	L-2016-252	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Réserve foncière La Coudraie/avenue de Paris - Parcelle cadastrée section HS n°110 - Convention d'occupation à titre précaire et révocable	Recette Redevance annuelle d'occupation 207,00 €	373
105.	L-2016-258	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association "Virtuel"	Recette Participation aux charges de fonctionnement Tarifs votés par le Conseil municipal	380
106.	L-2016-268	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation à titre précaire et révocable entre la Ville de Niort et l'association GPA79-16 de locaux situés dans le groupe scolaire Louis Pasteur sis rue Louis Braille	Valeur locative annuelle 4 022,40 €	387
107.	L-2016-271	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou-Bouchet rue Laurent Bonnevey - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association Centre Socio Culturel de Part et d'Autre - Avenant n°1	/	394
108.	L-2016-272	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Ancienne dépendance de l'ex-presbytère de Sainte-Pezenne salle associative 5 rue du Presbytère - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association "Héloïse"	Recette Participation aux charges de fonctionnement Tarifs votés par le Conseil municipal	397
109.	L-2016-278	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable entre la Ville de Niort et l'association Aéromodel Club Niortais	Valeur locative mensuelle 372,58 € (A charge eau, électricité, téléphone)	404
110.	L-2016-286	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Ferdinand Buisson maternelle - Convention d'occupation de locaux entre la Ville de Niort et l'association ADAPEI 79	valeur locative annuelle 6 187,80 €	412

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

111.	L-2016-289	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou-Bouchet rue Laurent Bonnevey, salle Monique Massias - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association Niort-Twirl	Recette Participation aux charges de fonctionnement Tarifs votés par le Conseil municipal	420
112.	L-2016-293	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Appartement rez-de-chaussée - 8 rue du Mûrier - Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence en date du 27 janvier 2016 - Avenant n°2	/	428
113.	L-2016-303	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation à titre précaire et révocable du domaine public en date du 23 juillet 2014 - Avenant n° 1	/	429
114.	L-2016-312	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Bail à location - Garage n°20 sis 15 rue Berthet à Niort	Recette Loyer mensuel 52,79 €	431
115.	L-2016-322	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation en date du 5 mai 2004 entre la Ville de Niort et l'association des Marocains de Niort et leurs Ami(es) - Avenant n°1	/	434
116.	L-2016-327	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Petit théâtre Jean Richard - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association Les Ateliers du Baluchon	Valeur locative annuelle 29 400,00 €	437
117.	L-2016-336	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Garage n°14 - 15 rue Berthet à Niort -Bail à location avec la Ville de Niort	Recette Loyer mensuel: 52,79 €	449
118.	L-2016-337	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE 23 rue de Bellune à Niort - Contrat de location	Recette Loyer mensuel 450,00 €	452
119.	L-2016-338	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle de sports et complexe polyvalent Henri Barbusse - Convention d'occupation à temps partagé entre la Ville de Niort et l'association Club Gambetta	Recette participation aux charges de fonctionnement montant forfaitaire 2016 : 260,00 €	458
120.	L-2016-339	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association Médiation 79 d'une partie des locaux sis 7A rue Max Linder	Recette Redevance annuelle 477,00 € participation aux charges de fonctionnement annuelle 250,00 €+ valeur locative annuelle 477,00 €	467

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

121.	L-2016-341	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association Chorale A Coeur Joie	Recette participation aux charges de fonctionnement Tarifs votés par le Conseil municipal	474
122.	L-2016-342	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle associative 5 rue du Presbytère - Ancienne dépendance de l'ex presbytère de Sainte Pezenne - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association Chorale A Coeur Joie	Recette participation aux charges de fonctionnement Tarifs votés par le Conseil municipal	481
123.	L-2016-345	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Appartement 2ème étage, porte 3 - 8 rue du Mûrier - Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence		488
124.	L-2016-347	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Local poubelle rue Henri Clouzot - Convention d'occupation en date du 13 avril 2014 - Avenant n°1	/	490
125.	L-2016-353	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation en date du 18 août 2011 entre la Ville de Niort et l'association Le CAMJI - Avenant n°4	Valeur locative annuelle 52 819,54 €	492
126.	L-2016-358	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust bâtiment D - Atelier d'artiste n°2 - Convention d'occupation en date du 10 novembre 2015 - Avenant n°1	Recette : Participation financière 2016 63,20 €	497
127.	L-2016-359	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Jean Jaurès élémentaire - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique La Roussille - Avenant n°1	/	500
128.	L-2016-362	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Aérodrome de Niort-Marais Poitevin - Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable entre la Ville de Niort et la société Aventure ULM	Recette annuelle Indemnité d'occupation 1 010,63 €	502
129.	L-2016-363	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Aérodrome de Niort Marais-Poitevin - Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un emplacement de stationnement pour un aéronef au sein du "Grand Hangar" avec la Ville de Niort	Recette Redevance Tarifs votés par le Conseil municipal	507

. RETOUR SOMMAIRE

130.	L-2016-365	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Aérodrome de Niort Marais-Poitevin - Convention d'occupation à titre précaire et révocable en date du 13 février 2016 pour le stationnement d'aéronefs au sein du bâtiment dénommé "Petit Hangar" avec la Ville de Niort - Avenant n°1	/	515
131.	L-2016-296	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS Groupe scolaire Agrippa d'Aubigné - Fourniture d'une chaudière à condensation	11 995,00 € HT Soit 14 394,00 € TTC	518
132.	L-2016-264	DIRECTION DE PROJET ENVIRONNEMENT ET HANDICAP Accompagnement de la Ville de Niort dans la démarche de renouvellement du processus de labellisation Cit'Ergie	24 400,00 € HT Soit 29 280,00 € TTC	519
133.	L-2016-287	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES Affaire Commune de Lagord c/ Commune de Niort - Tribunal administratif de Poitiers- Paiement d'honoraires au cabinet LLC et Associés	960,00 € HT Soit 1 152,00 € TTC	521
134.	L-2016-369	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES Affaire Commune de Lagord c/ Commune de Niort - Tribunal administratif de Poitiers - Paiement d'honoraires au Cabinet LLC et Associés	500,00 € HT Soit 600,00€ TTC	522
135.	L-2016-371	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES Place de la Brèche - Désordres voirie - Paiement d'honoraires au Cabinet Caradeux Consultants	3 000,00 € HT Soit 3 600,00 € TTC	523
136.	L-2016-306	DIRECTION URBANISME ET ACTION FONCIÈRE ACTION FONCIÈRE Décision d'acquérir l'immeuble sis rue de Ribray cadastré section DM n° 819 et 821 par exercice du droit de priorité	30 0000,00 €	524
137.	L-2016-309	DIRECTION URBANISME ET ACTION FONCIÈRE ACTION FONCIÈRE Préemption d'un bien sis rue des Fontenelles - Cadasté HR n°450	68 400,00 €	526
138.	L-2016-310	DIRECTION URBANISME ET ACTION FONCIÈRE ACTION FONCIÈRE Préemption d'un bien sis 312 B avenue de Paris, cadastré HR n° 266	73 500,00 € Hors Frais	528
139.	L-2016-319	DIRECTION URBANISME ET ACTION FONCIÈRE ACTION FONCIÈRE Préemption d'un bien sis 75 route de Coulonges, cadastré AW n°45	155 000,00 €	530
140.	L-2016-343	DIRECTION URBANISME ET ACTION FONCIÈRE URBANISME PRÉVISIONNEL ET OPÉRATIONNEL Marché de maîtrise d'oeuvre se rapportant à l'aménagement du secteur de la Vallée de Bellevue	20 825,00 € HT Soit 24 990,00 € TTC	532

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

141.	L-2016-245	DIRECTION DES VIES PARTICIPATIVES <i>Troc au jardin - Contrat avec l'Association pour le Développement Local (A.D.L.) - Les Jeux Olympiques d'Insectes</i>	1 120,00 €TTC	534
------	------------	---	---------------	-----

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Ce recueil des Décision justifie-t-il quelques remarques ou demandes de précisions de votre part ?

Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci. Pour commencer, si tant est qu'on puisse avoir des réponses à des questions, on va commencer par les décisions allant de la 74 à la 80, qui portent toutes sur des investissements concernant le parc des expositions de Noron. En attendant votre prochaine conférence de presse où on apprendra peut-être le sort du parc expo, on entend plein de choses sur le sujet. Il serait intéressant de savoir si ces investissements montrent une volonté d'attachement à ce parc expositions qui pourrait, pourquoi pas, devenir le parc expositions comme je vous l'avais proposé par ailleurs, de votre espace métropolitain, ou si les bruits qui veulent qu'il y ait plutôt un transfert de la logique événementielle sur Terre de Sports, voire sur un autre site, qui aurait l'aval de votre collègue Jean-François FOUNTAINE. Est-ce que ce sont plutôt des bruits justes ou est-ce que vous entendez maintenir l'activité voire la renforcer sur le parc de Noron ?

Monsieur le Maire

Merci. Je ne sais pas si ce sont des bruits, en tous cas, j'ai fait part d'intentions concernant le parc interne. C'est vrai que le dispositif est vieillissant et qu'on réfléchit activement, mais la chose n'est pas si simple que ça, à son transport sur une zone qui serait mieux desservie. Je suis convaincu, pour ma part, que Noron a une vocation à se renforcer dans l'enseignement supérieur, dans l'accueil aussi d'événements sportifs, puisque les halles ont aussi été faites pour avoir ce type de réception et aussi pour reconquérir un espace qui est un espace vert, une prairie. Ça ce sera l'objet d'un travail de longue haleine, mais par ailleurs c'est un enjeu d'avenir qu'il nous faudra relever. Ce n'est pas un bruit, c'est une intention que j'ai déjà manifestée et fait savoir. On n'en est pas encore à la concrétiser immédiatement, sans quoi nous aurions à en délibérer, cela va s'en dire, mais ça fait partie de nos projets à terme.

Entre Jean-François FOUNTAINE et moi, ce n'est pas une question d'aval, ce sont des questions de discussion. On en n'est pas à ce type de contrainte, au contraire, la coopération est bonne et je vous remercie d'avoir noté qu'elle avait été formalisée par la signature d'une entente métropolitaine récemment. Les choses vont dans le bon sens, il était temps.

D'autres questions ? D'autres remarques. ? Oui, Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

La décision 33 qui parlait des logements relais d'urgence. En tant qu'élue de l'opposition de gauche, je me fais porte-parole d'ARDDI (Association pour la reconnaissance et la défense des droits des immigrés) et de la LDH (Ligue des Droits de l'Homme) entre autres, pour demander, à nouveau, la mise à disposition par la Mairie de logements vacants à destination des familles de migrants dans le besoin.

. RETOUR SOMMAIRE

Je rappelle que ce pool de 6 logements d'urgence avait été mis en place sous la mandature de Monsieur BAUDIN, pérennisé par l'équipe de Madame GAILLARD et a été abrogé par celle de Monsieur BALOGÉ. Je souhaite également qu'il soit enfin répondu favorablement à la demande des services de l'Etat, par le biais du CADA 79 (Centre d'Accueil de Demandeurs d'asile), donc de la Préfecture et qui consiste en la possibilité d'accueillir des familles de réfugiés à Niort, dans des logements du centre-ville. Les logements sont trouvés.

Ces réfugiés en cours de procédure sont entièrement pris en charge par l'Etat. De nombreuses communes ont déjà répondu favorablement à cette demande, Saint-Maixent, arrivée début octobre, Chauray, Echiré et La Crèche. Je rappelle que de jeunes mineurs isolés sont déjà pris en charge par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) dans le Département, à Melle et à la Mothe-Saint-Héray.

L'accueil de ces réfugiés, dans la ville-centre, est un devoir Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, et ces refus systématiques me font soupçonner la majorité de posture idéologique rejoignant sur ce terrain Laurent WAUQUIEZ, Président par intérim des Républicains, voire ses déclarations d'il y a quelques jours. Et dire que les Niortais pensaient avoir élu une équipe sans étiquette.

Monsieur le Maire

Vous voyez Madame GODEAU, il me semblait bien que vous aviez quelque chose à dire.

Il y a toujours des logements, puisqu'il s'agit de les entretenir et en l'occurrence de les nettoyer. Contrairement à ce que vous avez régulièrement dit, ils n'ont pas disparu.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

A défaut de réponse, on va continuer à vous poser des questions.

Sur les décisions 133 et 134, il s'agit d'affaires juridiques vis-à-vis de la commune de Lagord. Sauf méconnaissance géopolitique de ma part, ça peut faire référence à la période où vous pensiez endiguer l'installation du Crédit Agricole en proximité de La Rochelle. Désormais c'est chose faite. Or sur ce sujet qui est important, à une certaine époque vous avez dénoncé les équipes, incapables de maintenir le Crédit Agricole, qu'est ce qui explique votre silence ? J'ai entendu les propos très sévères de votre collègue, Président du Conseil Départemental, Dominique BUSSEREAU, qui a parlé de scandale quant aux emplois qui allaient être perdus. 34 salariés, je crois, vont perdre leur emploi, n'acceptant pas cette migration quotidienne vers le nouveau site près de La Rochelle. Qu'en est-il de votre côté ? Qu'en pensez-vous ? Est-ce que vous seriez amené à négocier un retour du Crédit Agricole d'une manière ou d'une autre, cela vous abstient-il de toutes possibilités de solidarité avec les salariés en question ?

Monsieur le Maire

Monsieur DUFORESTEL, d'abord j'ai eu le plaisir de répondre, aujourd'hui, à la presse. En tous cas, celle qui m'a interrogé sur le sujet, à savoir France 3, je vous en informe. D'autre part, je vous remercie de votre intérêt sur le sujet parce que c'est vrai que la Ville de Niort a fait le maximum. Cette affaire qui nous oppose, c'est certain, avec la Direction de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, est un problème pour le territoire, un mauvais signal que nous commençons à endiguer par d'autres actions.

. RETOUR SOMMAIRE

Néanmoins, c'est bien le résultat de l'incurie, de l'impéritie de la majorité dans laquelle vous avez été, et qui a laissé prendre cette décision qui date de 2012 très formellement et qui était déjà remontait à 2011. Evidemment, rien n'a été fait à cette époque pour l'empêcher. Vous vous doutez bien qu'en 2014, il a plutôt s'agit d'éviter que ça devienne plus dramatique et que les décisions, le début de construction s'est fait très rapidement hélas. J'ai été le premier à m'en scandaliser, à le regretter. Aujourd'hui ; je le regrette toujours évidemment de même que je trouve lamentable les licenciements qui ont été causés dans cette affaire.

Je le dis fortement, j'ai reçu des organisations syndicales, je me suis entretenu avec la Présidence et la Direction générale, je crois qu'il y aura bientôt un projet parce que c'était aussi l'ambition que nous avons pour faire en sorte que le siège du Crédit Agricole avenue de la Rochelle ne soit pas une friche, mais soit repris le plus rapidement possible. Je laisserai au Crédit Agricole le soin de communiquer sur cet aspect-là, mais je ne doute pas qu'il le fera très prochainement.

Qui dit reprise de friche, dit aussi emplois et créations d'emplois, donc si c'est l'issue qu'il en est donné, ce sera après tout pas la pire des issues. Néanmoins, je regretterai toujours que des élus en place en 2012 aient laissé entendre que le Crédit Agricole n'avait plus sa place à Niort. Je regretterai toujours qu'il n'y ait pas eu de projet de territoire à cette époque, qu'il n'y ait pas eu de coopération avec la Rochelle, qu'il n'y ait pas eu d'ambition métropolitaine et du sens au territoire. Je regretterai toujours que le Crédit Agricole n'ait pas compris que c'était à Niort, plus qu'ailleurs, entre Charente Maritime et Deux-Sèvres qu'il fallait s'établir, parce que c'est là qu'est le bassin d'emploi tertiaire, c'est là qu'est l'action financière, c'est là qu'est la caractéristique de notre territoire, c'est là qu'est notre complémentarité avec la Rochelle et ça, il a fallu un pôle métropolitain, il a fallu une charte métropolitaine pour diagnostiquer tous nos atouts, les faire valoir et s'entendre là-dessus.

Aujourd'hui, les administrations coopèrent, les collectivités coopèrent aussi. Hier c'était « Je te reprends quelque chose », c'était entre deux prédécesseurs et il est évident que Jean-François FOUNTAINE et moi-même sommes dans une autre logique, et bien sûr un autre dialogue, la preuve est faite, est constructif, ce qui hélas manquait à l'époque et je ne puis que très amèrement le regretter, c'est certain Monsieur DUFORESTEL.

Nathalie SEGUIN

Monsieur BALOGE, j'aimerais vous entendre parler avec autant de passion de l'accueil des migrants sur notre Ville. Je reviens là-dessus, parce que j'aimerais entendre ce ton dans votre voix et cet engagement que vous avez là. J'aimerais savoir si vous avez bougé par rapport à cela, si vous avez décidé de rouvrir les logements que gérât le CCAS, il y a quelques années de ça.

Vous avez stoppé ce dispositif qui n'a jamais créé d'appel d'air, jamais, au moment même où il était plus que nécessaire. J'ai quelques chiffres.

Depuis 2014, 10 000 personnes ont trouvé la mort en essayant de traverser la Méditerranée dont plus de 3 000 les six premiers mois de l'année 2016. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait prendre ce sujet à bras le corps et proposer enfin un accueil sur notre Ville ? D'autres communes de la CAN l'ont fait, pourquoi pas Niort ? Je ne comprends pas pourquoi vous n'allez pas dans ce sens, pourquoi vous ne remettez pas en

. RETOUR SOMMAIRE

place cette politique qui n'a créé que des effets positifs. Les gens sont passés par les logements, ils ont été insérés sur notre territoire, encore une fois, sans appel d'air, ça n'a pas fait venir des milliers de personnes ici à Niort.

Pourquoi ne bougez-vous pas sur ce sujet ?

Monsieur le Maire

Merci. Ce qui m'étonne Madame SEGUIN, c'est que vous puissiez ne pas connaître, ne pas savoir, ou que vous refusez de voir et de savoir que Niort accueille un CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile) de 110 places, que Niort a un dispositif d'accueil de mineurs étrangers, c'était encore dans la presse l'autre jour, que Niort a une part non négligeable dans cet accueil. Donc, je n'accepte pas que vous laissiez entendre que Niort n'a pas déjà sa part dans la solidarité.

Maintenant, j'aimerais aussi que vous acceptiez avec la même passion, puisqu'elle vous habite aussi, d'entendre qu'il y a peut-être des frontières à ouvrir au Nord, parce que beaucoup de ces personnes ne veulent pas venir chez nous, et qu'il y a peut-être aussi une politique de coopération qui a été abandonnée, abdiquée au profit d'autres interventions ou d'économies x ou y qui fait qu'aujourd'hui, on abandonne les pays où partent ces hommes et ces femmes et que c'est certainement dans cet effort de coopération et de vraie solidarité internationale que nous avons à œuvrer, plutôt que de pallier à des gens qui quittent ; sans forcément le vouloir d'ailleurs, leur pays ou leur famille. C'est là ; à mon avis, qu'est la solution la plus humaine, mais il faudrait aussi sortir du débat polémique pour avoir l'ambition de porter un vrai débat politique et de politique internationale.

Isabelle GODEAU

Monsieur BALOGE, je parlais dans mon propos de 4 logements CADA 79 qui se sont trouvés, rue Basse, Saint-Jean et aux alentours de la place Saint-Jean. Ces logements là, vous n'avez pas donné votre approbation. Le Préfet est d'accord, il attend le feu vert de la Mairie mais il n'est pas donné.

Coût pour la municipalité, zéro.

Est-ce qu'on va faire venir des familles que la municipalité n'est pas prête à les accueillir ? Non. Donc ils attendent l'accord.

Monsieur le Maire

Je suis heureux d'apprendre que le Préfet a un interlocuteur et un portevoix dans cet hémicycle.

Alain PIVETEAU

J'interviendrai sur deux sujets puisqu'en fait on alterne sur deux thèmes en même temps.

Monsieur le Maire

A la base c'est le Recueil des Décisions.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain PIVETEAU

Ça aurait été plus pratique de l'aborder lorsqu'il y a eu deux interventions, dès le départ de cette séance, mais peu importe.

Sur la question du rôle d'une ville et de la politique publique locale, municipale, dans l'accueil des réfugiés, je crois que personne n'a dit que Niort ne faisait rien. Niort fait énormément de choses, ça a été rappelé dès le début des interventions. Depuis longtemps, la question n'est pas là, la question est qu'on n'est pas dans ce moment d'histoire là. On est dans un moment d'histoire tout à fait particulier qui s'est approfondi en gravité depuis quelques temps et la question c'est : Quels moyens supplémentaires, quels discours d'accueil supplémentaires produit-on ? On vous a questionné plusieurs fois là-dessus, nous avons fait une intervention très tôt sur cette question. Vous nous avez dit ; dans un premier temps, que vous alliez étudier les capacités supplémentaires d'accueil de la Ville de Niort. Je vous ai questionné à deux reprises sur le résultat de cette investigation interne, je n'ai jamais eu de réponse.

Nous sommes entièrement en accord avec tout ce qui vient d'être dit. Nous pensons que Niort a le devoir, la responsabilité, les moyens et une histoire, une culture qui pousse cette Ville et ses habitants à ouvrir les bras aux migrants, qui aujourd'hui ont besoin de cette tradition d'accueil en France et en Europe. D'autres pays d'ailleurs, sans engager le débat qu'on n'aura pas eu le temps d'avoir ici, mais si vous voulez en organiser un plus largement et plus précisément, plus profondément, j'y participerai avec plaisir, mais je pense à l'Allemagne qui a une politique totalement différente de ce qu'on entend ici et de même de ce qu'on entend au niveau national.

La question n'est pas que sur l'accueil, le règlement de la situation d'un point particulier qui est extrêmement violent et difficile, de Calais, mais sur la politique générale le rôle de l'Etat et des collectivités locales dans l'accueil des migrants.

Quant à la politique locale, publique, concernant les mouvements, la mobilité des entreprises. Je ne comprends pas le deux poids deux mesures qui est présent dans votre discours. D'un côté, vous dites qu'une équipe municipale précédemment n'a rien fait, a laissé faire, n'a pas mis en place des outils de coopération, pour empêcher une décision d'une entreprise dont on suppose qu'elle peut être empêchée par des politiques publiques locales ; Or tous ces éléments sont aujourd'hui, d'après vous, en place, Espace Métropolitain, coopération avec la Ville de La Rochelle et la question qui vous est posée, c'est celle concernant les effets concrets de cette délocalisation qui concerne une autre décision de la même entreprise, qui voit des emplois disparaître et des gens sortir de l'emploi probablement à cause de cette décision.

Puisque la politique publique locale peut influencer directement ces décisions et que tout est en place, vous venez de nous le dire, comment pouvez-vous vous limiter à regretter, dénoncer, vous offusquer de cette situation sans rien faire du tout. Vous venez de dire que c'était possible, faites-le ! Donc vous nous dites qu'il est tout à fait possible, par une décision de politique publique locale, d'empêcher une entreprise de partir ou vous nous dites que lorsque les conditions financières sont réunies sur un territoire, les entreprises ne partent plus par exemple sur le niveau de VT et je rappelle que le Crédit

. RETOUR SOMMAIRE

Agricole est parti dans une Ville qui a un transport en site propre et un niveau de VT beaucoup plus élevé, bref.

Il va falloir qu'on s'astreigne les uns les autres à être rigoureux dans ce qu'on dit, sinon la distance, l'écart qui existe entre les discours politiques, l'absence de prise de décision et les attentes des populations ne fera que croître.

Monsieur le Maire

Tout à fait Monsieur PIVETEAU. C'est pour ça qu'en 2012, il était temps de faire des choses, des propositions et elles n'ont pas été faites. Ça oui, c'est lamentable.

Madame SEGUIN, Monsieur DUFORESTEL et puis on en arrêtera peut-être là si vous voulez bien, à moins qu'il y ait encore d'autres expressions. Merci.

Nathalie SEGUIN

Monsieur BALOGE, vous répondez par le CADA. Le CADA c'est le droit commun, ça ne vous engage pas à grand-chose, ça ne vous coûte rien. C'est votre réponse ce soir, voilà. Je dis que c'est un discours facile et il n'y a pas de polémique là-dedans.

Ce que faisait le CCAS avant 2014, c'était du plus. Ce plus, dont on a cruellement besoin nous, les principaux concernés bien évidemment, et ça vous l'avez balayé d'un revers de main. Vous vous réfugiez derrière le droit commun qui ne suffit plus encore une fois.

Je reviens de la fête de l'humanité, Monsieur BALOGE, et il y avait une exposition sur les migrants. Cette exposition a été compilée dans ce livre que je tiens à votre disposition. Je ne vous l'offrirai pas mais si vous voulez, vous pouvez le feuilleter ce soir. Vous verrez ce que ces personnes vivent aujourd'hui, des femmes, des hommes, des enfants. Au passage, ce livre a aussi été fait pour soutenir les photographes, journalistes reporters du journal « L'Humanité », qui travaillent dans des conditions extrêmes, justement pour faire des photos de toutes ces atrocités pour alerter l'opinion publique.

A croire qu'il n'y a que vous que ça ne touche pas.

Monsieur le Maire

Il y a des limites à tout Madame SEGUIN et je vous invite à rabaisser un peu les vôtres.

Monsieur DUFORESTEL, pendant que Madame SEGUIN me prête son ouvrage.

Pascal DUFORESTEL

Merci Monsieur le Maire. J'ai pour ma part, beaucoup apprécié l'appel à la rigueur intellectuelle de mon collègue Alain PIVETEAU, mais je crains que ce soit un vœu pieux vous concernant, puisque vous maintenez ce storytelling permanent et qui est doublé maintenant d'une façon de revisiter l'histoire. Ça parle sûrement aux médias que de résumer la situation telle que vous l'avez fait. Si tant est qu'ils ne veulent pas faire le travail de recherche et d'analyse historique dans la réalité, permettez-moi de la rappeler. Le Crédit Agricole a décidé unilatéralement de partir et à l'époque il en a informé les

. RETOUR SOMMAIRE

collectivités. Or, à l'époque, nous avons essayé de nous mobiliser. De mémoire, vous n'étiez pas dans les différents cortèges que ce soit ici, à Bressuire ou ailleurs, ou dans les assemblées générales du Crédit Agricole pour essayer de peser sur la décision. Malheureusement, le Crédit Agricole a maintenu cette décision bien qu'à un moment donné ils aient pu apprécier diversement la pression qui leur a été faite.

Je pense qu'à cette époque-là, vous auriez été des nôtres dans les assemblées générales, peut-être que cela aurait abouti à un retour sur décision.

Ensuite, lorsque vous êtes arrivé aux responsabilités, vous l'avez joué autrement, puisque vous nous avez dit qu'avec vos petits bras vous arriviez à endiguer ou à contrecarrer cette décision. La preuve, puisque la décision qui est là dans le cahier, c'était une décision de faire appel juridiquement à la volonté d'installation à l'époque à Lagord. Là, vous n'avez pas été plus efficace que nous, dont acte. Parce qu'en effet le Crédit Agricole avait pris la décision, a cherché un nouvel endroit et a trouvé. Malgré les oppositions diverses venant de tous les camps politiques, en l'occurrence il n'y a pas de monopole du cœur en la matière, le Crédit Agricole s'est installé là où il est actuellement. Permettez-moi de rappeler ces éléments historiques et ne pas en rester à la phrase sibylline voire très clivante de « Le Crédit Agricole n'a pas sa place à Niort ». Je crois que personne n'a tenu ces propos en 2012 contrairement à ce que vous avez affirmé tout à l'heure. Bien entendu, le Crédit Agricole avait toute sa place à Niort. Il était dans une traçabilité que l'on connaît, historique, qui a permis l'installation des coopératives et des mutuelles à Niort. Donc, au contraire il avait toute sa place, il l'avait bien plus à Niort et sur le territoire niortais que nulle part ailleurs, y compris dans l'endroit où il est actuellement qui peut-être peut plaire aux membres du Conseil d'Administration pour faire un tour en voile, en bateau mais en l'occurrence n'apporte rien y compris en terme de centralité pour les salariés, c'est bien évident.

Voilà pour les éléments historiques, dès lors que vous n'avez pas pu peser plus que nous sur cette décision, admettons que c'est une décision unilatérale et dénonçons aujourd'hui les conséquences que cela a sur des salariés qui vont perdre leur emploi, sur d'autres qui sont contraints pour des raisons diverses d'emprunts etc., de prendre des navettes tous les jours pour faire des kilomètres et des kilomètres pour se rendre sur leur nouveau lieu de travail et qui en subiront les conséquences, que ce soit en terme de dégradation des conditions de vie et de bien d'autres conséquences indirectes. En tous cas, je ne peux pas vous laisser, dans un grand mouvement de parole, transformer comme ça l'histoire et redonner un contexte manichéen là où ça ne le mérite pas.

Monsieur le Maire

Merci. Puisqu'il n'y a pas d'autres prises de parole, juste quand même pour vous répondre, j'entends bien votre retour en arrière après avoir lancé ce sujet qui devait peut-être être l'objet de la soirée, avec l'autre. Ce n'est pas un petit sujet, c'en est un grand, et votre dernier propos est beaucoup plus acceptable sans ces appréciations diverses dont vous l'assortez que le premier. Bien sûr que c'est une décision unilatérale, mais j'ai appris, comme Maire et Président d'agglomération, qu'il y avait eu des demandes de terrains, et qu'il n'y a pas eu de vrai retour., en tous cas c'est la parole de la Direction et de la Présidence du Crédit Agricole.

. RETOUR SOMMAIRE

Pour ce qui est des recours contre les permis, le Crédit Agricole construit avant même l'épuisement des recours, ce qui n'est pas forcément le cas partout mais ce qui est le cas à Lagord. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on ne pourra pas dire que la Ville de Niort n'est pas allée jusqu'au bout dans cette histoire face à une décision, bien-sûr unilatérale, parce que c'est la liberté du commerce, d'installation des entreprises. J'insiste sur un point, c'est qu'il faut donner du sens à un territoire, diagnostiquer les choses et montrer, qu'on le porte, qu'on le fait entendre, notamment dans le cadre de ce que nous sommes en train de faire avec la Rochelle et cette autre communauté de commune et d'agglomération, à savoir que nous coopérons mais surtout que nous sommes bien conscients de nos forces et de nos complémentarités et nous les affichons, nous les affirmons. Il était une évidence en effet que le bon choix pour un siège bancaire fût-ce d'une caisse régionale c'était bien sûr à Niort, compte tenu des caractéristiques du bassin d'emploi et du territoire.

Je ne doute pas, qu'à la longue, le Crédit Agricole le regrette. Au-delà du coût très important du siège, rapporté notamment au nombre de salariés, au-delà aussi des risques qu'il y a de revisite, de réforme du périmètre territorial de la Caisse Régionale qui somme toute est une Caisse régionale à deux départements, demain un tel changement de site risque de lui poser quelques difficultés. Je regrette que ce n'ait pas été présenté, que ce n'ait pas été compris à cette époque-là. La décision a été prise en 2012 et les choses n'étaient pas claires, manifestement, pour cette banque importante de notre territoire. J'aspire à ce qu'elle reste une banque de proximité, aujourd'hui j'ai des doutes. Nous avons besoin de gages et ces gages, même si pour le site ils commencent à être donnés, ils ne sont pas complets quant à l'investissement du Crédit Agricole sur l'ensemble du territoire. Il faudra bien du travail de la part de cette banque pour nous reconvaincre qu'elle est une banque de chez nous, près de chez nous et qui surtout a du bon sens. Ce qui manifestement n'a pas été prouvé par son transfert. Donc il y aura beaucoup à faire en ce qui la concerne et ce n'est pas qu'une question d'image, c'est une question de travail et de banque.

Alain PIVETEAU

Hors micro... On est d'accord.

Monsieur le Maire

J'espère bien que sur un tel sujet nous puissions être d'accord. Mais remettons historiquement dans l'ordre, et aussi l'ordre des responsabilités, s'il y a des responsabilités puisque vous souhaitez les pointer dans le début de votre propos.

Ce recueil des Décisions n'est pas soumis au vote, mais nous en prenons acte.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-272

Direction des Finances

**Budget principal - Créances irrécouvrables -
Créances admises en non-valeur et créances
éteintes**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Certaines sommes en recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le budget principal et l'ex régie de l'eau de la Ville de Niort.

Les états présentés par le Trésorier Principal de Niort Sèvres concernent la période de 2001 à 2015 et correspondent essentiellement :

- à des redevables dont la dette est inférieure à 50 € (au regard de la délibération n°20060453 du 23 octobre 2006 fixant le seuil de poursuite du recouvrement des recettes) ;
- à des redevables qui ont fait l'objet de procédures de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire, les jugements rendus par un tribunal d'instance leur accordant l'effacement de leur dette ;
- à des redevables qui ont fait l'objet de procédures de liquidation judiciaire avec insuffisance d'actif prononcées par un tribunal de commerce ;
- à des créances dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Les montants présentés par le trésorier sont les suivants :

Au budget principal, une somme de 41 157,64 € TTC correspondant pour l'essentiel à des recettes irrécouvrables relatives à la restauration scolaire et garderie, dans une moindre mesure à l'ANIOS, les centres de loisirs et les cimetières.

Au budget principal concernant les recettes de l'ancienne régie de l'eau de la Ville de Niort, une somme de 8 823,17 € HT soit 9 308,44 € TTC avec une TVA à 5,5 %.

En conséquence, le Trésorier Principal de Niort Sèvres sollicite l'inscription de ces sommes irrécouvrables en dépenses.

Les crédits sont prévus au budget 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non-valeur ou en créances éteintes et inscrire en dépenses les sommes proposées par Monsieur le Trésorier Principal Niort Sèvres, selon la répartition suivante :

- concernant le budget principal
 - ↳ 30 357,19 € TTC au titre des créances admises en non-valeur (compte 6541)
 - ↳ 10 800,45 € TTC au titre des créances éteintes (compte 6542)

- concernant le budget principal (ex régie de l'eau)

↳ 8 823,16 € HT soit 9 308,44 € TTC avec une TVA à 5,5 % au titre des créances éteintes (compte 6542).

Cette ligne fera l'objet en parallèle de l'émission d'un titre de recettes à l'imputation 75 – 0200 – 758 pour le montant HT, sans rajout de la TVA, à l'encontre du Syndicat des Eaux du Vivier pour remboursement à la Ville de Niort du montant des créances éteintes constatées, comme prévu par la convention liant les deux collectivités.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-273

Direction des Finances

Budget annexe Parc de Noron - Créances irrécouvrables - Admission en non-valeur

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Certaines sommes en recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le budget annexe Parc de Noron.

Les états présentés par le Trésorier Principal de Niort Sèvres concernent la période de 2008 et 2010 et correspondent :

- à des redevables qui ont fait l'objet de procédures de liquidation judiciaire avec insuffisance d'actif prononcées par un tribunal de commerce ;
- à des créances dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Les montants présentés par le trésorier représentent un montant de 121,97 €HT soit 145,87 €TTC.

En conséquence, le Trésorier Principal de Niort Sèvres sollicite l'inscription de ces sommes irrécouvrables en dépenses (admission en non-valeur).

Les crédits sont prévus au budget 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non-valeur et inscrire en dépenses (compte 6541) du budget annexe Parc de Noron les sommes proposées par Monsieur le Trésorier Principal Niort Sèvres soit un montant total de 121,97 €HT (145,87 €TTC avec une TVA de 19,6 %).

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-274

Direction des Finances

Garantie d'emprunt accordée à Habitat Sud Deux-Sèvres pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de logements sociaux à Niort (opération rénovation-maintenance 2014)

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2288 et suivants du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°52065 en annexe signé entre Habitat Sud Deux-Sèvres, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Par sa demande formulée le 05 août 2016, Habitat Sud Deux-Sèvres souhaite obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt destiné à financer son programme de « rénovation-maintenance 2014 » consistant à réhabiliter 344 logements sociaux situés à différentes adresses à Niort.

Afin de concrétiser cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant global du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à Habitat Sud Deux-Sèvres soit un montant total de 659 000,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 659 000,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°52065, constitué d'une ligne, n°5139316.

Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques de ce prêt figurent en page 9 du contrat de prêt dont les principales sont les suivantes :

Prêteur	Caisse des Dépôts et Consignations
Identifiant de la ligne de prêt	5139316
Montant initial du prêt	659 000 €
Taux de période	1,35 %
TEG de la ligne de prêt	1,35 %
Phase d'amortissement	-
Durée	20 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,60 %

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Périodicité	Annuelle
Base de calcul des intérêts	30 / 360

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Niort s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-275

Direction des Finances

Garantie d'emprunt accordée à Habitat Sud Deux-Sèvres pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de logements sociaux place Louis Jouvét à Niort

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2288 et suivants du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°52056 en annexe signé entre Habitat Sud Deux-Sèvres, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Par sa demande formulée le 05 août 2016, Habitat Sud Deux-Sèvres souhaite obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt destiné à financer la réhabilitation de 50 logements sociaux situés 8-16 place Louis Jouvét à Niort.

Afin de concrétiser cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant global du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à Habitat Sud Deux-Sèvres soit un montant total de 1 089 000,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 089 000,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°52056, constitué de deux lignes, n°5143086 et 5143087.

Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques de ce prêt figurent en page 10 du contrat de prêt dont les principales sont les suivantes :

Prêteur	Caisse des Dépôts et Consignations	
Identifiant de la ligne de prêt	5143086	5143087
Montant initial du prêt	700 000 €	389 000 €
Taux de période	0,00 %	0,20 %
TEG de la ligne de prêt	0,00 %	0,82 %
Phase de préfinancement		
Durée	-	6 mois
Taux d'intérêt	-	0,82 %
Règlement des intérêts de préfinancement	-	Paiement en fin de préfinancement
Phase d'amortissement		
Durée	15 ans	15 ans
Index	Livret A	Taux fixe

. RETOUR SOMMAIRE

Marge fixe sur index	- 0,75 %	-
Taux d'intérêt	0,00 %	0,82 %
Périodicité	Annuelle	Trimestrielle
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Niort s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-276

Direction Ressources Humaines

Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de doter les services des moyens en personnel nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

POLE GENERAL

Direction des Relations extérieures et valorisation du patrimoine historique

Suppression de poste

1 poste de directeur

Direction Secrétariat Général

Fermeture de poste

1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Direction des Vies Participatives

Ouverture de poste

1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

POLE RESSOURCES ET SECURITE

Direction des Finances

Fermeture de poste

1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Service Police Municipale

Ouverture de poste

1 poste de brigadier

Création de poste

2 postes de gardien

POLE VIE DE LA CITE

Parc des expositions

Suppression de poste

1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

POLE CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN

Direction Patrimoine et Moyens

Ouverture de poste

1 poste d'ingénieur

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	2
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il s'agit de la mise à jour du tableau des effectifs portant sur différents pôles.

Y a-t-il des questions particulières sur cette modification ? Oui, Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Pas de questions particulières, mais une explication de vote. Nous voterons contre cette délibération en raison des deux suppressions de postes qui sont mentionnées. Les missions de ces deux agents ont été réparties sur leurs collègues, donc une augmentation de la charge de travail et non remplacement de ces deux agents, c'est pour ça que nous voterons contre cette délibération.

Par contre, si vous les présentiez autrement, si vous présentiez les délibérations peut-être sous deux formes, ça pourrait changer notre vote sur toute la question des ouvertures et surtout des créations de postes.

Monsieur le Maire

Pour le coup, c'est une délibération où il y a beaucoup de créations et d'ouvertures.

Quelles sont les suppressions qui vous inquiètent ?

Nathalie SEGUIN

Hors micro... Je pense que vous lisez aussi bien que moi, à la direction des Relations extérieures et valorisation du patrimoine historique, et au parc des expos.

Monsieur le Maire

Il s'agit dans le premier cas d'un départ en retraite et dans le second d'un transfert à la Direction du Projet Environnement et Handicap en lieu et place du parc des expos.

Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, c'est un départ en retraite, mais c'est un poste qui ne sera pas remplacé, donc on est d'accord, c'est une suppression de poste sèche.

J'ai assisté, il y a peu, à une Commission Paritaire et les conclusions de nos débats révélait une tension certaine sur les services municipaux, notamment consécutive justement à cette décision que vous faites porter sur le personnel, de réduire la masse salariale et de supprimer des postes. Cette délibération et les délibérations régulières que nous passons en Conseil municipal en font état. J'aimerais savoir ce que vous comptez faire à l'avenir pour réguler ces questions de tension. On souhaite vous alerter bien sûr sur l'ambiance et tout simplement sur l'effet en bout de course sur les postes au contact du public et qui sont donc concernés par la qualité du service public rendu aux habitants. On vous alerte sur cette détérioration à la fois des conditions de travail et du service.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Vous parlez de détérioration, c'est facile, on jette des mots comme ça. Je crois que lors de la présentation du compte administratif, on avait montré une courbe sur toutes les créations d'emplois qui avaient eu lieu entre 2008 et 2014 avec une augmentation de quasiment 30% de cette masse salariale, qui était passée de 31 millions à 42 millions à peu près. Aujourd'hui, bien sûr qu'il y a des non renouvellements en terme courant et pas en terme statutaire, mais on est bien loin et bien au-dessus de la situation de 2008. Il y a surtout une réaffectation nécessaire des moyens par rapport aux moyens financiers dont dispose la collectivité et, hélas, nous devons y procéder parce que vous connaissez les contraintes de la Ville. Elles sont extérieures, elles sont aussi dues à une gestion passée, mais c'est la réalité du moment, c'est l'obligation qu'est la nôtre. Comme vous le voyez, pour ce qui est d'une suppression c'est un départ en retraite et pour l'autre c'est un transfert de poste d'un service à l'autre.

Il y a aussi dans la vie d'une collectivité, comme celle d'une entreprise, des réorganisations et pour ce qui concerne le parc s'en était effectivement une, surtout après l'arrêt de la foire expo en régie directe.

Elodie TRUONG

Vous faites état d'une réalité, mais il y a une réalité vécue. C'est celle des agents et des services, donc il y a aussi des réponses à apporter à ces situations, qui sont des situations qui aboutissent à des crises. J'aimerais vous entendre sur cette question, l'augmentation de la masse salariale dont vous parlez c'est une augmentation mécanique, ne nous racontez pas d'histoire sur ces questions, ce ne sont pas des augmentations dues à des recrutements Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Madame TRUONG, il faut avoir un langage un peu réaliste. Cette courbe montrait le nombre d'emplois, de catégorie A particulièrement, qui a fait l'objet des recrutements, ce ne sont pas les catégories B et encore moins les catégories C qui ont été recrutés sous votre mandat, ce sont les catégories A.

Aujourd'hui, d'ailleurs dans les suppressions de postes, ce sont principalement les catégories A qui ne sont pas renouvelés. Je tiens à le dire et pour ce qui est de notre attention au personnel, évidemment qu'il y a une démarche bien-être qui est faite. Il y a aussi une démarche de transition professionnelle qui est programmée. Lucien-Jean LAHOUSSE pourrait vous en parler davantage, et de sécurité au travail aussi, de prévention des risques, ce qui n'était pas le cas. Ces situations sont de plus en plus prises en compte, notamment avec notre assureur complémentaire SMACL Santé. Il y a évidemment aussi tout le travail qu'on a fait, et qu'on essaye encore de faire, contre certaines précarisations. C'est le cas dans le domaine périscolaire avec la titularisation des référents scolaires au nombre de 19 dès notre arrivée, la cantine du mercredi qui a aussi permis de diminuer la précarisation d'un certain nombre d'emplois parce qu'il y avait un jour de plus, ça s'est fait au bénéfice de personnes qui étaient en situation précaire au sein de notre collectivité. J'aimerais bien aussi que vous le rappeliez, parce que c'est une situation que nous avons aussi relevée. Je n'en doute pas, il y a encore beaucoup à faire, on en est bien conscient, mais au moins on a l'envie de le faire. Néanmoins, on a aussi des obligations d'ajustement et ça se fait,

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

vous le voyez là, à travers des créations et des ouvertures de postes, ce tableau des effectifs en fait largement écho, bien plus que les suppressions que vous évoquez, qui sont, comme vous le soulignez, au nombre de deux, alors que nous avons une belle page concernant cette mise à jour du tableau des effectifs.

Nathalie SEGUIN

Ce n'est pas sur une délibération qu'on juge la masse salariale. Là aussi, c'est un petit peu facile de dire ça ce soir Monsieur BALOGE. Et puis les catégories A travaillent, comme les autres. Vous êtes en train de dire ce soir que ce n'est pas grave si on supprime les catégories A, parce que certainement que ces gens ne travaillent pas dans la collectivité, ils n'ont pas de missions à faire, de choses à accomplir, c'est ce que vous êtes en train de dire. Par conséquent, ça veut dire que finalement ce n'est pas grave si leur tâche est répartie sur les collègues puisque de toute façon ils n'ont pas de tâche à accomplir.

Je vous dis, à contrario, que les catégories A travaillent et travaillent beaucoup. Quand les postes ne sont pas remplacés, c'est sur les catégories B et C que la charge de travail est répartie, alors après vous pouvez parler de bien-être au travail, rajoutez-en une couche d'ailleurs parce que je pense que ce sera largement nécessaire.

Monsieur le Maire

Madame SEGUIN, l'excès en toute chose peut-être préjudiciable.

Alain PIVETEAU

Je n'ai pas compris non plus le point d'explication que vous mettiez en avant sur les différences catégorielles, quand il s'agit d'une politique que nous dénonçons depuis assez longtemps, avec d'ailleurs des prévisions de masse budgétaire et de postes concernés que vous avez dénié et qu'il a fallu constater au moment du CA (Compte Administratif), puisque vous prenez un élément de présentation du CA. Il faut être juste, et présenter les réponses qu'on a à apporter, sur l'augmentation de la masse salariale dite de 30% il y a aussi des transferts, c'est-à-dire des augmentations qui ne sont pas des augmentations de coupe budgétaire. Il y a aussi des créations de postes qui sont liées à des politiques publiques que le plus souvent vous avez votées, avec les postes qui allaient avec et puis il y a l'augmentation de ce que rappelait Elodie TRUONG, le GVT.

Donc il y a ces 3 éléments dans cette augmentation qu'il faut dissocier pour, là encore, être un peu rigoureux. Mais que vous ayez une autre politique que celle-ci, c'est exactement ce qu'on dit donc il y a un point d'accord, mais ne nous battons pas lorsque nous reconnaissons nos désaccords, ces désaccords viennent du fait que vous n'annoncez pas la couleur.

Quels seront les réductions de postes en 2017 ? Pouvez-vous répondre ?

Quel est l'objectif de la diminution de la masse salariale pour pouvoir tenir votre maquette budgétaire ?

Pouvez-vous répondre ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci Monsieur PIVETEAU. Autant de réponses, qui ont été données dans les comptes administratifs et autres budgets. D'ailleurs on ouvre une session budgétaire très prochainement, vous aurez à loisir la possibilité de vous exprimer, de questionner et surtout d'avoir des réponses qui ont été répétées déjà depuis deux ans et demi.

Alain PIVETEAU

Hors micro.

Monsieur le Maire

C'est le BP 2017. Vous en saurez plus dans quelques semaines, c'est en train de s'écrire.

Y a-t-il d'autres questions ? D'autres interventions ? Non, je vous remercie.

Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-277

Direction Ressources Humaines

Mise à jour des ratios d'avancement de la Ville de Niort - Cadres d'emplois des ingénieurs et des ingénieurs en chef territoriaux

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Neuf décrets publiés au Journal officiel du 27 février 2016 organisent la scission du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à compter du 1^{er} mars 2016.

Cette réforme a pour objet de conduire à une meilleure identification et reconnaissance des ingénieurs en chef qui occupent d'ores et déjà des emplois à forte responsabilité.

La création d'un nouveau cadre d'emplois et de nouveaux grades imposent à la collectivité de mettre à jour ses ratios d'avancement fixés par délibération. Aucune modification n'est toutefois proposée quant aux principes retenus, à savoir :

Pour les cadres d'emplois comptant au moins 3 grades, ce qui est le cas des deux cadres d'emplois des ingénieurs et ingénieurs en chef territoriaux :

Catégorie	Accès au	Ratio retenu
A	2 ^{eme} grade d'avancement	30%
	1 ^{er} grade d'avancement	50%

Dans ce contexte il est proposé de fixer les ratios d'avancement des cadres d'emplois précités conformément aux tableaux suivants.

<u>Filière</u>	<u>Catégorie</u>	<u>GH</u>	<u>Accès au grade de...</u>	<u>Ratio d'avancement de grade</u>
TECHNIQUE	A	6	Ingénieur en chef hors classe	50 %
		5	Ingénieur principal	50 %

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la modification des ratios d'avancement de la Ville de Niort tel que proposé pour les agents de catégorie A relevant de la filière technique.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	2
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

Monsieur le Maire

Il s'agit d'une adaptation de notre pratique au nouveau texte, qui prévoit désormais deux cadres d'emplois chez les ingénieurs quand il n'y en avait qu'un. Nous appliquons donc les ratios en vigueur dans la filière administrative. Neuf décrets, publiés au JO du 27 février 2016, organisent la scission du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à compter du 1^{er} mars 2016. Cette réforme a pour objet de conduire à une meilleure identification et reconnaissance des ingénieurs en chef qui occupent d'ores et déjà des emplois à forte responsabilité. La création d'un nouveau cadre d'emploi et de nouveaux grades imposent à la collectivité de mettre à jour ces ratios d'avancement fixés par délibération.

Il convient de noter qu'en 2007, lors de la création des ratios de la Ville de Niort, les principes avaient été arrêtés. Ils sont rappelés dans la délibération, je ne les lis pas, il s'agit de tableaux.

Il est donc proposé dans ce contexte nouveau de fixer les ratios d'avancement des grades d'emplois conformément au tableau qui, lui est proposé dans la même délibération et d'approuver ces modifications de ratios d'avancement, tel qu'ils sont proposés pour les agents de la catégorie A relevant de la filière technique.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Une explication de vote là aussi, nous voterons contre cette délibération.

Nous faisons la proposition de porter les ratios à 100% et non pas aux pourcentages qui sont mentionnés dans cette délibération. Tout simplement, parce qu'aujourd'hui les conditions d'avancement des agents ne sont pas à la hauteur des enjeux et que le gel du point d'indice continu d'être une réalité, donc au final, un manque de pouvoir d'achat certain pour les agents de notre collectivité.

Monsieur le Maire

Vous expliquerez tout ça au nouveau Ministre des Finances, parce qu'hélas si on continuait d'accélérer on n'éviterait pas le mur. C'est pourtant celui qui était devant nous et que nous évitons depuis maintenant deux ans et demi. Mais manifestement on a du mal à se faire entendre d'une partie des membres du Conseil municipal.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-278

Direction Ressources Humaines

Création d'un emploi temporaire à la Direction des Finances

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Pour préparer la mise en place de la Gestion Electronique de Documents, la Direction des Finances en lien avec la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications et la Direction de la Commande Publique et Logistique s'est organisée pour centraliser la numérisation et l'indexation des marchés de la collectivité actuellement en vigueur et détenus par le service exécution budgétaire.

L'objectif est de préparer une intégration en masse de ces documents au bénéfice de l'ensemble des services pour que la GED soit opérationnelle plus rapidement et que ces documents soient intégrés de manière homogène et maîtrisée.

Ce travail est déjà entamé mais pour assurer son avancement dans les délais impartis, il est nécessaire de renforcer l'équipe du service exécution budgétaire.

Il est donc proposé, sur la base de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de créer, pour une durée de 3 mois, un poste d'agent administratif rémunéré sur la grille des adjoints administratifs de 2ème classe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire d'adjoint administratif de 2ème classe non titulaire pour une durée de 3 mois au sein de la Direction des Finances.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-279

Direction Ressources Humaines

**Mise à disposition de la secrétaire médicale auprès
de la Communauté d'Agglomération du Niortais
(CAN)**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Les services de médecine de prévention de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) sont assurés par le même médecin, recruté par chaque collectivité sur des postes à temps non complet représentant 20% d'un temps complet pour la Ville de Niort et 10% d'un temps complet pour la CAN.

Le secrétariat des deux services médicaux est assuré par un agent de la Ville de Niort mis à disposition partielle de la CAN d'abord pour 50%, puis pour 40% de son temps de travail conformément aux dispositions des articles 61 et 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret 2008-580 du 18 juin 2008. A cet effet, plusieurs conventions successives ont été signées avec la CAN.

Le poste de secrétaire médicale de la Ville de Niort relève du cadre d'emplois des rédacteurs.

C'est dans ce cadre que doit se poursuivre la mise à disposition de la secrétaire médicale à raison de 40% de son temps de travail. Il y a donc lieu de renouveler la convention avec la CAN qui a pris fin le 31 août 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition à raison de 40% d'un temps complet de la secrétaire médicale de la Ville de Niort auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour une durée de 3 ans ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-280

Direction Ressources Humaines

Emplois temporaires - Créations de postes au service des écoles - Annule et remplace la délibération n°2016-193 du 20 juin 2016

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La surveillance des restaurants scolaires entre 12h et 14h dans les écoles ne peut être assurée par les agents municipaux en poste, les besoins se produisant au même moment dans l'ensemble des groupes scolaires. Ces besoins sont évalués à 5 000 heures pour une année scolaire.

Il est proposé de créer, pour l'année scolaire 2016-2017, sur la base de l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, 22 emplois temporaires d'agents de surveillance de restauration scolaire et de garderie scolaire rémunérés comme suit :

- 13 emplois temporaires sur la base du 1^{er} échelon de la grille des adjoints techniques de 2^{ème} classe ;
- 9 emplois temporaires sur la base du 4^{ème} échelon de la grille des adjoints d'animation de 2^{ème} classe compte tenu de l'ancienneté dans la collectivité ;

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°2016-193 du 20 juin 2016 ;
- accepter la création de 22 emplois occasionnels d'agents de surveillance de restauration scolaire et de garderie scolaire pour l'année scolaire 2016-2017, rémunérés pour 13 agents sur la grille des adjoints techniques de 2^{ème} classe et pour 9 agents sur la grille des adjoints d'animation 2^{ème} classe.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

Monsieur le Maire

Il s'agit d'une délibération qui annule et remplace celle du 20 juin 2016 que nous avons prise.
Je vous propose de l'adopter, à moins qu'il y ait quelques questions. Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Simplement, pour savoir s'il y aura des agents qui vont être qualifiés pour accompagner les handicapés.

Monsieur le Maire

Ecoutez, je pense qu'on vous apportera des précisions un peu plus tard parce que je ne les ai pas avec moi. On vous précisera ça.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-281

Direction de l'Education

Fourniture et livraison d'articles de papeterie scolaire et de travaux manuels - Approbation de l'accord-cadre

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En vertu du Code de l'Education, la Ville a la charge des écoles publiques dont elle assure notamment le fonctionnement.

La Ville gère, par ailleurs, en régie directe, les accueils périscolaires sur les écoles maternelles et élémentaires publiques ainsi que des Centres de Loisirs.

Dans ce cadre, les enseignants et les animateurs ont besoin de fournitures d'articles de papeterie scolaire et de travaux manuels.

Un groupe de travail co-animé par la direction de l'Education et le service Achats réunissant des enseignants, des animateurs et des ATSEM s'est réuni à plusieurs reprises fin 2015-début 2016, afin de définir l'ensemble des besoins. Ceux-ci sont très variés du fait de la nature des activités mises en œuvre (scolaires/périscolaires/extrascolaires) et de l'amplitude d'âge du public concerné (de 2 à 11 ans).

Dans la continuité de ce travail, un accord-cadre mono-attributaire d'un an reconductible 3 fois, a été passé par procédure d'appel d'offres, pour un montant maximum annuel de 90 000,00 € HT.

La notification du contrat d'accord-cadre emporte automatiquement la conclusion du premier marché subséquent.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 juin 2016 pour la désignation de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre de fourniture et livraison d'articles de papeterie scolaire et de travaux manuels avec la Société SADEL ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Il s'agit d'approuver l'accord-cadre de fourniture et de livraison d'articles de papeterie scolaire et de travaux manuels avec la société SADEL. C'est celle qui est sortie des choix de la Commission d'Appel d'Offres. Ce travail est la conclusion d'un travail mené pendant plusieurs mois avec les directeurs ou enseignants d'écoles Niortaises, qui ont bien voulu faire un comité de travail, parce qu'il y avait quelques fournitures défectueuses auparavant. Ils ont réfléchi pour voir quels étaient les matériels les plus à même à répondre à leurs besoins.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Tout simplement pour dire que ces groupes de travail ont été très appréciés. Comme quoi je ne suis pas toujours contre.

Monsieur le Maire

Je le sais. Réjouissons-nous aussi d'avoir une bonne stabilité et une légère progression des effectifs scolaire cette année encore, c'est appréciable. Tout le Département ne peut pas dire la même chose.

Pas d'autres questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-282

Direction de la Commande Publique et Logistique

Fourniture de signalisation verticale et horizontale pour la voirie et peinture pour terrains engazonnés - Approbation des marchés

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

La Ville de Niort dispose d'une régie en voirie intervenant pour le maintien en bon état du réseau routier de la commune et d'une régie pour espaces naturels pour l'entretien, entre autres, des terrains engazonnés.

Pour effectuer ces opérations d'entretien, les services de la Ville de Niort ont besoin de différentes fournitures.

Pour répondre à ces besoins, une consultation a été lancée en mars 2016 par Appel d'Offres.

La consultation concernait 6 lots :

Lot n°1 : Peintures routières
Lot n°2 : symboles et bandes préfabriqués thermocollants
Lot n°3 : panneaux de signalisation de police et de rues et panneaux directionnels
Lot n°4 : panneaux temporaires
Lot n°5 : potelets à mémoire de forme
Lot n°6 : peintures pour terrains engazonnés

3 lots ont été déclarés infructueux :

Le lot n°1 : Peintures routières

Le lot n°2 : Symboles et bandes préfabriqués thermocollants

Le lot n°6 : Peintures pour terrains engazonnés

Une nouvelle consultation pour ces 3 lots a donc été relancée en juillet 2016. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

L'accord cadre est passé pour une durée de 1 an qui pourra être renouvelé 3 fois tacitement sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Chaque lot fait l'objet d'un montant maximum annuel HT.

Désignation	Montant Maximum Annuel HT
Lot n°1 : Peintures routières	31 600,00 €
Lot n°2 : symboles et bandes préfabriqués thermocollants	55 000,00 €
Lot n°6 : peintures pour terrains engazonnés	20 000,00 €

Dans le cadre de la procédure de consultation d'Appel d'Offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 septembre 2016 pour la désignation des attributaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre ci-après :

Désignation	Attributaire
Lot n°1 : Peintures routières	AXIVUM 5 Quai du débarquement 76100 ROUEN
Lot n°2 : symboles et bandes préfabriqués thermocollants	SAR 103-105 Rue des 3 Fontanot 92022 NANTERRE cedex
Lot n°6 : peintures pour terrains engazonnés	ORESO GROUP 12 Chemin du Tronchon 69570 DARDILLY

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-283

Direction de la Commande Publique et Logistique

Transports de personnes - Approbation du marché subséquent - Transport sur la Communauté d'Agglomération du Niortais sur planning pour la période 2016 - 2020

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 20 juin 2016, le Conseil municipal a approuvé l'attribution, au groupement Rapide Gatinais, Casa, Voyage Baudin, de l'accord cadre « transport de personnes ».

Afin d'assurer un service de transport pour les activités scolaires et périscolaires sur planning, il est nécessaire de passer un marché subséquent prenant la forme d'un accord cadre à bons de commande. Ce marché subséquent aura une durée de 4 ans et un montant maximum de 160 000,00 € TTC/an.

Il intègre une clause d'insertion permettant de confier au minimum 525 heures de travail par an à des personnes éloignées de l'emploi.

Dans le cadre de la procédure de consultation, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 08 septembre 2016 pour la décision d'attribution du marché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché subséquent attribué au groupement Rapide Gatinais, Casa, Voyage Baudin (Rapide Gatinais mandataire)
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-284

Direction de la Commande Publique et Logistique

Fourniture de matériels et consommables électriques - Approbation du marché

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Pour les interventions de ses différentes régies techniques, la Ville de Niort a conclu un contrat d'accord-cadre multi-attributaires de fourniture de matériels et consommables électriques avec les sociétés REXEL FRANCE, CGED et CSO.

Pour les besoins récurrents de la collectivité, il convient de passer un marché subséquent prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an à compter de sa date de notification.

Le marché subséquent fixe un maximum de 120 000,00 € TTC.

Dans le cadre de la consultation d'Appel d'Offres, la commission des marchés s'est réunie le 08 septembre 2016 pour avis sur le choix de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché subséquent prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande de fourniture de matériels et consommables électriques avec la société REXEL, Rue Toussaint Louverture, 79000 NIORT ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-285

Direction de la Commande Publique et Logistique

Prestations d'entretien d'espaces naturels, verts, ludiques et sportifs - Approbation des accords-cadres

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les accords-cadres concernent des prestations pour l'entretien des cours d'eau et des berges, l'entretien d'espaces verts et naturels et l'entretien des espaces ludiques et sportifs (terrains multisports synthétiques et espaces jeux).

Pour répondre à ces besoins, une consultation a été lancée par appel d'offres avec 3 lots.

Lot n°1 : Prestations d'entretien des cours d'eau et des berges.
Lot n°2 : Prestations d'entretien d'espaces verts et naturels.
Lot n°3 : Entretien des espaces ludiques, sportifs, de terrains synthétiques et d'espaces de jeux

Il s'agit d'accords-cadres à bons de commande.

Chaque accord cadre est passé pour une durée de 1 an qui pourra être renouvelée 3 fois tacitement sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Chaque lot fait l'objet d'un montant minimum annuel TTC.

Désignation du lot	Montant
Lot n°1 : Prestations d'entretien des cours d'eau et des berges.	30 000,00 €
Lot n°2 : Prestations d'entretien d'espaces verts et naturels.	150 000,00 €
Lot n°3 : Entretien des espaces ludiques, sportifs, de terrains synthétiques et d'espaces de jeux	20 000,00 €

Dans le cadre de la procédure de consultation d'Appel d'Offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 septembre 2016 pour la désignation des attributaires.

Le lot n°3 « Entretien des espaces ludiques, sportifs, de terrains synthétiques et d'espaces de jeux » a été déclaré infructueux et va être relancé en appel d'offres dès que possible.

. RETOUR SOMMAIRE

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les accords-cadres ci-après :

Désignation du lot	Attributaire
Lot n°1 : Prestations d'entretien des cours d'eau et des berges.	EIVE (mandataire) / EIVE 86
Lot n°2 : Prestations d'entretien d'espaces verts et naturels.	EIVE (mandataire) / EIVE 86

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-286

Direction de la Commande Publique et Logistique

Matériel pour l'entretien des espaces verts, naturels et sportifs - Approbation des accords-cadres

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

La Ville de Niort utilise, pour l'entretien de ses espaces verts naturels et sportifs, des matériels adaptés à la diversité des espaces concernés (stades, jardins publics, zones de marais,...) et au niveau de qualité attendu par les usagers.

Elle dispose d'un parc de matériels important nécessitant un renouvellement planifié pour bénéficier en permanence d'équipements opérationnels.

Pour répondre à ces besoins une consultation a été lancée par Appel d'Offres.

Il s'agit d'un accord cadre multi attributaires dont le classé premier se verra attribuer la partie à bons de commande pour une période de 4 ans.

L'accord cadre concerne l'ensemble du matériel roulant et des équipements accessoires pour l'entretien des espaces verts, naturels et sportifs. Il exclut le matériel agricole et le matériel poussé (petite tondeuse, etc.).

Dans un souci d'harmonisation du parc, la partie à bons de commande concerne les tondeuses autoportées à éjection centralisée avec bac de ramassage. Les autres matériels feront l'objet de marchés subséquents spécifiques.

L'accord cadre ne prévoit pas de montant minimum ou maximum.

Dans le cadre de la procédure de consultation, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 08 septembre 2016 pour la désignation de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les accords-cadres ci-après :

Attributaires	CP + Ville
AREPE (attributaire de la partie à bons de commande)	79000 NIORT
Equip' Jardin	79400 AZAY LE BRULÉ
MOD 79	79410 ÉCHIRÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-287

Direction de la Commande Publique et Logistique

Fourniture d'outillage à main, électroportatifs et consommables - Approbation de l'accord-cadre

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de ses activités en régie, la Ville de Niort doit acquérir divers outillages à main, électroportatifs et consommables associés.

Le précédent accord-cadre est arrivé à échéance le 12 juillet 2016.

Il convient de mettre en œuvre de nouveaux accords-cadres pour lesquels une consultation d'appel d'offres a été menée.

Il s'agit d'un accord-cadre composé de 2 lots, passé pour une période de 4 ans à compter de la date de notification. Pour le lot 1, l'accord-cadre est à bons de commande mono attributaire. Pour le lot 2, l'accord-cadre est multi-attributaires et fera l'objet de marchés subséquents après remise en concurrence.

Chaque lot fixe un maximum sur la durée du contrat en valeur TTC.

Désignation du lot	Montant
Lot 1 : Outillage à main horticole et agricole	64 000,00 €
Lot 2 : Outillage à main divers, électroportatifs et consommables	260 000,00 €

Dans le cadre de la procédure de consultation par appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 juillet 2016 pour décider du choix des attributaires.

Les dépenses correspondantes seront inscrites sur les comptes budgétaires concernés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre pour chaque lot dans le tableau ci-après :

	Attributaires		
Lot 1	GUILLEBERT 3 rue Jules Verne L'orée du Golf, BP 17 59 790 RONCHIN		
Lot 2	VAMA DOCKS 4 rue Ile Mace CS 12049 44 401 REZE Cedex	LE GALLAIS 7 rue Atalante Citis 14 200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	MABEO INDUSTRIE 18 avenue. d'Arsonval 01 100 BOURG EN BRESSE

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-288

Direction de la Commande Publique et Logistique

**Véhicules particuliers et véhicules utilitaires légers -
Approbation des accords-cadres**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

La Ville de Niort, le Syndicat des Eaux du Vivier, le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, ont constitué un groupement de commandes pour l'achat de véhicules légers et véhicules utilitaires légers afin :

- d'harmoniser le parc de véhicules pour en faciliter la maintenance ;
- de globaliser les achats pour obtenir de meilleures conditions financières et de garantie.

Pour ce faire une consultation a été lancée par Appel d'Offres.

Il s'agit d'un accord cadre alloti multi attributaires dont le classé premier se verra attribuer la partie à bons de commande pour une période de 4 ans.

Le lot 1 concerne la fourniture de véhicules particuliers et la partie à bons de commande les berlines dites « petites citadines » et « citadines ». Les autres types de voitures feront l'objet de marchés subséquents spécifiques.

Le lot 2 concerne la fourniture de véhicules utilitaires légers et la partie à bons de commande concerne les ludospaces, fourgonnettes et fourgons standard. Les véhicules nécessitant un carrossage particulier feront l'objet de marchés subséquents spécifiques.

Les montants minimums pour la durée des accords-cadres sont les suivants :

Désignation du lot	Montant minimum pour 4 ans
Lot 1 - Véhicules Particuliers (VP)	336 000,00 € TTC
Lot 2 - Véhicules Utilitaires Légers (VUL)	454 000,00 € TTC

Dans le cadre de la procédure de consultation, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 juillet 2016 pour la désignation des attributaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les accords-cadres ci-après :

Lot 1 : Véhicules particuliers

Attributaires	Adresse
SAS Les Garages Chaigneau	46 Bd des Rochereaux 79180 CHAURAY
SCAP Peugeot	Rue Jean Couzinet Espace Mendes France – 79000 NIORT
Saint Christophe Automobile	214 Avenue de Paris 79000 NIORT
Groupement Scala Motors et Scala Automobiles	Rue le Corbusier ZAC de Belle Aire – 17440 AYTRE Agence de Niort : 459 Avenue de Paris 79000 NIORT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lot 2 : Véhicules utilitaires légers

Ce lot sera relancé par une nouvelle consultation.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique DESQUINS

Il s'agit de véhicules particuliers et de véhicules utilitaires légers, là encore approbation d'accords-cadres. Il a été constitué un groupement de commandes pour l'achat de ces véhicules entre la Ville de Niort, le Syndicat des Eaux du Vivier et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort. Le but est d'harmoniser les parcs et de globaliser les achats pour obtenir de meilleures conditions financières et de garanties. C'est un appel d'offres, il s'agit d'un accord-cadre qui est alloué multi-attributaires, dont le classé premier se verra attribuer la partie à bons de commande pour une période de 4 ans.

Le lot 1 concerne la fourniture de véhicules particuliers, et la partie à bons de commande, les berlines dites petites citadines et citadines. Les autres types de voitures feront l'objet de marchés subséquents spécifiques.

Le lot 2 concerne la fourniture de véhicules utilitaires légers et la partie à bons de commande concerne les ludospaces, fourgonnettes et fourgons standards. Les véhicules qui nécessitent un carrossage feront l'objet de marchés subséquents spécifiques.

Les montants : Pour le lot 1 : Véhicules particuliers, 336 000 € ;

Pour le lot 2 : Véhicules utilitaires légers, 454 000 €.

Ce sont des montants minimum pour 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour désigner les attributaires, pour le lot 1, véhicules particuliers, ont été retenus la SAS Les Garages Chaigneau marque Toyota, la SCAP Peugeot, Saint Christophe Automobile marque Renault et Groupement Scala Motors et Scala Automobiles marque Fiat. En ce qui concerne le lot 2, véhicules utilitaires légers, il a été déclaré infructueux et il a été relancé pour une nouvelle consultation.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Juste deux petites questions. S'agit-il de remplacements ou de nouvelles acquisitions qui vont être effectuées ? Et ma deuxième question est, comme je ne fais pas partie de la Commission d'Appel d'Offres, est ce qu'il y a un regard sur les aspects polluants des véhicules diesels, électriques, hybrides... ? Merci.

Dominique DESQUINS

En ce qui concerne les différents aspects, la Commission se réunit préalablement en commission dite « Critères ». Cette commission permet effectivement de faire valoir un certain nombre de critères d'appréciation dont les critères environnementaux qui ne sont pas les seuls, mais qui font intégralement

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

partie du choix qui va être opéré par la suite. Les candidats sont bien évidemment tenus au courant de ces critères. En ce qui concerne les flottes elles-mêmes, la plupart du temps il s'agit effectivement de pourvoir à des renouvellements de véhicules en fonction des besoins de la Ville.

Monsieur le Maire

Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-289

**Direction des Systèmes
d'Information et de Télécommunications**

**Marché pour l'étude, l'assistance, le développement
et la maintenance des outils décisionnels de la Ville
de Niort - Avenant n°1**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 19 décembre 2014, le Conseil municipal a attribué à la société DECIVISION le marché n°14131A001 concernant l'étude, l'assistance, le développement et la maintenance des outils décisionnels de la Ville de Niort.

La Ville de Niort par le biais de ce marché a eu la possibilité d'acheter des outils complémentaires offrant d'autres services supplémentaires pour les différentes directions de la collectivité.

L'acquisition de ces licences complémentaires génère l'intégration d'un nouveau prix unitaire au bordereau de prix unitaires concernant la maintenance annuelle des outils achetés.

Par conséquent, il convient de conclure un avenant avec la société DECIVISION pour le marché sus-cité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 pour l'acquisition de maintenance supplémentaire liée à l'acquisition de licences complémentaires ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Dominique DESQUINS

C'est un avenant, puisqu'il y a déjà un accord-cadre avec la société DECIVISION. Il se trouve que la Ville a été amenée à se proposer d'acquiescer des licences complémentaires au système d'outils décisionnels qu'elle a aujourd'hui. Il s'agit d'approuver cet avenant qui permet l'acquisition de maintenance supplémentaire liée à l'acquisition de ces nouvelles licences.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Comme je comprends que cette entreprise participe à faire vivre l'interface web de la Ville de Niort, je voulais quand même poser une question par rapport à un problème que j'ai soulevé par échange de mails avec plusieurs des services : la non possibilité d'accéder aux infos quartiers de la semaine, qui sont envoyées à tous élus et dont le lien ne marche pas pour les élus de l'opposition.

La réponse qui m'a été donnée : « Seuls les élus de l'opposition n'accèdent pas aux pages par rapport à ces informations. Cette décision avait été prise par la DG avant l'ouverture de l'Intraniort ». Je trouve que ce n'est pas très équitable et ce n'est pas évident d'avoir les infos et de pouvoir représenter les élus de Niort qui ont pu nous faire confiance. Toutes les infos ne sont pas disponibles sur le Vivre à Niort. Merci.

Monsieur le Maire

Très bien. Ecoutez, vous me l'apprenez, mais au moins ça aura le mérite d'une certaine équité entre deux mandatures de ce point de vue. On va voir.

Après, c'est vrai que dans une collectivité, il y a un exécutif et il y a une minorité ou une opposition, mais manifestement Madame SEGUIN en ce qui vous concerne c'est plus de l'opposition.

Nathalie SEGUIN

Hors micro... Il y a vous et les autres.

Monsieur le Maire

Non, il y a un exécutif et une assemblée délibérative Madame SEGUIN. Vous dites ça en plus avec un sourire qui laisse entendre que vous ne le pensez pas complètement. Donc je suis rassuré et on peut proposer le vote, à moins que Madame JOHNSON veuille...

Monique JOHNSON

Je voulais juste dire, sans demander à avoir accès effectivement à tous les dossiers, que je pense qu'il devrait être possible d'accéder à ces informations-là, qui faciliteraient quand même notre tâche en tant qu'élus, comme vous. Merci.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Je vais regarder ça. On va voir ce qu'on peut faire pour vous.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-290

**Direction Gestion
Urbaine Réglementaire**

Avis sur une demande de dérogation à l'obligation de repos hebdomadaire dominical présentée par le magasin DECATHLON Niort

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'unité départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi demande, en application du Code du travail, l'avis du Conseil municipal concernant une dérogation à l'obligation de repos hebdomadaire dominical pour le magasin DECATHLON Niort le dimanche 2 octobre 2016.

Le magasin réorganise ses rayons. Un total de 480 mètres linéaires sera réimplanté. Cette réimplantation nécessite le respect des règles de sécurité pour les salariés et pour les clients et, donc, la fermeture du magasin au public.

Ce dimanche 2 octobre 2016, 25 salariés seront privés de leur repos dominical. Seuls les salariés volontaires travailleront ce jour-là.

En compensation, ces salariés bénéficieront d'un autre jour de repos dans la semaine qui suit ce dimanche 2 octobre 2016 et d'une majoration de salaire égale à 100% des heures effectuées le dimanche. La durée hebdomadaire en cas de travail le dimanche ne dépassera pas la durée conventionnelle du travail.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à cette demande de dérogation à l'obligation au repos hebdomadaire dominical présentée par le magasin DECATHLON Niort pour le dimanche 2 octobre 2016.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Madame Yamina BOUDAHMANI, Conseillère municipale, n'ayant participé ni au débat ni au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Jeanine BARBOTIN

Le magasin réorganise ses rayons, cette réimplantation nécessite le respect des règles de sécurité pour les salariés et pour les clients, donc la fermeture du magasin au public. Ce dimanche 2 octobre 2016, 25 salariés seront privés de leur repos dominical, seuls les salariés volontaires travailleront ce jour-là. En compensation ces salariés bénéficieront d'un autre jour de repos dans la semaine qui suit le dimanche 2 octobre 2016 et d'une majoration de salaire égale à 100% des heures effectuées ce dimanche.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à cette demande de dérogation à l'obligation au repos hebdomadaire dominical.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Je pense qu'ils peuvent réorganiser leurs rayons un lundi, donc on votera contre.

Ils fermeront, je me doute bien qu'ils sont ouverts le lundi, mais ils fermeront.

Monsieur le Maire

C'est entendu.

Yamina BOUDAHMANI

Juste pour signaler que je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire

C'est entendu aussi. Y a-t-il d'autres remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-291

**Direction Accueil et
Formalités citoyennes**

**Organisation d'élections primaires par les partis
politiques - Modalités des mises à disposition**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les modalités de prêt de salles aux partis politiques qui organisent des élections primaires ont été récemment rappelées dans une circulaire du 22 février 2016 du ministère de l'intérieur adressée aux Préfets (NOR : INT/A/16/03608/C) et sont codifiées par le Code général des collectivités territoriales.

En effet, l'article L 2144-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte-tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal fixe, en tant que besoin, la contribution due à raison de cette utilisation.* »

Il apparait souhaitable que le Conseil municipal détermine les conditions générales de telles mises à disposition.

Ainsi, il vous est proposé de fixer les règles suivantes :

- sur le principe et dans les limites fixées à l'article L 2144-3 précité, la Ville de Niort accorde à tout parti politique régulièrement déclaré et autorisé sur le territoire national le droit d'utiliser des locaux municipaux afin d'y organiser des élections primaires ;
- la demande doit être adressée par écrit, dans les délais suffisants pour permettre son traitement ;
- la mise à disposition des locaux s'effectue à titre gratuit ;
- la mise à disposition des matériels et mobiliers nécessaires aux scrutins (tables, chaises, isolements, urnes,...) et à l'accessibilité des lieux de vote (plans inclinés, etc.) est effectuée à titre gratuit. Toutefois, s'ils venaient à être perdus, volés ou détériorés, les urnes et isolements devront être remplacés ou remboursés à la commune.

Par ailleurs, les dépenses engendrées directement ou indirectement dans le cadre de ces opérations seront intégralement supportées par l'organisateur, ceci incluant notamment :

- l'entretien et le gardiennage des locaux ;
- la livraison du matériel et le montage/démontage des bureaux de vote ;
- l'ouverture et la fermeture des locaux.

Lorsque les opérations susmentionnées mobilisent des agents municipaux, la charge financière correspondante sera remboursée par le parti politique organisateur en fonction du nombre d'agents et du temps consacré à ces opérations, sur simple présentation par la Ville d'un récapitulatif des dépenses engagées.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Toutefois, l'organisateur peut faire le choix de prendre intégralement en charge l'ensemble de ces activités sans aucune intervention du personnel communal.

Enfin, concernant les modalités de communication des listes électorales aux partis politiques qui en font la demande, prévue aux articles L28 et R16 du Code électoral, en application de la circulaire ministérielle du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales, l'accès s'effectue :

- soit par consultation sur place ;
- soit par délivrance d'une copie sur support papier ou sur support informatique ;
- soit par courrier électronique

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les règles de mise à disposition de locaux municipaux pour l'organisation d'élections primaires par tout parti politique telles que mentionnées ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Marc THEBAULT

Alors je ne sais pas si c'est un effet de l'influence des Etats-Unis, mais il ne vous a pas échappé que plusieurs partis politiques importants sur le plan national se sont mis à organiser des primaires. Il nous a paru souhaitable, en liaison avec la circulaire du 22 février 2016 du Ministère de l'Intérieur, d'organiser les modalités pratiques de ces primaires et savoir comment on pouvait procéder pour les formations politiques qui en feraient la demande.

Il vous est proposé que :

- la Ville de Niort accorde à tout parti politique national, régulièrement déclaré et autorisé, le droit d'utiliser des locaux municipaux afin d'y organiser des élections primaires ;
- la demande soit adressée par écrit,
- la mise à disposition des locaux se fasse à titre gratuit ;
- la mise à disposition des matériels et mobiliers nécessaires aux scrutins soit également effectuée à titre gratuit. Toutefois, s'il venait à y avoir des détériorations ce serait bien entendu aux formations de financer le remplacement des matériels abîmés.

Enfin, pour toutes opérations nécessitant la présence éventuellement de personnels, comme l'entretien, le gardiennage des locaux, la livraison de matériels, montage et démontage des bureaux de vote, ouverture et fermeture des locaux, s'il est fait appel à du personnel, ces opérations seront facturées.

En ce qui concerne l'accès aux listes électorales, c'est déjà possible d'ailleurs de les consulter sur place, soit d'obtenir une copie sur un support plutôt numérique que papier j'imagine, soit par courrier électronique.

Voilà les propositions qui vous sont faites pour l'organisation formalisée des élections primaires, puisque cela semble devenir une tendance forte.

Monsieur le Maire

Merci Marc THEBAULT. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non.

Je préciserai juste à l'assemblée municipale que j'ai souhaité que l'Hôtel de Ville en tant que tel ne soit en aucun cas, dans le cadre d'une élection primaire, qui se rattache à un quelconque parti, l'objet d'un lieu de vote.

Il s'agit que la Mairie reste un lieu commun, une maison commune, ce qui n'empêche pas d'organiser partout ailleurs dans les bureaux de vote traditionnels, les scrutins nécessaires à ces élections partisanes et primaires.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-292

Direction de l'Education

Convention "Grandir ensemble" - Analyse de la pratique - Année 2016/2017

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le collège Jean ZAY, établissement pilote du Réseau de Réussite Scolaire de Niort, a obtenu les financements de la Préfecture des Deux-Sèvres et de la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le cadre du contrat de ville pour poursuivre le projet « Grandir ensemble » initié depuis plusieurs années.

L'un des volets de ce projet prévoit des temps d'analyse de la pratique auprès des professionnels, enseignants, animateurs et ATSEM volontaires exerçant sur les établissements du réseau à savoir pour la Ville de Niort, les écoles primaires Jean ZAY, Emile ZOLA, Ernest PEROCHON, et les écoles élémentaires et maternelles Jules FERRY et Pierre de COUBERTIN.

L'analyse de la pratique est une méthode de formation fondée sur l'analyse d'expériences professionnelles, récentes ou en cours, présentées par leurs acteurs dans le cadre d'un groupe composé de personnes exerçant la même profession.

Depuis 2011, la Ville de Niort participe à ce dispositif de formation des agents en charge des temps d'animation et de garderie, dont les objectifs sont :

- l'accompagnement à la gestion des conflits et la réflexion sur la communication avec la famille de l'enfant ;
- l'amélioration des pratiques professionnelles quotidiennes des animateurs périscolaires et ATSEM grâce à une prise de recul par rapport à leurs pratiques.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention relative au projet « Grandir ensemble » qui fixe les modalités d'organisation de séances d'analyse de la pratique à destination des professionnels du Réseau de Réussite Scolaire de Niort sur l'année 2016/2017 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-293

Direction de l'Education

Aide aux loisirs 2016 - Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort contractualise chaque année avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres, afin que les familles, aux ressources les plus modestes, bénéficient d'un soutien financier pour les enfants inscrits aux accueils de loisirs sans hébergement.

L'aide aux loisirs versée par la CAF est perçue par la Ville de Niort qui la déduit de ses tarifs lors de la facturation aux familles concernées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le recouvrement de l'aide financière de la CAF des Deux-Sèvres ;
- approuver la convention « Aide aux loisirs » à souscrire ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer ainsi que tous documents y afférents.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-294

Direction de l'Education

**Centres Socio-Culturels - Repas servis aux enfants
fréquentant les centres de loisirs**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du partenariat développé entre la Ville de Niort et les Centres Socio-Culturels (CSC), il est proposé aux CSC qui en font la demande de déplacer les enfants sur les restaurants ouverts pour les centres de loisirs municipaux selon la capacité d'accueil des salles de restauration.

Trois CSC ont souhaité s'inscrire dans ce dispositif. Des conventions actant ces dispositions sont établies pour l'année scolaire 2016/2017 et les mois de juillet et août 2017 sur la base de 4,15 € le repas facturé pendant toute cette durée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à souscrire avec chacun des CSC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer ladite convention avec chaque CSC et à facturer le coût du repas à 4,15 € conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Dans le cadre du partenariat développé avec les Centres Socio-Culturels, nous proposons aux CSC qui le souhaite, de pouvoir déplacer les enfants qu'ils accueillent auprès des restaurants ouverts sur les centres de loisirs de la Ville de Niort.

Pour ce faire, je vous propose d'approuver la convention à souscrire, qui est jointe au dossier, et d'autoriser le prix du repas à 4,15 € pour chaque enfant qui déjeune.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Nathalie SEGUIN

Je voulais savoir où vous en étiez de vos relations avec les Centres Socio-Culturels Niortais et l'ESN d'une manière plus générale. Avant l'été, les relations étaient plus que tendues donc je voulais savoir si la chaleur avait apaisé les choses ou si elle les avait plus que crispées.

Monsieur le Maire

C'est un peu hors sujet, mais...

Vous vous absteniez ou vous votiez pour ?

Nathalie SEGUIN

Hors micro... Vous n'avez pas répondu.

Monsieur le Maire

On n'est plus dans le cadre de la délibération.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-295

Direction de l'Education

Contrat de Ville - Poney maître d'école - Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis 2009, la Ville de Niort met en œuvre sur les trois écoles du Réseau d'Education Prioritaire à l'attention des élèves de grande section de maternelle l'action poney maître d'école.

Ce programme s'inscrit dans les objectifs du Contrat de Ville 2015-2020 articulé autour de 3 piliers dont le pilier Cohésion sociale qui vise à développer :

- la parentalité : *par la sollicitation de parents bénévoles invités à chaque séance,*
- la réussite éducative : *par des liens qui se cimentent avec l'équipe éducative, lien primordial à la réussite des enfants.*

Intégrée désormais dans le parcours de l'élève et véritable vecteur d'apprentissage, l'opération s'appuie sur le poney comme fil conducteur, outil de médiation et d'apprentissage.

Ce dispositif, élaboré en partenariat avec la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale, le centre équestre et transversalement les services de la Ville, répond à plusieurs enjeux tels que :

- favoriser l'implication des parents dans l'éducation ;
- proposer d'autres formes d'apprentissage hors des murs d'une école ;
- mener une animation sportive et de loisir qui privilégie le lien affectif avec l'animal et le respect des règles de vie collective.

Concrètement, une classe de grande section de maternelle est transplantée au centre équestre pour un cycle de 8 séances le jeudi.

Au cours de la journée, divers ateliers sont proposés aux enfants par rotation, qui s'organisent autour :

- d'activités pédagogiques (écriture, lecture, arts plastiques, ...) ;
- de la pratique équestre ;
- de la connaissance de l'univers du poney (découverte d'équipement et/ou d'outils).

Afin de poursuivre cette action engagée avec les écoles E. Pérochon, J. Zay et E. Zola, soit 4 classes de maternelle concernées en 2016-2017, la Communauté d'Agglomération du Niortais est sollicitée pour une participation au titre de cette année scolaire.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à :
- déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAN ;
- solliciter le versement d'une subvention d'un montant de 5 000,00 € ;
- signer le cas échéant la convention à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Je vous propose d'accepter que nous déposions un dossier de demande de subvention auprès de la CAN, à hauteur de 5 000 € pour le dispositif poney maître d'école, qui permet aux grandes sections de maternelles des trois écoles du Réseau d'Education Prioritaire, Emile ZOLA, Ernest PEROCHON et Jean ZAY de poursuivre cette opération qui existe déjà depuis quelques années.

C'est un cycle de 8 séances, le jeudi, où les enfants travaillent autour du poney. Cette opération a un très fort succès auprès des enfants, je vous propose de la continuer et donc de demander cette aide auprès de la CAN.

Monsieur le Maire

Merci. C'est dans le cadre du contrat de Ville.

Isabelle GODEAU

Est-ce qu'on pourrait permettre l'ouverture de ce dispositif aux grandes sections des écoles de la politique de la Ville ? Pierre de Coubertin et Jules Ferry.

Rose-Marie NIETO

Effectivement, c'est une demande que nous avons faite, mais il faut que l'Etat abonde aussi l'enveloppe au niveau du contrat de Ville. C'est à l'étude.

Monsieur le Maire

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-296

Direction Animation de la Cité

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale au titre du Contrat Enfance Jeunesse - Année 2016

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Ville de Niort a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2015.

Le présent Contrat Enfance Jeunesse s'inscrit dans la continuité des CEJ précédents pour la période 2015-2018. Il prend en compte le développement de la Halte-Garderie « A Petits Pas » gérée par le CCAS de Niort.

La finalité de ce contrat d'objectifs et de co-financement est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil du public enfants et jeunes pour les moins de 17 ans révolus.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage. Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- accueil collectif 0-4 ans (crèches, halte- garderie, Relais Assistantes Maternelles) ;
- centres de Loisirs Sans Hébergement 2-16 ans, accueil périscolaire ;
- coordination-pilotage petite enfance.

La Ville de Niort fait appel à des opérateurs afin de mettre en œuvre les actions conformément aux engagements figurant au CEJ. Une convention est établie entre la Ville et chaque opérateur. Celle-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle versée en deux fois : un acompte de 70 % l'année N et le solde de 30 % l'année N+1.

La prestation de service versée par la CAF est calculée sur la base d'un montant annuel forfaitaire et réajustée en fonction de la réalisation des actions inscrites et du respect des conditions prévues dans le contrat enfance jeunesse (taux d'occupation/taux de fréquentation réel, prix plafond, etc...).

La prestation étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Au regard des actions menées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la CAF attribue la somme prévisionnelle de 635 800,00 €.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Aussi, il vous est proposé de verser au CCAS une subvention au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2016 pour un montant de 635 800,00 € qui correspond à la somme totale prévue par la CAF.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention au titre du Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2016 avec le Centre Communal d'Action Sociale ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser au CCAS la subvention afférente d'un montant de 635 800,00 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-297

Direction Animation de la Cité

**Subvention aux Centres Socioculturels au titre du
Contrat Enfance Jeunesse - Année 2016**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Ville de Niort a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2015. Ce nouveau contrat Enfance Jeunesse s'inscrit dans la continuité des CEJ précédents pour la période 2015-2018.

La finalité de ce contrat d'objectifs et de co-financement est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil du public enfants et jeunes pour les moins de 17 ans révolus.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage. Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- accueil collectif 0-4 ans (crèches, halte garderie, Relais Assistantes Maternelles) ;
- centres de Loisirs Sans Hébergement 2-16 ans, accueil périscolaire.

La Ville de Niort fait appel à des opérateurs afin de mettre en œuvre les actions conformément aux engagements figurant au CEJ. Une convention est établie entre la Ville de Niort et chaque opérateur.

Celle-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle versée en deux fois : un acompte de 70 % l'année N et le solde de 30 % l'année N+1.

La prestation de service versée par la CAF est calculée sur la base d'un montant annuel forfaitaire et réajustée en fonction de la réalisation des actions inscrites et du respect des conditions prévues dans le contrat enfance jeunesse (taux d'occupation/taux de fréquentation réel, prix plafond, etc...).

La prestation étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Au regard des actions menées par les centres socioculturels niortais, la CAF attribue la somme prévisionnelle de 92 486,00 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions avec les associations ci-dessous ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations, les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

Association	2016
Centre socioculturel de Champclairot/Champommier : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis 	6 065,00 €
Centre socioculturel du Centre Ville : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados 	5 420,00 €
Centre socioculturel de Part et d'Autre : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis et samedis • ALSH ados • Accueil jeunes 	21 370,00 €
Centre socioculturel du Grand Nord : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados • Accueil de jeunes 	18 162,00 €
Centre socioculturel du Parc : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • Accueil de jeunes 	9 754,00 €
Centre socioculturel Les Chemins Blancs : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados • Séjours 	14 010,00 €
Centre socioculturel de Sainte Pezenne : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados 	8 130,00 €
Centre socioculturel de Souché : <ul style="list-style-type: none"> • ALSH vacances scolaires • ALSH des mercredis • ALSH ados 	9 575,00 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
 L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Dans la suite de la délibération précédente, je vous propose la même chose pour les Centres Socioculturels. Vous avez la liste qui vous est proposée pour les 8 Centres Socioculturels Niortais, qui proposent un accueil pour les jeunes Niortais, avec les montants qui sont indiqués sur le tableau.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Nathalie SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Madame NIETO peut peut-être répondre si vous ne voulez pas le faire.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Alain PIVETEAU

Hors micro... Excusez-moi...

Monsieur le Maire

Monsieur PIVETEAU, Madame NIETO s'exprime sur la délibération page 91.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-298

Direction Animation de la Cité

**Dispositif d'aide à l'initiative des jeunes - PROJET
JEUNES 79 - Avenant financier 2016**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le dispositif départemental d'aide à l'initiative des jeunes intitulé PROJET JEUNES 79 s'adresse à tous les jeunes âgés de 11 ans révolus à 30 ans inclus, résidant dans le département des Deux-Sèvres.

Ce dispositif a pour vocation d'accompagner des porteurs de projets dans une démarche de projet dont ils sont les initiateurs et les animateurs ; il comprend un accompagnement méthodologique et une aide financière pour que les jeunes soient en mesure de mener à bien une action de leur choix et dont ils maîtrisent les différentes phases. L'objectif final de PROJET JEUNES 79 est de favoriser la démarche de la prise de responsabilités et du montage de projet et de valoriser la capacité des jeunes à agir de leur propre initiative.

Afin de favoriser le soutien aux initiatives et à l'engagement des jeunes Niortais, il est proposé que la Ville de Niort apporte une aide financière de 850 € au dispositif au titre de l'année 2016.

Conformément à la convention multi partenariale approuvée par le Conseil municipal du 13 octobre 2014, la contribution de la Ville de Niort est allouée à la Ligue de l'Enseignement des Deux-Sèvres, chargée de la gestion financière du dispositif.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant financier 2016 au dispositif départemental d'aide à l'initiative des jeunes intitulé PROJET JEUNES 79 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser la subvention à la Ligue de l'Enseignement des Deux-Sèvres.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Dans le dispositif départemental d'aide à l'initiative des jeunes, intitulé PROJET JEUNES 79, je vous propose de favoriser le soutien à l'initiative de ces jeunes, et de verser une subvention de 850 € pour l'année 2016.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Oui Monsieur PIVETEAU, c'est un temps opportun pour les questions.

Alain PIVETEAU

Une question Madame NIETO, quelle est votre politique générale, aujourd'hui, en matière de jeunes et comment intégrez-vous l'action de l'ESN à cette politique ?

Monsieur le Maire

Merci Monsieur PIVETEAU. Je pense que la question n'est pas dans le cadre de la délibération.

Mais je vais quand même vous répondre sur un point, l'ESN c'est la Ville qui l'a défendu. La Ville défend toujours l'ESN, mais hélas le choix des CSC va à son encontre et ça, à mon sens, c'est grave. Evidemment, nous en tiendrons compte parce qu'on ne peut pas faire sans prendre en compte les décisions des CSC et on aura à préciser les choses dans les prochains mois.

Elodie TRUONG

Je ne peux pas entendre que les CSC vont à l'encontre de l'ESN puisqu'ils le composent c'est ensemble. Je pense qu'il y a une décision démocratique que vous devez entendre, mais je trouve dommage d'opposer ces deux entités, à l'heure actuelle, alors qu'ils sont justement en pleine réorganisation.

Monsieur le Maire

« Démon » le peuple, « cratie » pouvoir du peuple. La démocratie s'exprime ici et c'est ici que se fait la démocratie locale, donc c'est dans ce cadre-là.

Elodie TRUONG

J'apprécie beaucoup votre remarque et du coup j'aimerais beaucoup que nous ayons un débat ouvert et des réponses à nos questions.

Monsieur le Maire

Je crois avoir exprimé déjà pas mal de choses et puis c'est un feuilleton que vous suivez certainement avec passion. A bientôt, pour vous donner deux ou trois éléments de réponse.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-299

Direction Animation de la Cité

**Dispositif Appel à Projets en direction de la jeunesse
avec les associations Mission Locale Sud Deux-
Sèvres, CSC Centre Ville et CSC de Part et d'Autre**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive, voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville de Niort en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Dans ce contexte, la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- la Mission Locale Sud Deux-Sèvres pour le projet « Art et Insertion » : 1 500,00 € ;
- le CSC Centre Ville pour le projet « Les Vend'étentes » : 950,00 € ;
- le CSC de Part et d'Autre pour le projet sécurité routière : 1 200,00 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

Mission Locale Sud Deux-Sèvres pour le projet « Art et Insertion »	1 500,00 €
CSC Centre Ville pour le projet « Les Vend'étentes »	950,00 €
CSC de Part et d'Autre pour le projet sécurité routière	1 200,00 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Je vous propose trois dispositifs d'appel à projets en direction de la jeunesse, avec le versement d'une subvention de :

- 1 500 € pour la Mission Locale dans le cadre du projet « Art et Insertion », qui permet à 25 adolescents en grande difficulté de travailler autour de la bande dessinée au mois de novembre, ils se retrouvent sur une semaine.
- 950 € pour le CSC Centre Ville pour le projet « Vend'étentes » qui permet aussi à des jeunes de se retrouver 2 fois par mois et de travailler autour de l'art au centre.
- 1 200 € pour le CSC de Part et d'Autre pour le projet « Sécurité routière » qui permet à des jeunes d'avoir une formation sur la sécurité routière et évite qu'ils conduisent leurs scooters etc, sans aucune approche dans ce domaine.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Oui Alain BAUDIN.

Alain BAUDIN

Par rapport à cette délibération, je ne prends pas part au vote concernant la première décision.

Monsieur le Maire

Je pense qu'il ne faut pas prendre part au vote sur l'ensemble de la délibération.

En tous cas c'est bien noté, Alain BAUDIN ne prend pas part au vote.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-300

Direction Animation de la Cité

Contrat de DSP de l'Acclameur - Convention cadre d'occupation de la salle d'escalade

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal du 14 mai 2012 a adopté le contrat de délégation de service public confiant la gestion du complexe de l'Acclameur à la SO SPACE.

Le Conseil municipal du 15 octobre 2012 a adopté une convention cadre définissant les modalités d'occupation de la salle d'escalade. Un règlement d'utilisation a également été adopté lors du Conseil municipal du 18 mars 2013. La convention cadre a de nouveau été modifiée lors du Conseil municipal du 16 septembre 2013, puis lors du Conseil municipal du 15 septembre 2014 où le règlement a aussi été modifié.

Après quatre années d'ouverture, la salle d'escalade poursuit son développement. La SO SPACE a d'ailleurs investi dans une structure de bloc, qui permet d'augmenter les surfaces de grimpe. Pour s'adapter aux nouvelles modalités de pratique engendrées par les attentes des clubs, il est nécessaire de modifier la convention cadre définissant les modalités d'occupation de la structure d'escalade. Notamment, ont été précisées :

- les conditions d'accès et de contrôle des grimpeurs de clubs ;
- les conditions de rétrocession aux associations de créneaux supprimés par la SO SPACE en cas de manifestations exceptionnelles ;
- les conditions d'organisation des essais de nouveaux grimpeurs potentiels ;
- Les conditions d'organisation des stages.

Il est nécessaire aussi de modifier le règlement ainsi :

- en y intégrant les règles relatives à l'utilisation du bloc ;
- en y indiquant le nombre de grimpeurs simultanés par créneau et par club ;
- en y rappelant les règles de sécurité, d'horaires et de propreté.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention cadre d'occupation de la salle d'escalade de l'Acclameur ;
- approuver l'annexe traitant des créneaux attribués aux clubs pour la saison sportive 2016/2017 ;
- approuver le règlement d'utilisation de la salle d'escalade de l'Acclameur.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit du règlement sportif et intérieur de la salle d'escalade de l'Acclameur dans le cadre du contrat de DSP qui a été voté, il y a quelques années, et qui a déjà fait l'objet de plusieurs modifications depuis, parce que ce règlement vit et qu'il s'adapte. Il y a donc des évolutions.

De plus, après quatre années d'ouverture, la SO SPACE a investi dans une structure de blocs au niveau de cette salle d'escalade et il y avait des conditions d'accueil et d'occupation qu'il fallait toiletter. Voilà la raison pour laquelle, vous avez en annexe les nouvelles conventions qu'il vous est proposé d'approuver pour signature.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Oui Madame JOHNSON.

Monsieur JOHNSON

Je profite de cette délibération sur l'Acclameur, pour demander où en est la mise en exploitation de la chaufferie bois de l'Acclameur, puisque lors du Conseil municipal du 19 juin 2015, il avait été acté qu'elle allait être mise en service et qu'il allait y avoir une année de mise en œuvre, année d'observation, pour déterminer si ce mode de chauffage était pertinent. Je pense que oui, aux vues de l'intérêt écologique environnemental, surtout économique, puisque nos filières locales bois du Marais sont en grand besoin de débouchés locaux. Ça pourrait être une manne importante pour cette action économique. Merci.

Monsieur le Maire

Merci Madame JOHNSON. Oui, Monsieur DELAGARDE.

Luc DELAGARDE

Dans le cadre de la dernière convention, effectivement il était question de remettre en service cette chaufferie bois. Cette chaufferie avait terriblement souffert depuis sa mise en place, par la non utilisation. Il y a des travaux de réfection qui sont programmés, qui ne sont pas complètement terminés, donc pour l'instant elle n'est pas en service.

Monique JOHNSON

Je m'interroge juste, parce que cette délibération est quand même passée et qu'il avait été dit, il y a un an, que les problèmes techniques avaient été résolus et que l'activité de la chaufferie pourrait être mise en place.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Vous savez, parfois la technique c'est compliqué.

Dans le recueil des décisions, vous avez eu plein de décisions pour des réajustements autour de la Brèche, etc... parce qu'il y a plein de sujets comme ça qui ont besoin d'être renforcés, la chaudière en fait partie. Cette chaudière a eu des graves soucis, même tragiques, donc ce n'est pas quelque chose d'évident.

Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-301

Direction Animation de la Cité

**Utilisation du gymnase du Centre de Formation des
Apprentis par l'Association Sportive "Roller Club
Niortais"**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le dynamisme des associations sportives niortaises entraîne de leur part des besoins en équipements adaptés auxquels la Ville de Niort ne peut pas toujours répondre favorablement.

A cet égard, la Ville de Niort a l'opportunité de disposer, au profit de ces associations, du gymnase du Centre de Formation des Apprentis (CFA) - hors temps scolaire - qui est géré par la Chambre des métiers des Deux-Sèvres.

Cette utilisation sera consentie moyennant un coût horaire de 15,00 € pour la saison sportive 2016/2017, dû par la Ville de Niort à la Chambre des métiers des Deux-Sèvres.

Aujourd'hui, ce gymnase est utilisé par le Roller Club Niortais. Le coût maximal d'utilisation pour cette association s'élève à 4 500,00 €.

Afin de reconduire l'utilisation de cet équipement pour la saison sportive 2016/2017, il convient d'établir une convention tripartite entre la Chambre des métiers des Deux-Sèvres, la Ville de Niort et l'Association Roller Club Niortais pour l'utilisation du gymnase du CFA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention tripartite pour la saison sportive 2016/2017, relative à l'utilisation du gymnase du Centre de Formation des Apprentis entre la Chambre des métiers des Deux-Sèvres, la Ville de Niort et l'Association Roller Club Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à la Chambre des métiers des Deux-Sèvres 15,00 € par heure d'utilisation sans que le montant total des sommes versées puisse excéder 4 500,00 € conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-302

Direction Animation de la Cité

Utilisation des équipements sportifs par les établissements scolaires secondaires Lycées - Année scolaire 2015/2016 - Conventions financières

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort met à disposition des lycées niortais les équipements sportifs afin d'assurer la pratique de l'éducation physique et sportive tout au long de l'année scolaire. Dans ce cadre et en référence à la loi du 22 juillet 1983, la Ville de Niort a mis en place des conventions avec le Conseil Régional Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et les établissements concernés afin de déterminer les conditions financières des mises à disposition consenties pour l'année scolaire.

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 19 juin 2015, les tarifs ci-dessous sont appliqués pour l'année scolaire 2015-2016 :

- participation pour les salles de sports – tarif au m ² =	6,35 €
- participation pour les terrains herbés – tarif horaire =	9,55 €
- participation pour les terrains stabilisés – tarif horaire =	2,95 €
- participation pour la piste d'athlétisme – tarif horaire =	2,90 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les six conventions à souscrire avec le Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et chacun des établissements concernés pour l'utilisation des salles de sports par les lycées niortais pour l'année scolaire :

- Lycée Jean Macé ;
- Lycée Paul Guérin ;
- Lycée Gaston Barré ;
- Lycée Horticole ;
- Lycée Thomas Jean Main ;
- Lycée de la Venise Verte.

. RETOUR SOMMAIRE

- approuver les trois conventions à souscrire avec les lycées niortais concernés pour l'utilisation des stades, pour l'année scolaire :

- Lycée Horticole ;
- Lycée Thomas Jean Main ;
- Lycée de la Venise Verte.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-303

Direction Animation de la Cité

Pass'Sports Seniors Actifs

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

près examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La promotion de l'activité physique est une priorité inscrite explicitement dans les politiques de santé publique.

La Ville de Niort, en partenariat avec le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) et les clubs sportifs, propose, pour la première fois lors de la rentrée sportive 2016/2017, un Pass' Sports Seniors Actifs, aux personnes de plus de 60 ans.

Ce dispositif a pour objectif de :

- Promouvoir l'activité physique adaptée auprès des seniors ;
- Sensibiliser les seniors aux bienfaits de l'activité physique sur la santé ;
- Inciter les seniors à pratiquer une activité physique ;
- Rompre l'isolement et favoriser le lien social.

Ce projet est mis en place en partenariat avec les clubs sportifs qui accueillent les seniors, lors de séances adaptées et dans un climat de convivialité.

Un Pass'Sports sera remis aux personnes qui s'inscrivent au CLIC en présentant un certificat de non contre-indication à la pratique d'une activité physique, en choisissant une ou deux activités. Ce Pass'Sports, d'un montant de 60,00 €, leur permettra de se présenter auprès du club, partenaire du dispositif.

Ce nouveau dispositif fera l'objet d'une évaluation, à l'issue de la première année de fonctionnement, à l'aide de questionnaires auprès des usagers et des associations sportives.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- voter un tarif de 60,00 € par activité par an pour la mise en place du Pass'Sports Seniors Actifs comprenant l'adhésion et l'assurance aux activités ;
- approuver la convention de prestation de service à souscrire avec les associations sportives intervenant dans le cadre du Pass'Sports Seniors Actifs :

- Arts martiaux : S.A. Souché Niort et Marais, Ecole Niortaise de Taekwondo ;
- Aviron : Aviron club Niortais ;
- Basket : Association Sportive Niortaise Basket ;
- Escalade : Vertiges ;
- Escrime : Cercle d'escrime Duguesclin ;
- Gym douce : Vent d'Ouest, Niort Gym ;
- Pétanque : Entente Niortaise des clubs de Pétanque de Niort ;
- Randonnée : S.A. Souché Un Pas de Plus ;
- Tennis : Ecole de Tennis Niortaise, S.A Souché Tennis/Top ;
- Tir à l'Arc : Les Archers Niortais ;

- Et autres clubs susceptibles d'être impliqués ultérieurement dans le dispositif.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention avec les associations et à verser à ces mêmes associations la participation de 50,00 € par senior inscrit dans le dispositif pour l'encadrement de l'activité sportive effectuée au cours de la saison sportive 2016-2017.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale, n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit d'une délibération importante, et innovante puisqu'il s'agit de vous présenter un dispositif, que nous faisons en partenariat avec le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination g rontologique) qui est pr sidi  par notre coll gue Christine HYPEAU, et qui s'appelle Pass'Sports Seniors Actifs.

Il s'agit de proposer, dans le cadre notamment du maintien   domicile concernant nos s niors, de donner une place   des activit s physiques pour ces s niors et de le faire en synergie et en partenariat avec des clubs locaux qui souhaitent s'investir sur ce champ-l . D'o  l'id e d'un Pass'Sports s niors sur une douzaine d'activit s sportives diff rentes pour le bien- tre de nos a n s. Il y a 13 clubs partenaires plus la communaut  d'agglom ration qui g re les piscines pour notamment la partie aquagym, vous avez la liste des disciplines. Ce dispositif n'a pas la m me ambition que l'ANIOS, quoiqu'on ne sache pas, en tous les cas pour cette ann e il y a 12 disciplines diff rentes. L'objectif c'est, avec la Ville qui va g rer le c t en r gie, que ce soit quelque chose qui ait un tarif attractif, qui prenne en compte un d dommagement de nos diff rents clubs qui s'impliquent. C'est la raison pour laquelle il vous est propos  de voter un tarif de 60   par activit  et par an pour la mise en place de ce Pass'Sports S niors.  tant entendu que, c'est l  o  je rejoins un peu l'implication de l'ANIOS, c'est une d couverte pour certains, mais que si apr s ils veulent continuer   pratiquer, en relation bilat rale avec des clubs, ils pourront le faire.

Voil  ce dispositif qui me para t   la fois int ressant, porteur et qui inscrit tout   fait Niort dans cette politique sportive qu'elle veut avoir au niveau disons de la politique de la sant .

Monsieur le Maire

Rendez-vous le week-end prochain pour « Niort en Forme ». C'est dans un autre cadre.

Alain BAUDIN

Oui vous avez raison, dans ce cadre-l  aussi. Il y a une journ e o  vous  tes tous et toutes invit s concernant « Niort en Forme »   l'Acclameur.

Nathalie SEGUIN

Sur ce Pass'Sports S niors, est ce que des liens sont faits avec le CCAS ?

Christine HYPEAU

Je voulais dire que je ne participerai pas au vote. Je voulais ajouter aussi que l'activit  commence cette semaine et qu'aujourd'hui on arrive   la centaine d'inscrits, donc je pense que c'est quand m me un beau succ s pour une premi re.

Jacqueline LEFEBVRE

On multiplie les offres donc on d multiplie l'action, mais le lien est  vident.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci. D'autres questions ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-304

Direction Animation de la Cité

Subventions aux associations au titre des manifestations et du fonctionnement

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il vous est proposé d'accorder une subvention aux associations sportives ci-dessous nommées :

Au titre des manifestations :

- Niort Pêche Compétition pour l'organisation de la Coupe nationale René Gaillard, finale européenne Sensas les 8 et 9 octobre 2016 : 1 200,00 € ;
- Courir en Deux-Sèvres pour l'organisation du semi-marathon de la Coulée verte le 16 octobre 2016 : 10 000,00 € ;
- Ekiden 79 pour l'organisation de la course pédestre « Ekiden 79 » le 30 octobre 2016 : 1 800,00 € ;
- Trail Urbain pour l'organisation d'une course pédestre de 7 kms et 13 kms en centre-ville le 23 novembre 2016 : 300,00 €

Au titre du fonctionnement :

A partir des éléments fournis par les associations sportives de compétition et sur la base de critères, le Conseil municipal lors de sa séance du 9 mai 2016 avait accordé les subventions de fonctionnement aux clubs dits de compétition. Toutefois, il existait d'autres clubs qui n'avaient pas fourni tous les éléments, ne permettant pas ainsi le calcul de leur subvention.

Il vous est donc proposé d'accorder les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2016, aux clubs suivants :

Le Baseball Club Niortais	720,00 €
Le poing de rencontre Niortais	2 500,00 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

Courir en Deux-Sèvres	10 000,00 €
L'association Ekiden 79	1 800,00 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser aux associations, les subventions au titre des manifestations à Niort Pêche Compétition et Trail Urbain et au titre de fonctionnement au Baseball Club Niortais et au Poing de Rencontre Niortais.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

En ce qui concerne le fonctionnement, vous avez 2 clubs dont les demandes ont été étudiées maintenant. La plupart des subventions avaient été vues au printemps, là il s'agit de reprendre des dossiers avec ces clubs qui n'avaient pas été étudiés à l'époque, le Baseball Club Niortais pour 720 € et le Poing de Rencontre Niortais à hauteur de 2 500 €, compte tenu des critères qui sont les mêmes avec ces clubs que pour les autres clubs de l'époque.

Au titre des manifestations, il y a plusieurs manifestations qu'il vous est proposé d'accompagner. Notamment, une finale européenne Sensas les 8 et 9 octobre prochain au niveau de la pêche de compétition à hauteur de 1 200 €. Je voulais vous signaler qu'à cette occasion nous aurons des membres de l'équipe de France qui ont été championnes du monde au Portugal parmi nous, avec la présence du Capitaine de l'équipe de France qui est Chauraysien/Niortais.

Deuxième manifestation qu'il vous est proposé d'accompagner, elle se déroulera le 16 octobre prochain, c'est le semi-marathon de la Coulée Verte, manifestation importante concernant évidemment la course sur route.

Une autre manifestation de course qui se déroule plutôt dans le Marais, à partir des Gardoux, qui aura lieu le 30 octobre, EKIDEN, à hauteur de 1 800 €.

Un Trail Urbain, qui lui est organisé aussi dans le cœur de la Ville le 23 novembre à hauteur de 300 €.

Monsieur le Maire

Merci Alain pour ces belles manifestations.

Des questions ? Oui Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

L'occasion pour demander une nouvelle fois de disposer d'un comparatif systématique de financement des associations, puisqu'on sait qu'on est dans une tendance à la baisse de la relation financière entre la Ville et les associations. C'est un des éléments notables de vos politiques publiques. Première variable d'ajustement, l'emploi public et les services rendus au public, vous l'avez dit tout à l'heure et puis deuxième variable d'ajustement, le financement de la Ville aux associations.

Il serait intéressant d'avoir un comparatif systématique, notamment annuel, et puisque les discussions budgétaires ont dû commencer à l'intérieur de la Ville, je sais à peu près quel est le calendrier habituellement, puisqu'il y a sans doute des orientations qui sont données pour 2017, je réitère la question posée sur l'emploi à propos maintenant du financement des associations. Prévoyez-vous ou non une nouvelle baisse des dotations de financement des subventions aux associations pour 2017 ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci. Alors tout est dans le compte administratif. À chaque fois, vous avez toutes les évolutions d'année en année. Pour les prévisionnels, je ne sais pas si tu as les anciennes Alain. Je ne sais pas si c'est la même chose que l'an dernier...

Alain BAUDIN

C'est vrai qu'il me semble qu'au printemps dernier j'avais amené le comparatif par rapport à tout ça, vous aviez tous les éléments. Concernant ces 2 associations, je n'ai pas le comparatif. Je pourrai vous les donner mais ce n'est pas tout à fait de même nature que l'autre fois, c'est pour ça qu'on les a étudiés avec retard. Je crois que le Baseball ça doit être à peu près la même chose que l'an dernier, mais à vérifier. Par contre, le Poing de Rencontre ce n'est pas sur les mêmes modalités, il y avait à la fois une convention globale, là il y a une convention uniquement liée au fonctionnement, aux critères et au nombre d'adhérents.

Par contre, en ce qui concerne les manifestations, il y en a certaines, vous avez raison, qui se reconduisent ou qui sont renouvelées etc., mais il y a des choses qui sont nouvelles. La coupe nationale Sensas est une première, on l'accompagne aussi. Dans les manifestations, c'est difficile de faire un comparatif d'une année sur l'autre parce que ce n'est pas forcément les mêmes manifestations.

Quant à l'évolution, ça va se négocier. Pour l'instant, on essaie de le faire en prenant en considération tous les critères et nous accompagnons, je crois, d'une manière significative la vie associative locale et même si nous pouvons toujours faire plus, je crois que nous faisons beaucoup.

Monsieur le Maire

Tu as raison de le rappeler Alain et on espère que les autres collectivités territoriales feront de même.

Monique JOHNSON

Juste pour information, puisque la question a été posée, la baisse par rapport au Baseball Club Niortais a été de 60 € depuis l'année dernière. Voilà. Vous l'avez demandée, donc comme je l'ai sous les yeux...

Monsieur le Maire

Vous avez tout alors, puisque qu'on vous les a déjà donnés. La seule différence c'est qu'il y en a qui suivent et d'autres qui ne suivent pas, mais vous avez les informations.

Alain BAUDIN

Hors micro... Vous voyez que je ne fais pas de rétention d'informations concernant l'opposition...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Voilà, ce n'est pas beau ça ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-305

Parc des Expositions et Foire Exposition Parc des Expositions - Gratuité au profit de la Gaule Niortaise Compétition

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'association Niort Pêche Compétition, sise 105 bis rue de Ribray à Niort, organise du 7 au 9 octobre 2016, une finale dans le cadre du challenge Sensas.

A cette occasion, la Halle des Peupliers au Parc des Expositions est mise à disposition pour l'accueil des participants et la remise des prix.

Considérant l'intérêt de la manifestation, il est proposé d'accorder, à titre exceptionnel, la gratuité d'usage de la Halle des Peupliers.

Cette mise à disposition gracieuse représente une aide estimée à 483,77 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la gratuité d'usage de la Halle des Peupliers pour la finale Sensas organisée par l'association Niort Pêche Compétition du 7 au 9 octobre 2016 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-306

Pôle Vie de la Cité

Subventions aux associations culturelles

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal lors de sa séance du 9 mai 2016 a attribué les subventions suivantes :

- SCOP Les Matapeste : 25 500,00 € ;
- Association Le Festin d'Alexandre : 4 600,00 €

En considération d'éléments justificatifs versés au dossier 2016 de ces deux structures et en application du dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle, le montant de leur subvention a fait l'objet d'un nouveau calcul.

En conséquence et au titre de la présente délibération, il vous est proposé d'attribuer les subventions complémentaires ci-dessous :

- SCOP Les Matapeste : 1 070,00 € ;
- Association Le Festin d'Alexandre : 400,00 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 aux conventions 2016 avec la SCOP Les Matapeste et l'Association Le Festin d'Alexandre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser la somme de 1 070,00 € à la SCOP Les Matapeste et la somme de 400,00 € à l'association Le Festin d'Alexandre.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	8
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christelle CHASSAGNE

Il s'agit d'une subvention aux associations culturelles dans la mise en place du dispositif qui permettait de rééquilibrer les subventions. Deux compagnies n'avaient pas donné tous les éléments qui nous permettaient de tout chiffrer donc il a fallu rééquilibrer, ce qui fait que les Matapeste ont en plus 1 070 € et le Festin d'Alexandre 400 €.

J'anticipe, le Festin d'Alexandre est sur la même subvention que l'an passé et pour les Matapeste ils sont à 26 570 €, ils étaient à 32 000 € l'an passé. Il y a une légère baisse qui correspond aussi à la baisse de l'enveloppe globale, comme annoncé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de ces 2 subventions.

Monique JOHNSON

Il me semble que l'année dernière les subventions pour les Matapeste étaient de 82 000 €, c'est ce qui est dans le document qui est sur le Vivre à Niort et c'était pareil en 2014 d'ailleurs. Alors peut-être qu'il y a une bonne raison pour expliquer cette grande différence dans les subventions, mais je suis sûre que vous allez nous l'expliquer. Merci.

Alain PIVETEAU

C'est pour expliquer mon « ah ! ». Vous dites, je cite : « La baisse globale, comme annoncée ». Le point de divergence entre nous c'est que vous n'annoncez pas les baisses et notamment la difficulté des relations avec les associations culturelles, c'est qu'au final il y a un sentiment de marché de dupe. On en a déjà parlé entre nous, je sais qu'on a des interprétations différentes, mais la réalité c'est que la baisse a été subie, pas du tout discutée et co-actée donc la question que je repose pour la 3^{ème} fois au cours de ce Conseil : « Qu'est-ce que vous pouvez nous annoncer, en fait annoncer aux associations, aux acteurs, aux Niortais, pour 2017, pour préparer dans les meilleures conditions les baisses qu'on suppose voire poursuivies en 2017 ou pas, qu'est-ce que vous pouvez nous dire ? »

Monsieur le Maire

Monsieur PIVETEAU, on va laisser Christelle CHASSAGNE s'exprimer. Je tiens quand même à vous dire qu'il y a des Débats d'Orientation Budgétaire (DOB). Tout ça fait l'objet d'un débat, ensuite il y a un budget, des budgets modificatifs. Ne découvrez pas ce qui est de notoriété public. Oui il y a des baisses ici et là, elles ne sont pas aussi massives que l'annulation des Nuits Romanes, ça va s'en dire et qui plus est, entre du moins 8% et du moins 100%, c'est sûr qu'il y a quand même une marge et en ce qui nous concerne, on choisi plutôt le moins 8% et, en effet, on l'assume.

D'autre part, il y aura un DOB sur d'autres orientations budgétaires. Les années se suivent et ne se ressemblent pas forcément et je vous invite aussi à regarder l'évolution des critères qui est le fait du Ministère de la Culture, dans l'attribution de la valorisation d'un certain nombre de critères.

Le Conseil régional notamment s'y plie, Poitou-Charentes comme Nouvelle Aquitaine je pense désormais et la Ville de Niort applique aussi cette redéfinition des critères qui est faite à toutes les compagnies par toutes les collectivités, qu'elles soient d'Etat ou Territoriales.

En effet, ça amène des évolutions, mais pas de l'importance que souligne Madame JONHSON.

Christelle CHASSAGNE va vous apporter des éléments plus précis et ensuite Madame SEGUIN.

Christelle CHASSAGNE

Effectivement, je parlais de la baisse qui avait été annoncée l'année dernière, je vous parle de 2016 donc je pense que vous étiez présent.

Pour Madame JONHSON, vous avez un montant qui inclut la mise à disposition d'une structure donc il y a deux choses qu'il faut savoir, mais je vous les apprends, ça ne fait pas longtemps que vous êtes là, comme moi vous découvrez les choses. Il y a deux parties, il y a le dispositif qui aide à la création, à la diffusion, on est vraiment sur la partie artistique et puis il y a la partie que je n'ai pas présentée là parce que ça n'a rien à voir, c'est la mise à disposition du bâtiment qui a été valorisée, dans le montant que vous avez. On n'a jamais été à 80 000 € d'accompagnement sur ce dont je vous parle aujourd'hui, c'est-à-dire le dispositif d'accompagnement pour la compagnie.

Nathalie SEGUIN

Vous aviez la question des critères. Justement pour les Matapeste, quels critères ? Qu'est ce qui est rentré en jeu pour que la subvention baisse cette année par rapport à l'année dernière ? Parce que dans cette enveloppe globale à la baisse, vous avez quand même fait des choix. Certains sont restés à niveau, d'autres ont baissé, d'autres peut-être ont légèrement augmenté, je pense que je dis vrai quand je dis ça. Concernant les Matapeste, qu'est ce qui justifie cette baisse ?

Monsieur le Maire

Les critères ont été votés en Conseil municipal, il y a maintenant quelques mois, de façon tout à fait transparente et la principale différence c'est la valorisation de la diffusion, notamment voulue par l'Etat.

Monique JOHNSON

Je suis désolée, je dois insister sur les deux documents qui sont disponibles sur le Vivre à Niort, avec toutes les subventions accordées en 2014 et 2015, où sont séparés aussi bien les montants des subventions que les montants d'aides en nature, bâtiments, enfin aide et valorisation des locaux mis à disposition, les deux choses sont séparées. Pour les Matapeste, un montant de subvention pour ces deux années, je l'ai sous les yeux, je peux vous le montrer, c'est 82 000 € auxquels se rajoute une mise à disposition des locaux de 24 492,25 €. Voilà, donc ce que vous dites est faux ou alors ce sont les documents qui sont faux.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Madame JONHSON, pas d'appréciation de ce type avant de connaître la réponse.

Il y aura d'autres questions ? Madame CHASSAGNE, ensuite Monsieur PIVETEAU puis on arrêtera là si vous voulez bien. Merci.

Christelle CHASSAGNE

Alors, les documents que vous avez correspondent à l'année où il y a le très grand conseil mondial des clowns. Effectivement, là il y a une subvention beaucoup plus importante par rapport à la manifestation qui est aux alentours de 50 000 € de mémoire. C'est ce à quoi ça correspond et c'est tous les deux ans. Voilà pourquoi vous avez eu ce chiffre là mais je le redis, les deux parties sont baissées et les chiffres que j'ai annoncé sont vrais, on était à 32 000 € environ l'année dernière et il y a eu une baisse, mais qui n'est pas totalement démentielle. Merci.

Alain PIVETEAU

Je ne comprends pas le fait que vous mettiez dans l'explication de la grille de critères qui nous a été présentée comme une production endogène, négociée avec les associations, maintenant l'Etat. A vous entendre, ce serait une application mécanique et froide d'une injonction étatique qui ferait que tout d'un coup, les Matapeste qui diffusent moins, ont moins de subventions. C'est une fable Monsieur le Maire, depuis le début de ce Conseil vous fuyez les réponses, vos responsabilités, vous revisitez l'histoire. Bien sûr que si. Sur le Crédit Agricole par exemple, sur les migrants où vous êtes totalement sur une langue de bois en ne nous disant pas ce que vous voulez faire ou ne pas faire, en laissant planer un doute et au final en ne faisant rien. Bref, vous fuyez en permanence, empêchant le débat démocratique que vous vouez, pourtant, aux gémonies.

C'est complètement contradictoire et ça rend toute discussion extrêmement difficile. Est-ce que ces critères sont le produit d'une construction entre la Ville de Niort ou les acteurs culturels et associatifs ? Ou est ce qu'ils vous ont été imposés par l'Etat ?

Monsieur le Maire

Ils ont été évidemment discutés avec les acteurs associatifs.

Monsieur DUFORESTEL, Madame CHASSAGNE et on en arrête là. Merci.

Pascal DUFORESTEL

Je me sens obligé d'intervenir parce que je pensais que ma collègue Christelle CHASSAGNE, en tant que Conseillère régionale, allait défendre la politique culturelle régionale. En même temps, ça aurait fait une pierre deux coups, quitte à défendre la culture municipale autant défendre aussi la culture régionale. Donc je me sens obligé, dans la lignée de ce que vient de dire mon collègue Alain PIVETEAU, de rétablir un tout petit peu, puisque quand vous évoquez l'arrêt des Nuits Romanes, vous évoquez l'arrêt d'un évènementiel culturel, dont acte, qui a permis par ailleurs de garder des moyens pour l'aide structurante

. RETOUR SOMMAIRE

aux différentes compagnies, aux scènes nationales, à l'ensemble des équipements culturels sur la grande Région. Là, en l'occurrence vous faites plus fort puisque vous faites les deux, c'est-à-dire que vous tapez à la fois du côté des événementiels culturels en diminuant le nombre de jeudis, en enlevant le CNAR etc. et vous tapez aussi dans l'aide au structurant, aux compagnies comme on vient de le voir. Puisque même si ça paraît indolore, une baisse de 8%, de 10% etc., qui va s'accumuler à une autre baisse éventuelle l'année prochaine, tout ça est de nature à mettre à mal fondamentalement le travail des compagnies. C'est ça le souci, c'est que là on touche au travail quotidien de compagnies qui œuvrent au développement de la culture sur notre territoire.

Monsieur le Maire

Votre défense du Conseil régional en la matière est assez déconcertante mais on vous a entendu. Je ne sais pas si vous avez convaincu tout le monde.

Christelle CHASSAGNE

Sur la mise en place du dispositif, Monsieur le Maire l'a rappelé mais je le redis, c'est un dispositif qui a été mis en place pendant 18 mois, je l'ai expliqué, avec les compagnies, sur lequel on a défini des critères qui ne sont pas un copié collé de l'Etat, de la Région ou de toutes les autres structures qui peuvent déjà avoir ce type de dispositif. Ce dispositif permettait un rééquilibrage qui n'existait pas, je le redis, parce qu'on était sur des subventions qui étaient données de manière historique sans critères. Ça a permis, à l'arrivée, à d'autres compagnies de pouvoir bénéficier de critères d'équilibres. Effectivement, peut-être que d'une année à l'autre les compagnies ne font pas les mêmes choses et qu'on ne les accompagne pas de la même manière. De la même manière, il y avait des compagnies qui partaient à l'extérieur, je pense à Avignon ou sur d'autres festivals qui n'étaient pas accompagnées alors qu'elles représentaient la Ville. Maintenant il y a un dispositif qui leur permet d'être accompagnées sur un autre territoire pour aller faire la promotion, donc je crois que ça c'est important.

Pour finir, parce que le débat peut-être long, mais Monsieur DUFORESTEL, vous me faites rire, vous auriez dû être comédien parce que vous savez comme moi que, à la Région, ce ne sont pas des coupes de 8% ou de 20%, c'est du 100% qui ont pu être appliquées et je connais des compagnies que vous connaissez aussi, qui ont eu des situations très compliquées parce que dans un contexte où tout le monde connaît des baisses, les structures ont été extrêmement fragilisées. Vous savez comme moi, même mieux que moi puisque vous êtes dans la majorité silencieuse et coupable de subventions qui sont assassines, vraiment, je n'ai pas honte de le dire et pourtant je fais partie effectivement de cet hémicycle mais voilà, c'est notre petit jeu et ça n'ira pas plus loin.

Monsieur le Maire

Merci Chère collègue, on est au Conseil municipal, je le rappelle pour nos membres. Mais le covoyage jusqu'à Bordeaux est assez long pour que vous puissiez poursuivre ce débat et peut-être aboutir à des solutions qui seraient bénéfiques, en effet, à la culture et à Niort en particulier. J'aimerais en voir un petit bout de lumière un jour.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-307

Direction Animation de la Cité

**Subventions exceptionnelles aux associations
oeuvrant dans la solidarité - Etoile'Clown**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en faveur de la solidarité, la Ville de Niort entend soutenir les projets initiés par l'association Etoile'Clown.

Cette association composée d'une équipe de 7 clowns intervient en milieu hospitalier et notamment au service pédiatrie de Niort. L'enjeu est de trouver par le « gai-rire » le chemin de guérir.

Deux journées d'intervention par un duo de clowns hospitaliers professionnels représentent environ un coût de 1 000,00 €

Dans ce contexte, il vous est proposé d'accorder une subvention de 630 euros à Etoile'Clown.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à l'association Etoile'Clown la subvention afférente d'un montant de 630 euros.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-308

Direction Animation de la Cité

Subvention au titre des manifestations - Semaine de la Solidarité Internationale - Association pour la Reconnaissance et la Défense des Droits des Immigrés (ARDDI)

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Un collectif composé de 11 associations (l'UNICEF, ACAT, Amnesty international, Ubuntu-Rwanda, CCFD-Terre solidaire, Espoir d'Afrique, ARDDI, AFPS 79, CIMADE, Soleil du Marais Asolma et Aide et Action) organise la Semaine de la Solidarité Internationale.

L'association ARDDI se porte garante pour les questions financières et est l'association référente de cette manifestation. Cette semaine se déroulera du 12 au 19 novembre 2016.

Plusieurs évènements se dérouleront dans différents lieux niortais (Hôtel de Ville, CSC, Moulin du Roc, etc...).

Au programme : animation musicale, films, conférence, théâtre, soirée festive en clôture de la Semaine de la Solidarité Internationale.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 500 euros à l'association pour l'organisation de la Semaine de la Solidarité Internationale.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à l'ARDDI la subvention de 500 euros.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Jacqueline LEFEBVRE

Il s'agit d'une subvention qui concerne la manifestation de la Semaine de la Solidarité Internationale déclinée sur Niort, avec un collectif d'associations. Je ne vous les cite pas, vous les connaissez et elles sont inscrites sur la délibération.

ARDDI est chargée des questions financières. Cette Semaine de la Solidarité Internationale aura lieu du 12 au 19 novembre et nous participons, comme l'année dernière, à hauteur de 500 €.

Monsieur le Maire

Merci Jacqueline.

Y a t il des questions ou des remarques ? Monsieur PIVETEAU et Madame SEGUIN.

Alain PIVETEAU

J'invite tout le monde à se rendre à cette Semaine de la Solidarité. il y aura, notamment, des choses très intéressantes, Monsieur le Maire, sur le parcours des réfugiés, entre autres, et leurs difficultés d'insertion lorsqu'ils arrivent dans un pays qui leur est étranger.

Justement, quelle est l'évolution du soutien financier de la Ville à cette Semaine de la Solidarité ?

Jacqueline LEFEBVRE

Je viens de dire que le soutien financier était le même que l'année dernière.

Monsieur le Maire

On n'est pas toujours entendu, mais il faut aussi répéter. Madame SEGUIN.

Alain PIVETEAU

Hors micro.

Monsieur le Maire

C'est moi qui distribue la parole et vous avez terminé. Vous avez eu votre question et votre réponse. Maintenant c'est Madame SEGUIN, si vous voulez reprendre la parole, vous levez la main. Merci.

Nathalie SEGUIN

Je me disais, Monsieur BALOGE, que finalement cette date du 26 novembre pourrait être historique pour Niort. Ça vous permettrait de faire une belle annonce, votre souhait désormais d'accueillir des personnes migrantes à Niort. Vous soutenez cette manifestation qui a pour objectif la solidarité.

Vous la soutenez, vous la financer. Je ne vois pas la cohérence. D'un côté vous intervenez, pas de l'autre, ça vous fait sourire, c'est votre seule réponse. Ces drames humains, qui se jouent aux 4 coins de l'Europe, vous laissent totalement insensible, mais vraiment vous m'étonnez.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Madame SEGUIN, j'ai pris le parti de ne pas dérapier comme vous êtes en train de le faire, donc maîtrisez votre langage et je pense que le débat y gagnera. Je ne répondrai pas à cet aspect.

Nathalie SEGUIN

Mais il n'y en a pas Monsieur BALOGE, il n'y en a pas.

Monsieur le Maire

Madame SEGUIN s'il vous plaît, je crois qu'on vous a entendu...

Nathalie SEGUIN

Il n'y a pas de débat, vous ne dites rien.

Monsieur le Maire

Si c'est pour dire ce genre de chose. On n'est pas dans le débat, on est dans l'accusation assez malsaine et déplacée, qui plus est.

Nathalie SEGUIN

Parce que vous êtes embêté pour répondre, tout simplement.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Elodie TRUONG

Je relève ce que vient de dire Madame SEGUIN, il y a effectivement un paradoxe. C'est absolument incroyable, soutenir cette manifestation auprès d'une association qui œuvre pour la reconnaissance et la défense des droits des immigrés et ne pas vous prêter au débat, y compris au débat public avec les citoyens Niortais qui pourraient en faire la demande.

Ce serait peut-être l'occasion effectivement d'ouvrir une discussion avec ces acteurs de terrain sur cette question Monsieur le Maire. Vous pourriez nous dire si ça pourrait recueillir votre intérêt ?

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur POIRIER.

Christophe POIRIER

Ce n'est pas une question mais une observation. Vous nous avez montré aujourd'hui, Monsieur le Maire, que vous étiez le champion olympique des vœux pieux sur lequel vous avez très peu de prises. Moi, je serais très content que le comité international olympique puisse vous écouter et que nous puissions

. RETOUR SOMMAIRE

accueillir les Jeux Olympiques à Paris, mais ce qu'on vous demande Monsieur le Maire ce n'est pas de formuler des vœux pieux mais d'agir. Là il y a un drame qui se passe sous nos yeux, sous vos yeux et vous ne faites rien. C'est bien le problème.

Monsieur le Maire

Eh bien, ce qu'il ne faut pas entendre !
Il y a d'autres questions ?

Nathalie SEGUIN

Hors micro... Sur cette question-là qu'est-ce que vous faites Monsieur BALOGÉ ?

Monsieur le Maire

Madame SEGUIN...
S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons passer au vote.

Elodie TRUONG

Monsieur le Maire, nous avons posé des questions, nous aimerions avoir une réponse ou un début de réponse, une intention.

Monsieur le Maire

Je ne suis pas sûr que c'est à vous que je la réserverai Madame TRUONG, par contre j'apporterai juste un point...

Elodie TRUONG

Pourquoi. Je ne suis pas digne d'avoir une réponse dans cette enceinte de votre part Monsieur le Maire ?
Je ne comprends pas.

Monsieur le Maire

Je vais en rester là parce que je crois que la façon dont vous abordez le débat ne permet pas justement d'apporter des éléments de réponses.
Je sais très bien quel jeu vous souhaitez organiser autour d'un tel enjeu, je crois qu'il est un peu plus grand que...

Elodie TRUONG

On vous pose une simple question.

Monsieur le Maire

...Que ce concours lexical de vocabulaire ou d'intention. On va en rester là pour ne pas envenimer les choses. Je pense que le débat national est assez fragile pour le respecter dans ces termes et ces enjeux. Je ne me livrerai pas à la moindre réponse face à la formulation qui est la vôtre dans les questions que vous posez.
Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-309

Direction Animation de la Cité

**Subvention - Projet spécifique - Association
œuvrant dans le domaine de la défense - FNACA**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il vous est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 900,00 € à l'association La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie – Comité Local de Niort (FNACA Comité de Niort) œuvrant dans le domaine de la défense pour l'organisation de son rassemblement annuel qui réunira, le 26 novembre 2016, près de 450 invités au Centre de Rencontres de Noron.

Par ailleurs, l'association pourra verser tout ou partie du bénéfice issu de cette soirée à son fonds social qui apporte aide et soutien à ses adhérents.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie – Comité Local de Niort (FNACA Comité de Niort) une subvention d'un montant de 900,00 € pour l'organisation de son rassemblement annuel du 26 novembre 2016.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-310

Direction Animation de la Cité

Subvention pour jumelage coopération et relations internationales avec l'ANJCA - Reversement de la subvention du SGAR dans le cadre du programme de développement pluriannuel des villes d'Atakpamé (Togo) et Covè (Bénin).

Monsieur Fabrice DESCAMPS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort confie la réalisation des projets de développement sur Atakpamé au Togo et Covè au Bénin à l'Association Niortaise pour le Jumelage et la Coopération avec Covè et Atakpamé (ANJCA).

Au titre de l'année 2016, il vous est proposé de passer une convention attributive de subvention de 23 000,00 € avec cette association niortaise pour le jumelage et des actions de coopération en faveur des villes d'Atakpamé et de Covè pour la mise en œuvre des projets programmés.

Par ailleurs, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) a accordé pour la période 2016-2018, une subvention de 16 400,00 € (5 400,00 € en 2016, 5 000,00 € en 2017 et 6 000,00 € en 2018) à la Ville de Niort, responsable de la coordination et de la mise en œuvre du programme de développement pluriannuel des villes d'Atakpamé et de Covè.

La Ville de Niort est chargée de recevoir les participations publiques et privées et d'assurer le versement à la structure partenaire ci-dessus. Il convient donc d'établir une convention spécifique pour le reversement de cette subvention.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'Association Niortaise pour le Jumelage ou la Coopération avec Covè et Atakpamé, portant attribution d'une subvention d'un montant de 23 000,00 € pour l'année 2016 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention ;
- approuver la convention avec l'ANJCA en vue du reversement à l'association de la subvention accordée par le SGAR ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-311

Direction Urbanisme et Action Foncière Cession de parcelle 40 avenue Saint-Jean d'Angély

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire, depuis 2004, d'une parcelle de terrain sise 40 avenue St Jean d'Angély, cadastrée section DM N°797, pour une superficie de 7 a 02 ca.

Cette parcelle est issue de la division d'un plus grand terrain, dont une partie a déjà été vendue.

Dans le cadre de la rationalisation des réserves foncières, et cette parcelle ne présentant plus d'intérêt pour la collectivité, un cahier des charges d'appel à projet a été constitué pour la cession de cette parcelle.

Un constructeur s'est porté acquéreur de ce terrain, pour la somme de QUATRE VINGT DOUZE MILLE EUROS (92 000,00 €), conformément à l'avis de valeur délivré par France Domaine.

Il est précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale, dont le but est de réemployer, autrement, au service de ses missions, la valeur de son actif, en conséquence cette opération n'est pas soumise à TVA.

La recette sera imputée au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession de la parcelle ci-dessus désignée, pour le prix de 92 000,00 €, pour laquelle une promesse de cession a été signée le 19 mai 2016, avec réalisation de l'acte authentique, au plus tard le 31 décembre 2016 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Marc THEBAULT

Il s'agit de la cession de la parcelle au 40 avenue Saint Jean d'Angély. Cette parcelle, qui fait 7 a 02 ca, est issue d'une division d'un plus grand terrain, où il y a eu par le passé des constructions réalisées par la SEMIE.

Dans le cadre de la politique de densification urbaine, il vous est proposé de céder cette parcelle à un opérateur pour la somme, évaluée par France Domaine, de 92 000 €, pour réaliser à la fois 7 ou 8 logements et un commerce en rez- de-chaussée ou un bureau.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Je vais faire une remarque que j'avais déjà faite lors de la commission préparatoire au Conseil. Tout simplement, sur cette zone précise de la Ville, on a un stationnement très contraint qui avait fait en sorte que cette parcelle avait été réservée pendant tout un moment à un projet de parking qui d'habitude a plutôt l'assentiment de votre majorité. Or là, vous le supprimez alors que c'est précisément un lieu où ce stationnement venait remplir un service intéressant pour les habitants, pour les Niortais, mais également pour les salariés du centre-ville.

J'aimerais savoir si vous avez prévu d'autres solutions, envisagé d'autres réserves à certains endroits de ce périmètre ?

Monsieur le Maire

Un coup il ne faut pas qu'il y ait trop de places en centre-ville, il ne faut pas un trop gros parking sous la Brèche, il faut éviter que la voiture vienne et ensuite il faut des parkings... Marc THEBAULT a peut-être une réponse.

Marc THEBAULT

Tout d'abord, sur le projet lui-même, bien entendu l'opérateur a prévu le stationnement pour les futurs occupants des logements. Par ailleurs, les places disponibles en centre-ville ne manquent pas, pour évoquer par exemple le parking des Capucins. A ce jour, cet espace était ni plus ni moins qu'un terrain vague qui ne faisait pas une très belle image au cœur de la Ville. Là, ça va nous permettre d'avoir un alignement en front de rue qui va gagner en qualité architecturale, amener de nouveaux habitants dans le centre-ville. Je pense que c'est une opération positive à tous points de vue.

Monsieur le Maire

Et qui répond aux objectifs de densification urbaine du nouveau PLU grenellisé.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Elodie TRUONG

Vous faites référence à la Brèche, Monsieur le Maire, on est en périphérie du centre-ville et effectivement faire en sorte que les habitants puissent trouver une réponse à leurs questions de stationnement à cet endroit, ça ne me paraît pas inopportun. En plus on est à proximité du périmètre de la Gare donc vous savez très bien qu'il est particulièrement contraint.

Je pense qu'il est effectivement important de s'interroger sur cette question et ce n'est absolument pas en contradiction avec ce qu'on peut avoir défendu, sur une politique visant un centre-ville libéré de la circulation automobile.

Monsieur le Maire

Merci. De votre part, c'est quand même un peu étonnant. Vous m'excuserez de le penser et de le répéter.

Pascal DUFORESTEL

Je suis toujours étonné que vous soyez étonné. Trouvez votre propre cohérence, votre ligne de conduite et évitez de commenter la nôtre.

En l'occurrence, toute personne qui s'est intéressée aux problèmes de stationnement, ici ou ailleurs, sait bien qu'on est dans une zone contrainte et ma collègue à raison. C'est une zone où il manque du stationnement. Le parking Saint-Jean est complet, avec des abonnés, donc il ne permet pas une fréquentation par les autres usagers. Or, c'est malgré tout l'excroissance d'une entrée dans le centre-ville par la rue Saint-Jean et la rue de la Porte Saint-Jean. C'est en effet une zone pour laquelle il n'y a pas de grandes possibilités de stationnement. Donc, que Marc THEBAULT rende hommage à la dynamique que nous avons lancé en faisant une première étape de logements dans la parcelle contigüe, je vous en remercie, mais par contre la question d'Elodie TRUONG est tout à fait légitime. Il y a un besoin, dans ce secteur. Alors peut-être avez-vous d'autres solutions ? Je ne pense pas qu'il y ait de caisse du Crédit Agricole dans le coin, donc on ne peut pas espérer cela, mais peut-être avez-vous d'autres solutions auquel cas il faut nous les donner. Mais admettez que c'est une zone sur laquelle le stationnement est en souffrance.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur DUFORESTEL.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-312

**Direction Urbanisme et Action Foncière Cession de parcelle Boulevard de l'Europe
(CE n°367)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire depuis de nombreuses années, d'une parcelle de terrain sise à proximité et le long du boulevard de l'Europe, cadastrée section CE n°367 pour une superficie de 160 m².

Dans le cadre de la rationalisation des réserves foncières, et cette parcelle ne présentant plus d'intérêt pour la collectivité, elle a été proposée au propriétaire riverain pour l'Euro symbolique avec dispense de paiement, les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur.

Cette parcelle est complètement intégrée dans cette propriété voisine cadastrée section CE n°366, dont les propriétaires ont donné leur accord pour une cession à leur profit.

Le Service de France Domaine a entériné ce prix de cession.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession de la parcelle CE n°367 à l'Euro symbolique avec dispense de paiement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-313

**Direction Urbanisme et Action Foncière Cession d'une parcelle de terrain rue de la Burgonce
(CO n°991)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La parcelle que la Ville de Niort possède rue de la Burgonce, cadastrée section CO n°991 de 117 m², déclassée du domaine public par délibération du Conseil municipal du 9 mai 2016, peut être vendue comme prévu.

Elle serait cédée à la propriétaire de la parcelle mitoyenne CO n°125 pour lui permettre d'avoir un accès pour son véhicule depuis la rue de la Burgonce. Cette cession s'effectuerait au prix de 9 945,00 € (85 €/m², conformément à l'avis de France Domaine).

Il est précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale dont le but est de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, en conséquence cette opération n'est pas soumise à T.V.A.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession de la parcelle CO n°991 au prix de 9 945,00 € à la propriétaire riveraine ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-314

Direction Urbanisme et Action Foncière Rétrocession de délaissé par l'Etat

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis l'aménagement de l'avenue Salvador Allende et les abords de l'Institut Universitaire de Technologie, l'Etat est resté propriétaire d'un petit délaissé de voirie, cadastré section KX n°35 pour 54 m².

Dans le cadre de la régularisation de ses espaces, l'Etat a proposé la cession de cette parcelle au profit de la collectivité.

L'acquisition de cette parcelle va permettre la cohérence de la propriété des voies de desserte de l'établissement.

Le prix de ce transfert est fixé à DEUX CENTS EUROS (200,00 €).

Les crédits nécessaires à l'opération sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le transfert par l'Etat au profit de la collectivité de la parcelle KX n°35 pour le prix de 200,00 €;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte administratif à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-315

Direction Urbanisme et Action Foncière **Classement de diverses parcelles d'alignement dans le domaine public**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire de diverses parcelles qu'elle a acquise au titre des alignements ou voirie et espaces verts. Ces parcelles sont incorporées dans le domaine privé de la Ville.

L'ensemble de ces parcelles est listé dans le tableau annexé à la présente délibération.

Il convient de régulariser le statut de ces diverses parcelles en les incorporant dans le domaine public communal.

Par ailleurs, diverses parcelles forment de nouvelles voiries de lotissements qui ont été transférées en propriété à la Ville à l'issue des travaux d'aménagement. Elles sont listées dans le tableau annexé. Il y a donc lieu suite à l'incorporation de ces parcelles dans le domaine public, de modifier le statut de voies privées de ces parcelles, et de les inclure dans la voirie communale.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer l'incorporation de l'ensemble des parcelles désignées dans le tableau annexe, au domaine public communal ;
- modifier le statut des parcelles constituant des voiries de lotissements listées dans le tableau annexe, en les incorporant dans la voirie communale ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires.

**LE CONSEIL
ADOPTÉ**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-316

Direction Urbanisme et Action Foncière

Acquisition d'une parcelle de terrain rue de la Gainerie (KH 141) - régularisation d'alignement

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il y a une quarantaine d'années, un lotissement a été réalisé rue de la Gainerie. A cette occasion, cette rue, qui était un chemin rural, a été mise à l'alignement, puis classée dans le domaine public, par délibération du Conseil municipal du 20 février 2012.

Une petite partie en bordure de voie, correspondant au trottoir, a été oubliée.

Il s'agit de la parcelle KH n°141 de 14 m², dont le transfert juridique n'a pas été opéré.

Il convient de remédier à cette situation, et, à cet effet, la propriétaire a donné son accord pour régulariser et céder à la Ville ladite parcelle au prix de 154,00 €, parcelle qui sera ensuite incorporée officiellement dans le domaine public de la voirie communale.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle KH n°141 au prix de 154,00 €, en vue de son incorporation ultérieure dans le domaine public ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-317

Direction Urbanisme et Action Foncière

Acquisition d'une parcelle de terrain - rues des Fontenelles/Pablo Picasso en vue d'une opération d'aménagement pour du logement (HR n°460)

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le secteur des rues des Fontenelles/Picasso, la Ville possède quatre parcelles de terrain prévues pour accueillir, dans un périmètre plus vaste, de futurs logements. L'opportunité se présente pour la Collectivité de pouvoir acquérir à l'intérieur du périmètre, la parcelle HR n° 460 de 1049 m², mitoyenne de l'ensemble déjà acquis par la Ville, parcelle pour laquelle la propriétaire a donné son accord pour la céder au prix de 5 250,00 € (conforme à l'avis de France Domaine).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle HR n°460 au prix de 5 250,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville de Niort.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-318

**Direction Développement
Urbain et Habitat**

**OPAH RU - Attribution de subventions pour
l'amélioration de l'habitat**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération du Niortais, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 5 dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation d'un logement de propriétaire occupant et de 6 logements locatifs conventionnés sociaux dont 2 concernés par la première Opération de Restauration Immobilière.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subventions CAN	Subventions totales
Logement 1	4 923,50 €	1 084,70 €	/	6 008,20 €
Logement 2	23 318,01 €	13 269,12 €	/	36 587,13 €
Logement 3	22 048,35 €	12 531,05 €	/	34 579,40 €
Logement 4	29 642,00 €	17 331,22 €	2 000 €	48 973,22 €
Logement 5	25 555,96 €	12 595,41 €	/	38 151,37 €
Logement 6	16 029,51 €	6 012,65 €	/	22 042,16 €
Logement 7	19 002,86 €	7 286,94 €	/	26 289,80 €
TOTAL	140 520,18 €	70 111,09 €	2 000 €	212 631,27 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de **70 111,09 €**

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-319

**Direction Développement
Urbain et Habitat**

OPAH RU - Convention partenariale - Avenant n°3

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) en cours, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 5 ans, est régie par une convention partenariale passée entre l'Etat, l'Anah, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort. Cette convention fixe les objectifs, les modalités de financement des travaux de réhabilitation des logements ainsi que les enveloppes octroyées par chaque partenaire.

Les objectifs quantitatifs annuels qui ont été fixés par la Convention initiale sont de 16 dossiers de propriétaires occupants et 36 dossiers de propriétaires bailleurs.

Au cours de l'OPAH RU, les objectifs et moyens de l'opération ont été adaptés aux réformes et priorités nationales définies par l'Anah, via deux avenants à la convention partenariale, validés en Conseils municipaux des 16 septembre 2013 (avenant n°1) et 19 décembre 2014 (avenant n°2). L'enveloppe dédiée à l'OPAH RU est restée inchangée. Les objectifs quantitatifs annuels fixés par l'avenant n°2 ont été fixés à 42 dossiers de propriétaires occupants et 25 dossiers de propriétaires bailleurs.

Or, depuis 2014, il existe un nombre constant d'environ 35 propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie (catégorie dénommée « PO Energie ») mais qu'il n'est, à ce jour, pas possible d'accompagner et aider avant septembre 2017, étant donné les objectifs et moyens attribués à l'OPAH RU.

En 2016, l'Anah départementale a bénéficié d'une augmentation de 30 % en faveur des « PO Energie ». Aussi, au vu des résultats très probants de l'OPAH RU et pour permettre au plus large nombre possible de propriétaires occupants de bénéficier d'aides à l'amélioration de l'habitat, l'Anah a proposé à la Ville de Niort d'augmenter les objectifs « PO Energie » de l'OPAH RU, de 37 dossiers supplémentaires, d'ici la fin du dispositif (31 décembre 2017).

L'Anah ayant parallèlement baissé les plafonds de financement des travaux, l'augmentation des objectifs est contenue dans l'enveloppe actuelle.

Elle suppose, par ailleurs, de passer un avenant n°2 au marché de suivi-animation passé avec URBANiS.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention partenariale d'OPAH RU ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°3 à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Marc THEBAULT

On est dans le cadre de la convention OPAH-RU qui lie la Ville à l'Anah jusqu'au 31 décembre 2017.

Il vous est proposé un avenant. Je dois indiquer que, sur table, vous avez la nouvelle convention, sachant qu'il y a eu des petites modifications à la demande de l'Anah par rapport au document qui était dans le cahier bleu. L'Anah a souhaité prendre en considération les dernières moyennes nationales dans le calcul de l'enveloppe globale pour les propriétaires bailleurs et ça se traduit globalement, pour l'enveloppe niortaise, par une augmentation de celle-ci, puisqu'on passerait de 758 701 € en 2016 à 844 943 € en 2017.

Dans cette délibération est un peu retracée l'historique de la politique OPAH-RU avec, dans un premier temps, une aide plutôt ciblée vers les propriétaires bailleurs et ensuite, à la suite de différents avenants, réorientée davantage vers les propriétaires occupants, notamment en ce qui concerne les travaux pour des économies d'énergie.

A ce sujet, l'Anah, en augmentant son enveloppe, a permis de prendre 35 nouveaux dossiers de propriétaires occupants pour faire des travaux d'énergie et pour accompagner cette démarche. Il nous faut passer un avenant avec le Cabinet URBANiS, qui suit tous ces dossiers de suivi-animations. C'est pour cette raison que vous avez une délibération suivante sur ce sujet.

Il vous est demandé d'approuver cette nouvelle convention partenariale qui est dans la droite ligne des précédentes, avec une augmentation de l'enveloppe.

Monsieur le Maire

Merci Marc THEBAULT.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-320

**Direction Développement
Urbain et Habitat**

**OPAH RU - Mission de suivi-animation d'une OPAH
Renouvellement Urbain sur le centre ancien de la
Ville de Niort - Approbation de l'avenant n°2**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil municipal du 15 octobre 2012, la Ville de Niort a confié la mission de suivi animation de l'OPAH RU à l'équipe constituée des cabinets URBANiS (mandataire) et REMY CONSULTANT (co-traitant) pour un montant de 997 870,00 € HT et une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2013.

Un avenant n°1 de 33 100,00 € HT, approuvé par le Conseil municipal du 14 septembre 2015, a permis d'intégrer une mission complémentaire consistant en l'identification des enjeux d'amélioration de l'habitat privé dans le quartier Pontreau-Colline Saint André inclus dans la géographie prioritaire de la politique de la Ville (Contrat de Ville).

En 2016, l'enveloppe départementale Anah a bénéficié d'une augmentation de 30 % pour aider les propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux d'économies d'énergie (catégorie dénommée « PO Energie »). Or, depuis un fort afflux en 2014, lié à une réforme des aides de l'Anah, il existe un nombre constant d'environ 35 dossiers de « PO Energie » qu'il n'est, à ce jour, pas possible de traiter et accompagner avant septembre 2017, au vu des objectifs et moyens actuellement attribués à l'OPAH RU.

Il est donc proposé d'augmenter les objectifs « PO Energie » de l'OPAH RU de Niort de 37 dossiers supplémentaires, d'ici la fin du dispositif (31 décembre 2017).

L'augmentation de ces objectifs suppose de passer un avenant n°2 au marché de suivi-animation passé avec URBANiS afin de lui confier une mission de suivi-animation de ces dossiers supplémentaires.

Cette mission comprend le conseil, la réalisation des diagnostics et des préconisations, l'accompagnement pour la constitution du dossier de demande de subvention puis l'accompagnement pour le paiement dans la durée de la mission. Elle est fixée à 60 000,00 € HT et est financée par l'Anah à hauteur de 50%.

Le montant du marché après avenant 1 et 2, s'établira à 1 090 970,00 € HT.

Le cumul des avenants n°1 et 2 augmentant de 5 % au moins le montant du marché initial (+ 9,33 %), la Commission d'Appel d'Offres a été saisie pour avis le 08 septembre 2016.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 au marché de suivi-animation contracté avec l'équipe constituée de URBANIS et REMY CONSULTANT ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-321

**Direction Développement
Urbain et Habitat**

**Logement social - Opération « Le Chant des
Alouettes » - Convention entre la Ville de Niort,
Habitat Sud Deux-Sèvres et la Communauté
d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En application du PLH communautaire 2016-2021, Habitat Sud Deux-Sèvres a sollicité auprès de la Ville de Niort l'octroi d'une subvention de 60 000 € pour la réalisation de l'opération « Le Chant des Alouettes », comportant 12 logements locatifs sociaux (PLUS). Les logements ont été acquis par Habitat Sud Deux-Sèvres auprès de la société Villaréal sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).

Pour le financement et la réalisation de cette opération, les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et d'Habitat Sud Deux-Sèvres sont fixés dans une convention tripartite.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une subvention à Habitat Sud Deux-Sèvres d'un montant de 60 000 € pour la réalisation de l'opération « Le Chant des Alouettes » ;
- approuver la convention tripartite fixant les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et d'Habitat Sud Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-322

**Direction Développement
Urbain et Habitat**

**Logement social - Opération « Caserne Baujet » -
Convention entre la Ville de Niort, Habitat Sud Deux-
Sèvres et la Communauté d'Agglomération du
Niortais**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En application du PLH communautaire 2016-2021, Habitat Sud Deux-Sèvres a sollicité auprès de la Ville de Niort l'octroi d'une subvention de 108 000,00 € pour la réalisation de l'opération « Caserne Baujet », comportant 12 logements locatifs sociaux (PLUS) et 6 logements locatifs très sociaux (PLA-I). Les logements ont été acquis par Habitat Sud Deux-Sèvres auprès de la société Nexity sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).

Pour le financement et la réalisation de cette opération, les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et d'Habitat Sud Deux-Sèvres sont fixés dans une convention tripartite.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une subvention à Habitat Sud Deux-Sèvres d'un montant de 108 000,00 € pour la réalisation de l'opération « Caserne Baujet » ;
- approuver la convention tripartite fixant les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et d'Habitat Sud Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-323

**Direction Développement
Urbain et Habitat**

**ZAC Pôle Sports - Transfert de la ZAE Pôle Sports
sous Concession d'Aménagement - Convention avec
la Communauté d'Agglomération du Niortais pour le
Financement de la Mission d'Analyse des Conditions
Techniques, Juridiques et Financières**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération. Elle prévoit notamment le transfert obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE). Ainsi, il n'est désormais plus possible de définir l'intérêt communautaire de telles zones.

A compter du 1^{er} janvier 2017, en matière de développement économique et conformément à l'article L. 5216-5, la Communauté d'Agglomération du Niortais exercera de plein droit, en lieu et place des communes membres, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires du territoire communautaire.

Dans ce cadre, la ZAE (environ 51 ha) qui est rattachée à la ZAC Pôle Sports (122 ha) doit faire l'objet d'un transfert à la CAN.

Dans cette perspective, et parce que de nombreux points doivent être expertisés autour des aspects juridiques, financiers et techniques de ce transfert, les élus souhaitent disposer préalablement d'un éclairage complet, clair et objectif sur les conditions du transfert de la ZAE Pôle Sports sous concession d'aménagement avec Deux-Sèvres Aménagement.

C'est pourquoi, une étude portant à la fois sur le périmètre global de la ZAC et le périmètre dédié à la ZAE est engagée conjointement par la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort afin de procéder à :

- une analyse de la concession et notamment des composantes techniques, juridiques et financières de la ZAC, des conditions de transfert de la concession d'aménagement, de l'économie générale de l'opération. Une attention particulière sera portée sur les périmètres dédiés aux équipements publics et aux infrastructures de la zone.
- la prospective des engagements liés à la concession et plus particulièrement la gestion future des espaces et l'étude de l'ensemble des procédures foncières et de recours en cours
- la définition des attendus en termes d'analyse juridique et financière approfondie de l'ensemble des éléments constitutifs de la ZAE, une aide à la négociation entre les parties concernées et une assistance à la mise en œuvre technique, ainsi que des propositions d'organisation future avec le concessionnaire.

La Communauté d'Agglomération du Niortais assure la maîtrise d'ouvrage de cette mission estimée à 28 500 € HT soit 34 200 € TTC. Il est convenu que la Ville de Niort participe à hauteur de 50% du montant TTC de l'étude.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention financière relative à la mission d'analyse des conditions techniques, juridiques et financières du transfert de la ZAE Pôle Sports sous concession d'aménagement qui prévoit une participation de la Ville de Niort auprès de la CAN à hauteur de 50 % du coût total.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Marc THEBAULT

Un sujet qui peut éveiller un peu les esprits, après quelques délibérations plus monotones. Il s'agit de la ZAC Pôle Sports, et vous savez que conformément à l'application de la loi NOTRe, à partir du 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des Zones d'Activités Economiques (ZAE) doivent être transférées à la Communauté d'Agglomération.

Vous savez que cette ZAC Pôle Sports est aujourd'hui d'initiative municipale et sous concession d'aménagement avec Deux-Sèvres Aménagement (DSA) et pour faire en sorte que ce transfert s'effectue dans les meilleures conditions, il nous a semblé, conjointement avec la CAN, nécessaire de faire appel à un Cabinet d'études pour étudier l'ensemble des éléments techniques, juridiques et financiers de ce transfert.

Un cabinet a donc été sollicité et la moitié du financement de ce Cabinet est porté par la CAN et la Ville va participer pour moitié au financement de ce même Cabinet. La somme est de 50% de 34 200 € TTC.

Monsieur le Maire

Merci Marc THEBAULT. Des questions ? Oui Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Puisque Marc THEBAULT m'y invite, je ne peux pas ne pas intervenir sur cette délibération. Pour la saluer, puisque nous aurons peut-être grâce à cette étude, un certain nombre de réponses à des questions que nous posons inlassablement de Conseil municipal en Conseil municipal, sur l'avenir voire sur le présent de la ZAC Terre de Sports. Qu'il s'agisse de votre volonté ou non d'y implanter des équipements publics puisque maintenant on a vu que, outre le fait que vous ne voulez pas y faire de piscine, vous ne voulez pas non plus y faire de stade, donc il va falloir en même temps que le transfert penser à rebaptiser cette ZAC pour la faire correspondre plus à vos intentions de nature plus commerciales peut-être que réellement sportives.

En tous cas, bien sûr que nous souscrivons à l'orientation. D'une part, parce que c'est la loi et parce que c'est l'orientation légitime de transférer la ZAC à l'agglomération, mais là où vous avez passé toute la soirée à éluder le débat des migrants, celui des CSC, du stationnement, de la politique RH et j'en passe et des meilleurs, nous aurons peut-être grâce à cette étude un certain nombre de réponses que nous n'avons pas eu sur votre vision de développement de cette ZAC.

En attendant, je pense qu'il serait important de ne pas attendre le transfert, à moins que vous m'appreniez ce soir un scoop sur le sujet, pour indemniser les commerces qui ont subi ces derniers temps des travaux, même s'ils sont légitimes, qui ont généré des pertes de chiffre d'affaires pour ces commerces. Je vous saurais gré de nous dire où ça en est.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Y a-t-il des interventions ?

Oui Marc THEBAULT, c'est si tu veux, tu n'es pas obligé.

Marc THEBAULT

Je suis un peu ennuyé de répéter la même chose mais comment dire, nous avons demandé à DSA qui est le concessionnaire qui a été choisi par une précédente municipalité, de répondre aux demandes de l'ensemble des commerçants qui se sont manifestés sur les travaux. Après, les modalités financières vous les connaissez. Vous savez que ce n'est pas d'un claquement de doigts. Il faut quand même présenter des bilans, il faut présenter des chiffres comptables et ne pas faire porter la responsabilité de difficultés commerciales durables, malheureusement pour certains, sur les seuls travaux.

Quant à la vision sur cette zone, je ne sais pas si vous ne la voyez pas, mais moi ce que je n'ai jamais vu c'est la réalisation sur cette zone de la part de la précédente municipalité.

Elodie TRUONG

Je voudrais savoir si on pourra avoir communication de cette étude puisqu'il y a un transfert donc évidemment, les questions qui auront trait à cette ZAC ne se dérouleront plus dans cette enceinte. Peut-être que ce sera le cas Monsieur le Maire, je ne sais pas, mais en tous cas pourra-t-on avoir le retour de cette étude à un moment et, de façon plus générale, pourra-t-on avoir le retour des études qui sont commandées par la Ville et dont nous voyons rarement les résultats ? S'il vous plaît.

Monsieur le Maire

Vous savez, il y a des études qui sont commandées pour nourrir la décision et pour porter des délibérations. Donc, il y aura une délibération qui fera l'objet d'un débat contradictoire en temps et en heure, mais toutes les études n'ont pas vocation à être rendues publiques. Ce sont des documents internes. En ce qui concerne cette étude, il s'agit de bien mesurer, c'est une sorte de calcul entre deux collectivités par un tiers Cabinet pour avoir un rapport neutre à l'objet concerné.

Je rappellerai par ailleurs que nous sommes sur le périmètre d'une ZAE et pas de l'intégralité de la zone. Donc, quand il est fait référence à un stade, dont j'apprends qu'il était en projet de construction par la précédente municipalité, ce qui m'étonne, je n'ai rien trouvé. L'emprise de ce stade n'était manifestement pas sur la ZAE actuelle puisqu'elle est à vocation commerciale, mais sur le foncier qui pourrait demeurer ou pas en dehors de la ZAE propriété de la Ville. Ça fera l'objet aussi des discussions que nous aurons avec la CAN. Voilà.

Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-324

**Direction Développement
Urbain et Habitat**

**Port-Boinot - Attribution et Approbation du Contrat
de Maîtrise d'Oeuvre**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le site emblématique « Port-Boinot » fait actuellement l'objet d'une réflexion urbaine, architecturale et paysagère en vue d'une opération d'aménagement qui entend notamment accompagner l'essor du projet de mise en tourisme de la Sèvre Niortaise. Cet espace qui dispose d'atouts pour l'essor touristique du territoire, est situé à l'articulation entre la partie « source vers la ville » et la partie « ville vers la mer », et prend ici tout son sens.

Ce site exceptionnel idéalement placé, augure d'une vision dynamique du processus de renouvellement urbain au service du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire.

Par délibération en date du 12 octobre 2015, le Conseil municipal, en application de l'article 74 II du Code des Marchés Publics, s'est engagé dans une procédure de concours de maîtrise d'oeuvre pour la reconquête du site Port-Boinot en approuvant le programme de maîtrise d'oeuvre et l'enveloppe travaux.

Le jury de concours du 29 janvier 2016, réuni selon les conditions de l'article 25 du Code des Marchés Publics, a permis de retenir trois équipes pluridisciplinaires admises à concourir dont les mandataires étaient A. CHEMETOV, PHYTOLAB et MUTABILIS.

Les trois projets ont été rendus le 11 mai 2016 et ont été analysés en jury de concours le 17 juin 2016.

La désignation du lauréat du concours, à savoir l'équipe PHYTOLAB, a ensuite été entérinée par le Maire suivant l'avis du jury.

Sur cette base, les négociations entre la maîtrise d'oeuvre désignée lauréate et la maîtrise d'ouvrage ont donc pu être engagées en vue de l'élaboration du contrat de maîtrise d'oeuvre.

Ce contrat de maîtrise d'oeuvre négocié porte sur les points suivants :

Le montant des travaux est estimé à 9 025 000 € HT dont :

- . 4 745 000 € HT pour l'infrastructure
- . 4 280 000 € HT pour le bâtiment

La rémunération de la maîtrise d'oeuvre comprend les missions de base et une mission EXE partielle.

Les taux de rémunération sont de :

- . 10,95 % pour l'infrastructure
- . 11,80 % pour le bâtiment

A cela s'ajoutent 2 missions complémentaires, rémunérées au forfait :

- . Elaboration du dossier Loi sur l'eau : 24 600,00 € HT comprenant une tranche conditionnelle pour le dossier d'enquête publique (si procédure sous le régime de l'autorisation) d'un montant de 4 800,00 € HT
- . Diagnostic architectural et technique des bâtiments : 52 630,00 € HT

Soit un forfait provisoire de rémunération de : 1 101 847,50 € HT.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Vu l'avis du jury de concours réuni le 17 juin 2016 et suite à la réalisation d'un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la reconquête du site Port-Boinot,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe composée comme suit et dont le mandataire est PHYTOLAB (Nantes - 44) :

Urbaniste – Paysagiste (mandataire)	PHYTOLAB
Architecte	Franklin AZZI Architecture
Economiste de la construction	CPC ECO
Bureau d'études techniques (VRD, Structure / génie civil, Ingénierie environnement)	ARTELIA Ville et Transports
Conception lumière	Studio VICARINI

- autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe PHYTOLAB pour un forfait provisoire de rémunération total de 1 101 847,50 € HT.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Marc THEBAULT

Par délibération en date du 12 octobre 2015, notre assemblée s'est engagée dans une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconquête de ce site en approuvant un programme de maîtrise d'œuvre et une enveloppe travaux.

Un jury de concours s'est réuni, vous le savez. Ça a été largement présenté publiquement et a permis dans un premier temps de retenir trois équipes, au final de retenir l'équipe lauréate PHYTOLAB avec le Cabinet d'architecture AZZI.

Sur la base du lauréat de ce concours, les négociations sont engagées en ce qui concerne la maîtrise d'œuvre négociée, avec un montant de travaux estimé aujourd'hui à 9 025 000 € HT. Ça revient à avoir un forfait de rémunération de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble de l'opération de l'ordre de 1 101 847,50 € HT.

Il vous est proposé d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe PHYTOLAB et nous autoriser à signer ce marché de maîtrise d'œuvre d'un montant forfaitaire de rémunération aujourd'hui de 1 101 847,50 € HT.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non, vraiment, c'est sûr ?

Madame SEGUIN, je vous en prie.

Nathalie SEGUIN

Hors micro... Vous nous aviez dit, il y a quelques temps de cela, que vous aviez trouvé des locaux qui permettent de retrouver l'esprit de la « Grande Volière » et de pouvoir y développer des projets, vous l'aviez dit, des projets de toutes sortes, culturels etc, menés par des acteurs associatifs de la Ville. En page 17 du magazine « Vivre à Niort » il y a un plan. Afin de localiser les différents bâtiments, je voulais savoir où vous aviez imaginé reloger cette « Grande Volière » revisitée, on va le dire comme ça. En tous cas, vous aviez affirmé à l'époque, qu'il y aurait de la place dans ce projet Boinot pour développer ce type de projet.

Monsieur le Maire

Je l'ai dit, donc quand je dis je fais.

Nathalie SEGUIN

Non parce que là il y a des lettres, A, B, C, etc... et nous faisons l'hypothèse que c'est dans le G qui s'appelle « Les Ateliers du Port », c'est ça ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Je ne sais pas où est ce point, mais...

Nathalie SEGUIN

Vous vous égarez Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Non je ne m'égare pas, par contre je ...

Nathalie SEGUIN

Non non, mais c'est extrêmement précis.

Monsieur le Maire

C'est une question qui n'est pas complètement résolue. Par contre, pour ce qui est des équipements, en tous cas des activités culturelles, elle est très clairement dévolue aux trois hangars qui sont sur la vieille Sèvre et qui sont pour une surface de quasiment 900 m². Une travée est bien sûr maintenue, rien n'a changé, ce qui a été dit est confirmé, je ne sais pas à quelle lettre c'est mais c'est toujours là. Par contre, personne ne loge, on est en proximité de la Sèvre et par ailleurs il ne s'agit pas d'attribuer mais d'être sur des lieux qui sont partagés.

Elodie TRUONG

Partagés entre quelles structures ? Là, on fait effectivement état d'une utilisation possible, mais qu'elles seront les autres utilisations envisagées ?

Monsieur le Maire

Le service Culture notamment, en lien avec les bâtiments, a pour mission d'ouvrir un échange pour définir les différents besoins et y répondre.

Nathalie SEGUIN

C'est dommage que vous ne soyez pas plus rassurant, parce que là on voterait pour.

Monsieur le Maire

Je vous rassure, le projet a fait l'objet d'une unanimité du jury. Là c'est la maîtrise d'œuvre...

Nathalie SEGUIN

Non mais sérieusement...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Ce serait dommage que vous n'embarquiez pas à Port-Boinot, le cap est tracé.

Nathalie SEGUIN

Monsieur BALOGE sérieusement, vous aviez assuré à vos interlocuteurs de la « Grande Volière » qu'ils trouveraient une place, pas que pour eux d'ailleurs, mais qu'il y aurait des espaces collectifs pour retrouver cette ambiance conviviale, festive où tous les Niortais finalement pouvaient se retrouver.

Monsieur le Maire

Je vous parle de 900 m² précisément qui pourront abriter un certain nombre de manifestations, sur un espace bâti qui en fera quelques 4 000 m², sur un espace non bâti de 20 000 m².

Bien sûr que Boinot a pour mission d'appartenir à tous les Niortais, c'est évident. Je vous l'ai dit avec le sourire, je peux vous le dire avec plus de sérieux, ce qui manifestement à l'air de vous plaire davantage. Mais c'est très clair qu'il s'agit de n'oublier personne, donc il y a des précisions sur des besoins précis notamment techniques, qui sont en cours. Christelle CHASSAGNE veut peut-être apporter quelques éléments en plus là-dessus.

Christelle CHASSAGNE

Effectivement, il y a eu une demande de concertation sur l'avenir de ce site dans la mise à disposition des espaces, on doit se revoir avec les compagnies. Mais, avant cela, je tiens à vous rassurer, sur l'été à venir on est aussi en train de travailler pour justement déjà amener du public sur les parties qui seront accessibles, avec des manifestations, des compagnies locales, de la déambulation, des expos photos. On a déjà travaillé sur ce point pour que les Niortais puissent déjà commencer à s'approprier le lieu. On travaille là-dessus et les choses sont déjà entamées.

Monsieur le Maire

Voilà, c'est un point très précis.

Elodie TRUONG

Quand j'entends cet exposé, je me dis « Quel dommage qu'on n'ait pas conservé le CNAR ». Ça aurait effectivement été un bon appui pour mettre tout ça en musique.

Alain PIVETEAU

D'ailleurs, parmi les annonces que vous aviez faites, c'est l'intérêt du CNAR pour la Région, son déplacement et son activation, dès qu'il serait parti d'ici, c'est-à-dire une fois de plus à la Rochelle. Il y a un certain parallélisme avec le dossier Crédit Agricole, mais cette fois-ci c'est la seule responsabilité de la Ville, là vous ne pouvez pas mettre ça sur le dos de quelqu'un d'autre. On était aussi dans l'industrie artistique, on était aussi dans l'emploi et on était aussi dans l'innovation bien sûr.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Mais je reviens sur le lieu, les échanges qu'on a ici, c'est juste pour amorcer des discussions qui vont se poursuivre je pense, à la fois dans la Ville et au sein de ce Conseil municipal. On a quand même le sentiment que le mode de construction du projet, c'est tout d'abord la récupération des espaces. On a vu avec les photos de synthèses et puis les Niortais commencent à s'apercevoir des changements en cours, très nettement, dont acte, donc une vision sur les espaces, une vision sur la réhabilitation des bâtiments avec le projet de l'architecte. On ne voit pas comment ces deux visions spatiales et infrastructurelles sont en lien avec les fonctions du lieu.

On n'arrive pas à voir ce que va devenir le lieu en soi et comment vous en construisez l'avenir opérationnel. Alors j'entends, des manifestations pour attirer les Niortais, des principes généraux auxquels on adhère, parce qu'ils sont importants pour dicter la suite qui est par exemple un espace ouvert à tous les Niortais, dont acte là aussi. Plus fortement, on est dans un investissement très important, conséquent, il n'y a pas énormément d'espaces qui seront restructurés dans la Ville pour les années à venir. Les fonctions des bâtiments, quelles sont-elles concrètement ? Que va faire naître le projet comme activité supplémentaire ?

La question est d'autant plus importante qu'aujourd'hui, on a vu qu'il y a un choix, là aussi infrastructurel d'équipement qui a été fait en terme de mise en place, construction d'un bâtiment de type modulaire, ce qui est intéressant, la modularité permet la variété de fonctions mais lesquelles ? Ce n'est pas infini, je dis ça parce que la Ville à une histoire lourde avec ses constructions infrastructurelles ou ses projets précédents, avec des espaces aujourd'hui que deux équipes différentes et là j'en prends aussi pleine responsabilité, n'ont pas su mettre en valeur. Je pense au-dessous de la Brèche, on sait construire des choses mais on ne sait pas toujours les faire vivre. La question est : « Est-ce que tout ceci est en adéquation et pensé dès maintenant ? Avec Qui ? Comment ? Avec quel acteur ? ». C'est tout ce que j'entends ici, avec une entrée sur les acteurs culturels, mais on peut globaliser la discussion. Je ne suis sans doute pas assez au fait du projet et il y a peut-être une partie de sous informations qui explique une partie de mes questions, mais reconnaissez que, pour l'instant, il y a une perception de ce que sera ce lieu, qui est relativement flou.

Monsieur le Maire

C'est dommage. Il y a un cahier des charges de plusieurs dizaines de pages qui est très précis, qui a été délibéré, voté, qui a fait l'objet du concours d'architectes. On parle quand même depuis quelques temps de Sèvre navigable, fluvestre, d'itinérance douce, de CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) autour du label Pays d'art et d'histoire, même en amont on peut avancer là-dessus, de mise en œuvre de tourisme avec la Vélo Francette qui passe par là en lien avec l'ADT (Agence de Développement Touristique), de mise à disposition de canoës sur la vieille Sèvre, d'espaces de liberté pour des actions culturelles ou d'expositions sur le grand centre et l'appel à projet d'ici quelques mois, même quelques semaines maintenant pour ce qui concerne la Maison Patronale et d'enjeux autour de l'accueil.

. RETOUR SOMMAIRE

Je peux en citer d'autres. Mais voilà, c'est juste quelque chose qui est expliqué, qui a été voté, qui a été délibéré, qui fait l'objet d'une présentation architecturale, qui fait l'objet d'une étude approfondie des équipes en ce moment et qui sera restitué très bientôt de façon encore plus précise.

Ensuite, on a proposé une concertation. Quand j'ai reçu un certain nombre d'acteurs culturels, je leur ai proposé qu'on se concerta pour voir en effet quels étaient les différents besoins qu'il fallait prendre en compte. Cette concertation a lieu, elle se poursuit et elle a pour but de définir des échanges sur une partie de l'espace qu'est ce grand hangar, qui va être réhabilité, mais qui ne doit pas être approprié par quelques-uns mais vraiment approprié par tous les Niortais. C'est un enjeu, alors on peut dire que c'est flou mais non, ça appartient à tous, donc la gestion n'est pas réservée à quelques-uns, elle sera partagée. La place à la culture y sera évidente, de même que nous travaillons avec le Moulin du Roc pour connaître les besoins exacts et créer le lien.

Il y a toujours un travail qui se poursuit, mais il y a une base qui est largement rédigée. Il faut lire les documents, il faut lire les délibérations ou alors on peut toujours poser des questions et on peut toujours faire des réponses.

Pour ce qui est de la Brèche, je vous rassure, on est la première équipe municipale à avoir asséché les sols de la Brèche. Il ne reste plus que quelques désordres, on en est pas très loin, donc on peut enfin et c'est ce qu'on fait actuellement, s'intéresser au sous-sol de la Brèche et ça aussi c'est une nouvelle que je suis fier de vous donner Monsieur PIVETEAU.

Marc THEBAULT

Il a fallu déjà assécher.

Alain PIVETEAU

Hors micro...

Monsieur le Maire

Non, ça corrobore que pendant 6 ans, il y a eu de l'eau dans les sous-sols et que vous ne vous en êtes pas occupés.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-325

Direction Patrimoine et Moyens

**Port Boinot - Démolition de plusieurs bâtiments -
Lots 1 et 2 - Avenants n°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le site emblématique « Port-Boinot », situé 41, boulevard Main, fait actuellement l'objet opération d'aménagement architecturale et paysagère.

Il était convenu de procéder à la dépollution et à la déconstruction des installations présentes sur le site. Pour ce faire, par délibération du 18 décembre 2015, le Conseil municipal a autorisé le dépôt du permis de démolir pour certaines des constructions du site.

Une consultation a été lancée début 2016, pour un chantier programmé de mi-2016 à 2017. Les travaux des deux lots attribués lors du Conseil municipal du 4 avril 2016 ont débuté en juillet dernier.

La consultation est composée de deux lots, d'une tranche ferme et de cinq tranches conditionnelles portant sur la déconstruction, démolition et désamiantage du site.

Aujourd'hui le projet nécessite des adaptations techniques et financières :

- Dans la zone « Hangars », une seule travée sur les quatre existantes est à démolir contre deux initialement. Ce sont des moins-values pour les lots 1 et 2 ;
- Il est nécessaire de procéder à un curage intérieur du bâtiment « Séchoir ». (lot 1)
- Seuls les deux tiers des « bassins de décantation », sont à démolir contre la totalité initialement (lot 1). Les travaux de désamiantage sont maintenus sur la totalité des bassins.
- Des travaux complémentaires de désamiantage sont nécessaires pour les fenêtres de l'ex hangar contigu au séchoir (lot 2).

Toutes ces modifications concernent la tranche ferme.

L'incidence financière est la suivante :

N°	Intitulé	Attributaire	Montant € HT marché initial toutes tranches confondues	Montant avenant € HT	% par rapport au marché initial	Nouveau montant marché € HT (toutes tranches confondues)	Nouveau montant marché € TTC (toutes tranches confondues)
1	Démolition déconstruction	CLENET PALARDY	294 889,19	16 820,25	5,70	311 709,44	374 051,32
2	Désamiantage	TECKNIK AMIANTE	46 200,70	6 585,00	14,25	52 785,70	63 342,84

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 aux lots 1 et 2 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-326

Direction Espaces Publics

**Inscription de chemins de randonnées au Plan
Départemental des Itinéraires de Promenade et de
Randonnée**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la loi n°83.663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n°83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ayant confié aux départements le soin d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), après avis des communes conformément à la circulaire ministérielle du 30 août 1988, prise en application des articles 56 et 57 de la loi précitée ;

Vu le Code de l'environnement pris en son article L.361-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4 ;

Vu la délibération n°30 du 06 décembre 2010 par laquelle la commission permanente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres a approuvé un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) partiel ;

Vu la délibération municipale du 07 mars 2016 donnant un avis favorable à l'établissement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et portant inscription de deux chemins de randonnées : le chemin des pêcheurs ainsi que son prolongement jusqu'à l'arrière du château de Chantemerle et le chemin de Compère ;

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux mais aussi de garantir la continuité des itinéraires de randonnée. C'est un outil efficace pour gérer et améliorer les réseaux d'itinéraires dans le respect de l'environnement. C'est également une opportunité pour mieux organiser la pratique et valoriser les territoires.

L'inscription d'un itinéraire au PDIPR le protège juridiquement, il est donc opposable aux tiers en cas de projets pouvant menacer la pratique ou en modifier les caractéristiques.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- au regard du projet d'un itinéraire piétonnier passant par les communes de Niort, Sciecq et Echiré, d'inscrire pour la commune de Niort :

- l'itinéraire pédestre de Magné « Sèvre et Légendes » :
-CH [1] = Chemin de halage [1]
- L'itinéraire pédestre de Niort « Balade souchéenne » :
- Chemin de Lucé (jusqu'au Chemin des Roches) = [C2]

. RETOUR SOMMAIRE

- Chemin des Roches = [C3]
 - Chemin d'Arthenay = [C4]
 - Chemin de Puy Garnault = [C5]
 - Chemin dit de Puy Garnault = [C6]
 - Chemin dit des Marzelles (à partir du Chemin dit de Puy Garnault) = [C7]
 - Chemin dit des Chasseurs (jusqu'au Chemin dit des Marzelles) = [C8]
 - Chemin des Grippes (jusqu'au Chemin dit des Genêts) = [C9]
 - Chemin dit des Genêts = [C10]
 - Chemin dit de Chante oiseau = [C11]
 - Chemin des Rochettes = [C12]
 - Chemin des Roches = [C13]
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-327

Direction de Projet Environnement et Handicap

Programme Re-Ressources 2016-2020 du Syndicat des Eaux du Vivier - Engagement de la Ville de Niort en tant que partenaire signataire

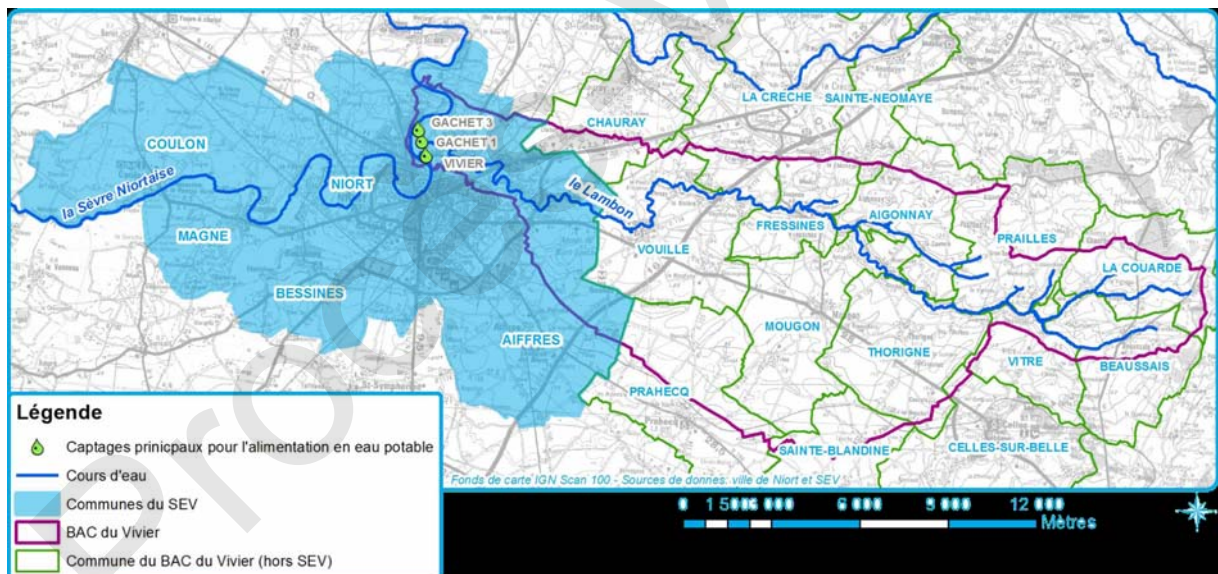
Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le territoire de la commune de Niort est desservi en eau potable par le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV). Le SEV gère 3 captages principaux, Vivier et Gachets I et III, tous localisés sur la commune de Niort. Ces captages alimentent en eau potable les communes d'Aiffres, Bessines, Magné, Coulon et Niort, soit près de 70 000 habitants desservis. Le bassin d'alimentation de ces captages s'étend sur 16 communes, soit un territoire de 161 km².



Depuis 2009, les 3 captages Vivier et Gachets ont été classés comme captages prioritaires «Grenelle», en raison de leur caractère stratégique (car non-substituables) et de la dégradation de la qualité des eaux brutes par les nitrates et les pesticides. Le SEV a donc obligation de mettre en œuvre un programme de reconquête de la qualité de l'eau basé sur le volontariat des acteurs du territoire, avec des objectifs de qualité d'eau précis à atteindre. Si ces objectifs ne sont pas atteints, l'Etat peut décider d'imposer une réglementation spécifique sur le territoire.

Ainsi, le SEV a mis en œuvre sur la période 2010-2014 un premier programme de reconquête de la qualité de l'eau des Captages du Vivier et des Gachets qui a fait l'objet d'une évaluation en 2015 permettant d'aboutir à la définition d'un second programme pour la période 2016-2020.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Ce programme 2016-2020 définit des actions à mettre en œuvre sur le territoire, impliquant sur la base du volontariat l'ensemble des acteurs dont l'activité peut avoir un impact sur la qualité de l'eau (agriculteurs, collectivités, gestionnaires d'infrastructures, industriels et commerçants, particuliers). Des objectifs précis de qualité des eaux sont définis pour les paramètres nitrates, pesticides et molécules émergentes. Ce programme est un outil de l'Agence de l'eau permettant de réserver des financements pour la mise en œuvre des actions prévues dans le contrat pour les 5 années.

Par les actions qu'elle mène en matière de préservation de l'environnement et des ressources naturelles, la Ville de Niort participe aux objectifs de préservation de la qualité de la ressource en eau. Ainsi, les actions engagées dans le cadre du Plan d'actions Biodiversité de la collectivité (clauses environnementales dans les baux ruraux, plans de gestion de réservoirs de biodiversité, charte Jardin au naturel, gestion responsable des espaces publics ...), l'opération « Jardins de trottoirs », les animations d'éducation l'environnement concourent entre autres aux objectifs visés par le programme Re-Sources.

L'engagement de la Ville en tant que partenaire signataire implique de :

- participer aux instances de gouvernance la concernant (commission thématique, comité de pilotage) ;
- participer aux journées techniques/journées d'échanges et projets nécessitant sa contribution ;
- informer le SEV des manifestations en lien (même indirect) avec la qualité de l'eau qu'elle organise et l'associer dans la mesure du possible à leur organisation ;
- sensibiliser le public auprès duquel elle intervient à la préservation de la qualité de l'eau ;
- encourager le public auprès duquel elle intervient à s'inscrire dans la démarche du programme Re-Sources et à se mettre en relation avec le SEV.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'engagement de la Ville de Niort en tant que partenaire signataire du Programme 2016-2020 pour la reconquête de la qualité de l'eau des captages du Vivier et des Gachets I et III ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat territorial Re-Sources.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-328

Direction Patrimoine et Moyens

**Evolutions patrimoniales - Classement et
déclassement, du domaine public, d'éléments
patrimoniaux**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire de divers biens immobiliers, bâtis et non bâtis, qui peuvent ne plus correspondre aux critères de la domanialité publique ou privé.

Afin de procéder à la mise à jour du référentiel patrimonial de la Ville de Niort, il est souhaitable que les éléments ci-après soient déclassés du domaine public afin d'intégrer le domaine privé de la commune.

Libellé	Adresse	Section cadastrale	N°	Superficie en m ²	Observation
Maison d'habitation	44 rue des Justices	IX	234 235	443 1	Ancien logement de fonction de l'école des Brizeaux désaffecté. Pour cession
Ancienne station-service	88 av Maréchal de Lattre de Tassigny	BM	565 609	1 599 781	Désaffectation et déclassement pour cession

Les éléments de patrimoine, décrits dans le tableau ci-après, intègrent les critères de domanialité publique et peuvent ainsi être classés dans le domaine public.

Libellé	Adresse	Section cadastrale	N°	Superficie en m ²	Observation
Locaux administratifs	5 rue de l'ancien musée	BP	86	451	Suite à l'aménagement des locaux pour la police municipale
Parking	47-49 rue de Ribray	DR	679 766	96 663	Parking public

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- acter les évolutions de domanialité énoncées ci-dessus et :

- prononcer la désaffectation du bien 88 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et le déclassement du domaine public des éléments de patrimoine listés dans le premier tableau ;
- prononcer le classement dans le domaine public des éléments de patrimoine listés dans le second tableau.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à ces évolutions patrimoniales.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-329

Direction Patrimoine et Moyens

Groupe scolaire Jacques Prévert - Installation d'un bâtiment modulaire - Autorisation de déposer une demande de permis de construire

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le quartier Nord de Sainte-Pezenne, connaît une évolution démographique importante. Aussi, le groupe scolaire Jacques Prévert, implanté dans ce secteur nécessite une augmentation des surfaces destinées à l'accueil des enfants de la maternelle.

Pour répondre à ce besoin, il a été fait le choix de l'implantation d'un bâtiment modulaire pour l'accueil d'une salle dortoir avec un sas d'entrée et des sanitaires attenants. L'installation se déroulera pendant les vacances de la Toussaint.

L'ancien jardin du logement de fonction attenant à la cour de la maternelle permettra d'accueillir cette construction.

Après consultation, l'entreprise SOLFAB (44) a été retenue par décision L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le besoin étant nécessaire au-delà d'une année scolaire, et conformément à la réglementation en vigueur, il y a lieu de formaliser cet aménagement par le dépôt d'un dossier de permis de construire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer une demande de permis de construire pour l'installation d'un bâtiment modulaire pour les besoins du groupe scolaire Jacques Prévert.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-330

Direction Patrimoine et Moyens

Groupe scolaire Louis Pasteur - Isolation des combles - Cession des Certificats d'économie d'Énergie à EDF

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi de programme fixant les orientations de la Politique Énergétique (POPE) du 13 juillet 2005 a créé le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Ce dispositif instaure une obligation d'économie d'énergie aux vendeurs d'énergie et de carburants exprimée en kWh cumulé actualisé (kWh cumac).

Les collectivités ont la possibilité de faire valoir les économies d'énergie réalisées sur leur patrimoine et de valoriser les CEE ainsi obtenus en les cédants aux acteurs « obligés ».

La Ville de Niort s'est engagée dans des travaux d'isolation des combles (526,42 m²) du bâtiment C du groupe scolaire Louis Pasteur. Ces travaux ont eu lieu cet été.

EDF a proposé le rachat des certificats d'économie d'énergie pour un montant de 2 000,00 €. Ce prix de rachat est plus intéressant que celui du marché, de plus, il ne nécessite pas de traitement administratif.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de cession des certificats d'économie d'énergie pour le chantier d'isolation du groupe scolaire Louis Pasteur pour un montant de 2 000,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à cette vente et émettre les documents comptables nécessaires à cette recette.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-331

Direction Patrimoine et Moyens

Chantiers d'insertion 2016 - Approbation des deux conventions complémentaires de chantier entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE)

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort a développé son partenariat avec différents opérateurs dans les actions d'insertion.

Aussi, de nombreux chantiers d'insertion ont été confiés à l'association « Mission pour l'insertion et Pour l'Emploi » (MIPE) pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réaménagement du patrimoine communal.

Pour l'année 2016, le Conseil municipal en sa séance du 18 décembre 2015 a approuvé dix conventions pour une participation de la Ville de Niort estimée comme suit :

- 99 942,00 € pour la main d'œuvre ;
- 13 969,15 € TTC pour la fourniture des matériaux nécessaires à la bonne exécution des chantiers.

Un des chantiers concernait le stade des Gardoux avec le lavage et la mise en peinture des façades côté stade.

Ce chantier a été validé pour un montant de 17 346,00 € pour la main d'œuvre (MIPE) et 731,53 € TTC pour l'achat de matériaux. Les travaux ont été réalisés pour moitié, soit pour un montant de 8 673,00 €.

De nouvelles priorités sont apparues en cours d'année, ainsi, il est aujourd'hui proposé d'annuler ce chantier pour la partie restante et de réaliser deux nouveaux chantiers :

Equipements	Nature du chantier	Montant affecté à la main d'œuvre (en € TTC)	Montant estimés des matériaux (en € TTC)
Gymnase Edmond Proust	Travaux de peinture	7 944,00	2 152,38
Stade de Cholette	Travaux de menuiserie	649,40	152,14

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- modifier la délibération n°2015-529 dans sa partie relative au chantier du stade des Gardoux en approuvant ce chantier pour un montant de 8 673,00 € au lieu de 17 346,00 € ;
- approuver les deux nouvelles conventions de chantier entre la Ville de Niort et la MIPE ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-332

Direction Patrimoine et Moyens

Divers sites - Remplacement des menuiseries, stores et peinture - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises - Autorisation de souscrire le marché - Modification de la délibération n°D2016-163 du 9 mai 2016 pour le lot n°2

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 9 mai 2016, le Conseil municipal a approuvé par l'intermédiaire d'une délibération amont, le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif au remplacement des menuiseries, et stores, ainsi qu'une prestation peinture pour divers sites du patrimoine de la Ville de Niort.

Réparti en cinq lots, une tranche ferme et six tranches optionnelles, le montant global de cette opération était estimé à 300 280,07 € TTC.

Il s'avère qu'une erreur matérielle a été émise dans le calcul de l'estimatif du lot 2 « menuiserie acier et aluminium ». Il convient de revoir l'estimatif du lot 2 à la hausse.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la partie lot n°2 « menuiserie acier et aluminium » de la délibération 2016-163 du 9 mai 2016 ;
- approuver l'étendue des besoins au regard du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour le lot 2 selon la décomposition suivante :

N° Lot	Désignation /lot	Montant €HT tranche ferme	Montant €HT de la tranche optionnelle 1	Montant total en €HT	Montant total €TTC
2	Menuiserie acier et aluminium	56 000,00	17 000,00	73 000,00	87 600,00

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché de travaux s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-333

Direction Espaces Publics

Implantation de 6 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le développement de la mobilité électrique est une des solutions pour améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions des gaz à effet de serre et diminuer la consommation d'énergies fossiles.

L'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement nécessite l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal.

En tant qu'autorité concédante d'électricité, le Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS), a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région pour le Déploiement des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques et hybrides en Poitou-Charentes afin de développer la couverture sur le département des Deux-Sèvres.

Des bornes ont déjà été installées par Séolis dans de nombreuses communes dont, à proximité de Niort, La Crèche, Chauray et Coulon. Les bornes installées par Séolis constituent le réseau Alterbase.

Il est proposé d'équiper 6 sites sur le territoire de Niort dans le cadre de ce premier programme de déploiement. Les 6 sites retenus sont rue Archimède (Noron, Pôle Universitaire, pépinière d'entreprises), l'Acclameur, l'avenue de la Venise verte (parking de la patinoire), la rue des Prés Faucher, le parking des Capucins et la place Chanzy.

Chaque borne permet d'équiper deux places mitoyennes de stationnement. A partir d'un seul point de comptage électrique sur le domaine public elle alimente deux séries de deux prises correspondant à l'équipement de tout type de véhicules électriques ou hybrides. Les bornes retenues seront de type « accéléré » (22 kVA) pour une recharge du véhicule en 1 à 2 heures. Elles sont plus performantes que les bornes de type « standard » (3 kVA) qui ne permettent qu'une recharge en 4 à 6 heures.

Le coût d'investissement pour la Ville est de 11 130 € HT pour une borne de recharge accélérée. Ce montant comprend la totalité de la prestation d'installation (investissement d'achat des bornes, pose et raccordement au réseau électrique). Sous condition de garantir la gratuité du stationnement aux véhicules électriques pendant les deux premières années qui succèdent à la pose des bornes de recharge, le projet est éligible aux aides mises en place qui permettent d'obtenir une subvention de financement à hauteur de 80 % du projet. L'engagement pour la commune s'élève donc à 2 226 € HT pour une borne de recharge accélérée, soit 13 356 € HT pour les 6 bornes.

Le contrat proposé par Séolis comprend les prestations de fourniture, pose et raccordement ainsi que la maintenance et la prise en charge des consommations électriques moyennant un coût annuel de 180 € TTC par borne et par an.

Les crédits correspondants à cette opération sont inscrits au budget 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet d'implantation de 6 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides ;

. RETOUR SOMMAIRE

- approuver le contrat avec SEOLIS ;
- s'engager à intégrer les infrastructures de recharge dans le réseau ALTERBASE ;
- solliciter auprès de l'ADEME, la Région et le SIEDS les subventions correspondantes ;
- autoriser le représentant du SIEDS à signer pour le compte de la commune les conventions ADEME et région relatives au dossier de réponse de l'appel à projets « Déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables en région Poitou-Charentes » et à leurs subventions ;
- décider d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au Budget de la Ville ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents afférents à ce projet.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-334

Direction Espaces Publics

**Aménagement de la bretelle Nord de sortie
de la RD 611 vers le giratoire dit de "Coupe Gorge"
sur la RD 948 - Convention de financement**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2015, le principe d'un financement partagé entre le Conseil départemental des Deux-Sèvres et la Ville de Niort a été acté pour le doublement de la bretelle Nord de sortie de la RD 611 vers le giratoire dit de « Coupe-Gorge » sur la RD 948. En effet, s'agissant de répondre à un enjeu de circulation lié à la mise en place d'une ZAC à vocation économique développée par la Ville de Niort, la participation financière de celle-ci a été retenue.

Le Conseil départemental a par ailleurs délibéré en ce sens lors de la commission permanente du 23 novembre 2015. L'étude technique menée par les services du Conseil départemental a abouti à une estimation de travaux de 150 000,00 € HT soit 180 000,00 € TTC.

Il convient de formaliser cette opération, ainsi que les conditions de financement par une convention entre les 2 collectivités, la Ville de Niort prenant en charge l'opération à hauteur de 70 % du montant HT, par versement d'un fonds de concours, dont les crédits seront inscrits en temps voulu.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de financement pour l'aménagement de la bretelle Nord de sortie de la RD 611 vers le giratoire dit de Coupe-Gorge entre la Ville de Niort et le Département des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-335

**Direction Gestion Urbaine Réglementaire Paiement dématérialisé du stationnement -
Convention Ville / ParkNow France SAS**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Afin d'améliorer le service à l'usager, la collectivité met en place un projet pilote d'une durée d'un an, qui permettra le déploiement d'un portail de service mobilité comprenant une solution de paiement dématérialisée du stationnement. Ce nouveau service est géré en lien avec la SO SPACE titulaire du marché de prestations : « gestion du stationnement payant sur voirie ».

Par délibération en date du 07 mars 2016, la Ville a confié la gestion de ce nouveau service à son prestataire, la SO SPACE, dans le cadre de son marché de prestations « gestion du stationnement sur voirie ».

En date du 18 mars 2016, la SO SPACE a signé un contrat avec PARKNOW France SAS.

Pour autant, il convient, pour la Ville, de conventionner avec PARKNOW France SAS afin, notamment, de formaliser les inter-connexions financières entre la plate-forme de service de PARKNOW France SAS et la régie de paiement des droits de stationnement sur voirie.

Il est précisé que ladite convention est conclue pour une durée expérimentale de un an, non renouvelable. Son échéance est fixée au 28 juillet 2017.

Un bilan sera réalisé dans un délai de six mois suivant la mise en place du paiement dématérialisé afin de déterminer la suite à donner à cette expérimentation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention relative au paiement dématérialisé du stationnement sur voirie avec PARKNOW France SAS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2016

Délibération n° D-2016-336

Direction Patrimoine et Moyens

**Eglise Notre Dame - Remise en état du retable
associé au tableau "Saint Vincent de Paul" -
Approbation du nouveau plan de financement**

Monsieur Simon LAPLACE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Eglise Notre Dame de Niort, édifice classé monument historique depuis 1908, contient plusieurs mobiliers remarquables : tapisseries, tableaux, retables...

Le tableau « Saint Vincent de Paul » réalisé par le peintre Bernard d'Agesci est installé dans la chapelle portant le même nom. Celui-ci a fait l'objet d'une restauration en 2013.

Il apparait urgent de procéder à la restauration du retable.

Une consultation a été lancée et le devis du restaurateur Dominique CHAUSSAT a été retenu par décision L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour un montant de 8 500,00 € HT. Les travaux n'ont pas fait l'objet d'un ordre de début de commencement. Ceux-ci sont en effet programmés pour l'automne 2016.

Le retable associé à ce tableau est un objet mobilier protégé au titre des monuments historiques. A ce titre, l'Etat, via le Ministère de la Culture et de la Communication, accorde une subvention de 35 % de la dépense. Une délibération en date du 14 septembre 2015 a été présentée à ce sujet.

Aujourd'hui la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) propose d'apporter son soutien financier, via son fonds communautaire du Patrimoine.

Les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget 2016 de la collectivité.

Le plan de financement de cette opération se présente ainsi :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Montant travaux	8 500,00	Etat (Ministère de la Culture et de la Communication)	2 975,00
		CAN	2 762,50
		Ville de Niort	2 762,50

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- solliciter l'aide financière de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la réalisation des travaux ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer, le cas échéant, la convention de subventionnement à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Simon LAPLACE

Petite prolongation des journées du patrimoine ce soir, avec une délibération qui fait suite à une délibération précédemment adoptée, qui vise à la restauration du retable « Saint Vincent de Paul » qui est une œuvre d'art du peintre et artiste Niortais Bernard d'Agesci.

En l'occurrence, la délibération est modifiée dans son financement, puisque la Ville obtient des crédits d'un montant de 2 762,50 € de la part de la CAN, via le fonds communautaire pour le patrimoine.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'adopter le nouveau plan de financement.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Adoptée.

Nathalie SEGUIN

Hors micro... Vous nous autorisez Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire

Vous faites ce que vous voulez, c'est juste une restauration d'art et par ailleurs Vincent de Paul était un homme très solidaire et généreux. Merci.